

Université de Montréal

Dans la panse de l'ogre :

Une mise en récit des émotions en contexte de précarité résidentielle

par

Alex Blaise

Département de Communication

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté

en vue de l'obtention du grade de

Maîtrise ès sciences (M.Sc.)

en sciences de la communication

Juin 2025

© Alex Blaise, 2025

Ce mémoire intitulé

Dans la panse de l'ogre :

Une mise en récit des émotions en contexte de précarité résidentielle

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Tamara Vukov

Directrice de recherche

Mirjam Gollmitzer

Membre du jury

Renaud Goyer

Membre du jury

Résumé

Ce mémoire explore l'impact possible des politiques publiques sur les émotions des locataires en proie à la précarité résidentielle. Conjuguant l'autoethnographie institutionnelle à la recherche-crédation, dans une perspective résolument critique, ce mémoire vise à braquer les projecteurs de la conscience sociale sur les réalités souvent invisibilisées auxquelles se confrontent les locataires précaires relativement à la crise actuelle du logement. Il s'appuie sur mon vécu de locataire pour tenter de comprendre ce qui est susceptible de pousser les locataires à lutter ou non pour protéger l'accès à un logement convenable ainsi que la justice sociale.

Mots clés : Précarité résidentielle, structures de sentiment, autoethnographie institutionnelle, recherche-crédation littéraire, justice sociale, théorie critique

Abstract

This dissertation explores the potential impact of public policies on the emotions of tenants experiencing residential insecurity. Combining institutional autoethnography with research-creation, from a resolutely critical perspective, this dissertation aims to draw attention to the often invisible realities faced by precarious tenants in relation to the current housing crisis. It draws on my experience as a tenant to try to understand what is likely to push tenants to fight or not to protect access to adequate housing and, more broadly, to better social justice.

Keywords: Residential precarity, structures of feeling, institutional autoethnography, literary research-creation, social justice, critical theory

Table des matières

Résumé	3
Table des matières	4
Liste des sigles	6
Remerciements	8
1. Introduction	9
2. Structure proposée	17
3. Chapitre 1	20
3.1. Problématisation	21
3.1.1. Le TAL, entre démission et compromission	31
3.1.2. Les manifestations empiriques de la précarité résidentielle	33
3.1.3. Questions de recherche et perspectives théoriques	36
4. Chapitre 2	43
4.1. Définition des concepts clés	44
4.1.1. Les structures de sentiment	47
4.1.2. Le cynisme comme structure de sentiment	48
4.1.3. L'aliénation résidentielle et ses capacités incapacitantes	51
4.1.4. La résonance comme forme de lutte sociale	52
4.2. Méthodologie	54
4.2.1. Pourquoi la recherche-crédation littéraire ?	54
4.2.2. Quelques stratégies narratives mobilisées	57
4.2.3. La mise en récit de soi	57
4.2.4. L'alter ego ou l'altérité	59
4.2.5. L'interpellation directe	61
4.2.6. Le processus de métaphorisation	62

4.2.7. L'humour et l'ironie	63
4.2.8. L'autoethnographie, pourquoi ?	64
5. Chapitre 3.....	69
5.1. Démembrement.....	70
5.2. Mastication.....	112
5.3. Indigestion.....	137
6. Conclusion.....	162
Bibliographie	171
Annexe	183

Liste des sigles

TAL : Tribunal administratif du logement

PIDESC : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

CDPJ : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CAQ : Coalition avenir Québec

PL31 : Projet de loi 31

FRAPRU : Front d'action populaire en réaménagement urbain

RCLALQ : Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec

RAPSIM : Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

CÉAF : Centre d'éducation et d'action des femmes

CRACH : Collectif de Recherche et d'Action sur l'Habitat

*Pour mon fils,
Puissent le présent et l'avenir t'être radieux*

Remerciements

Julie, c'est grâce à ton soutien et ta sollicitude que tout ceci a été rendu possible. Lorsque mon dos se voutait sous le poids quotidien de mille soucis, tu me rappelais à juste titre l'importance de cette entreprise, bien au-delà du contexte institutionnel et intellectuel ; je puisais alors dans ta voix et dans ton amour une énergie nouvelle et je me redressais, soudain plein d'entrain. Je ne te remercierai jamais assez.

Tamara, depuis que j'ai suivi tes premiers cours au baccalauréat, tu n'as jamais cessé de m'inspirer. C'est d'ailleurs, grâce à toi que j'ai choisi cette voie/voix. Merci de ne pas avoir étouffé ma singularité. Merci d'avoir cru en mon projet et d'y avoir participé, à titre de directrice et d'être humain. Tu as été à ce voyage ce que le vent est au voilier. Grâce à toi, je suis arrivé à destination, sain et sauf.

Pascale, si j'ai oublié presque toutes les leçons apprises dans tes cours, j'ai pourtant retenu la plus importante d'entre elles, celle de ton humanité. Outre tes qualités pédagogiques remarquables, tu as le don de mettre en lumière le meilleur de chaque personne. Je ne crois pas beaucoup exagérer en affirmant que j'ai grandi grâce à toi. Merci pour tout.

Finalement, je tiens à remercier le Collectif de recherche et d'Action sur l'Habitat (CRACH), en la personne de Violaine Jolivet, de m'avoir soutenu financièrement pendant la rédaction et de m'avoir offert, sans hésiter, la possibilité d'adapter ce mémoire en balado de type création sonore.

1. Introduction

Dans tous les pays, dans toutes les races, le progrès ne s'effectue,
ne se réalise, ne devient tangible que lorsque les couches sociales inférieures,
qui forment toujours la majorité, tendent à monter,
en intelligence, en puissance, en dignité et en bien-être.

Anténor Firmin

Le vrai désespoir ne naît pas devant une adversité obstinée,
ni dans l'épuisement d'une lutte inégale. Il vient de ce qu'on ne connaît
plus ses raisons de lutter et si, justement, il faut lutter.

Albert Camus

Mon expérience de la précarité demeure la *chose* la plus stable que j'ai vécue jusqu'ici. Mes premiers souvenirs en ce sens remontent aux lueurs déjà lointaines de l'enfance. La précarité y est personnifiée par la figure léviathanique de mon père, sa voix forte et orageuse, sa carrure large et écrasante. A mes yeux d'enfant, cet être presque surnaturel incarnait une lune noire susceptible d'éclipser la lumière du soleil en un clin d'œil. Une bouche énigmatique qui avait le pouvoir d'engloutir tout l'air d'une pièce d'un seul coup. D'aussi loin que je me souviens, la précarité m'a toujours suivi à la trace.

Le matin, à mon réveil, elle me fouette encore l'odorat de son haleine fétide. Au courant de la journée, encore elle me talonne, m'aiguillonne, me croque la jambe quelquefois et injecte dans ma chair une substance gluante où mes pensées se débattent et couinent comme des souris piégées. Le soir, à l'heure du coucher, je sens encore le souffle de la précarité ramper sur ma nuque ; sa respiration, rauque,

emplit la pièce. Mon lit grince encore sous le poids morbide de son obésité. La nuit... si si... il m'arrive encore de me réveiller en sursaut, le visage en sueur, le souffle court, à la suite d'un cauchemar, souvent le même : une bouche gorgée de dents sanguinolentes s'ouvre pour me dévorer. C'est en vain que je crie, en vain que je me débats.

Précarité économique et financière : Inutile de vous faire un dessin. Passons.

Précarité professionnelle : Jusqu'ici, à quelques rarissimes exceptions, mon expérience du marché de l'emploi se résume à celle d'un territoire hostile où mon insignifiance affleure à la conscience, où la ligne entre compromis et compromission bouge sans arrêt.

Précarité sociale : J'ai beau entreprendre des études supérieures, le cœur vibrant d'espoir, rien, absolument rien, ne me garantit que je réussirai à m'arracher des griffes de ma condition socioéconomique. Rien, absolument rien, ne me garantit que je décrocherai un emploi à la hauteur de mes efforts et de ma persévérance, sans que le nœud de la précarité professionnelle se resserre sur mon cou. Ma vérité, la voulez-vous sans fard ? S'il m'arrive de songer à l'avenir, le plus souvent, c'est à un brouillard glacé que je songe.

Précarité résidentielle : Plus d'une fois j'ai failli me ramasser à la rue, incapable de payer mon loyer, n'ayant personne vers qui me tourner, sans secours, sans ressources, aux abois. D'autres fois, livré à la merci de propriétaires véreux, j'ai occupé des logements à ce point insalubres (souris, moisissures, coquerelles,

etc.) que je n'osais inviter personne chez moi. Ma honte prenait des airs de bucher où je brûlais sans bruit.

Une autre forme de précarité féconde les autres, et les amplifie. Je peine à l'exprimer nettement, tant elle me semble par moments évanescence. Et pourtant impossible d'y échapper : elle me tient, et d'une poigne si ferme que par moments je suffoque. Comment dire ? Le fait d'être Noir, dans bien des circonstances, s'avère une circonstance aggravante. Une épée de Damoclès, jour et nuit, pendule au-dessus de ma tête, et peut se détacher à tout bout de champ. Bien imprudent celui-là qui oserait baisser la garde.

Ici, mon inquiétude est d'autant plus grande que mon fils a hérité *de facto* de cette noire malédiction. Je dois pourtant lui inoculer, à petites doses, le vaccin de ma condition dans l'espoir qu'il sera immunisé. Comment contribuer à faire de mon fils un individu libre et un citoyen épanoui dans un contexte social qui fait feu de toutes ses balles sur son humanité ? Je n'en sais rien. De toute façon, que je le veuille ou non, je dois jouer le jeu.

Mais pardonnez mon égarement. Revenons à nos moutons. Au fil de ce mémoire, pour l'essentiel, la précarité résidentielle sert de toile de fond. Encore que les précarités se chevauchent et se nourrissent mutuellement, au point qu'il est parfois difficile de les démêler les unes des autres.

Comment se sent une personne locataire tandis que le lourd genou de la précarité résidentielle écrase son cou ? Comment apprivoise-t-elle les émotions qui

l'accablent ? Comment fait-elle sens, cette personne, d'un tel accablement ? Quelles réflexions morales et existentielles travaillent son esprit au corps, au fur et à mesure de son asphyxie ?

A ces questions prélude un certain nombre de considérations : Qu'est-ce que la précarité résidentielle ? Pourquoi la précarité résidentielle ? Qu'est-ce qui la rend socialement possible ? À quelle fin ? Comment affecte-t-elle les subjectivités ? Mon but ici est de tenter de répondre à quelques-unes de ces questions dans la mesure du possible.

Intégrer un groupe de recherche avec ma directrice m'a permis d'aborder d'une manière plus sereine ces questionnements qui m'habitent. Un de mes rôles dans ce groupe consistait à élaborer une revue de la littérature sur des enjeux ayant trait au phénomène de la gentrification, et à l'apport des politiques publiques dans le processus.

Les experts que j'ai lus opéraient l'objet de la précarité résidentielle avec le sang-froid d'un chirurgien soucieux de conjurer une tumeur cancéreuse dans l'espoir de revigorer un corps social malade. D'un certain point de vue, leurs analyses me galvanisaient. Et pour cause, j'ai vécu la précarité résidentielle avec une intensité telle que j'en ai hérité une mémoire traumatique et une sorte de colère bourdonnante qui ne m'a jamais quitté depuis. Au fur et à mesure de mes recherches m'emplissait cependant une espèce de malaise que je m'expliquais mal sur le coup. Par instants, j'interrompais ma lecture et levais vers le plafond des yeux songeurs. Je me posais

inlassablement une question, à l'origine de toutes les autres : Pourquoi, *moi*, je tiens tant à raconter mon expérience de la précarité résidentielle ?

Une première raison est vite apparue. De tous les textes consultés sur la précarité résidentielle à l'échelle du Québec, très peu traitaient de la question des émotions (du moins, pas frontalement). La plupart, me semblait-il, abordaient la *chose* avec une certaine distance, comme retirés derrière un épais blindage de verre que n'éclabousse aucun cri de détresse. Leur volonté sincère de m'inclure dans le processus épistémique me donnait l'impression paradoxale d'en être exclu. Et j'ai fini par me distancer de leur distanciation. Pourquoi ? La violence avec laquelle m'avaient foudroyé les poings de la précarité résidentielle me paraissait un tantinet évacuée de leurs présupposés épistémologiques, à tout le moins diluée dans un tas d'autres considérations si intellectualisantes qu'on sent à peine le pouls des traumatismes vécus. Et cette « distanciation », socio-logique si j'ose dire, bien que nécessaire à bien des égards, m'incommode quelque peu.

Je me serinais alors : Je veux embrasser les émotions rattachées à la précarité résidentielle à bras le corps, voler au plus près du soleil des émotions qu'occasionne semblable précarité, effleurer ses flammes du bout des doigts, du bout des lèvres, quitte à m'exposer au même sort qu'Icare. Je veux loger les émotions, brutes dans la mesure du possible, au cœur de ma démarche d'analyse. Je parle des émotions, telles que j'estime les avoir vécues alors, telles que j'estime y être encore exposé en ce moment précis. Je veux braquer sur elles les projecteurs de la conscience sociale, plein feu. Voilà une des contributions que je voudrais

apporter, aussi modeste soit-elle, à la littérature concernant le phénomène de la précarité résidentielle.

Au bout du compte, cette explication préliminaire, quoique commode, me laissait sur ma faim. Il y avait d'autres raisons, plus profondes, plus nébuleuses à ma volonté. Puis un beau jour, mâchouillant ces pensées, je suis tombé par hasard sur un poème de Miron (1998) :

Aujourd'hui sur la place publique qui murmure

j'entends la bête tourner dans nos pas

j'entends surgir dans le grand inconscient résineux

les tourbillons des abattis de nos colères

Cette strophe en particulier émoustillait singulièrement mon ressenti par rapport à la situation actuelle du logement et, bien plus, par rapport à mon rapport à ce qu'on nomme commodément modernité. Voyez-vous, j'éprouve un sentiment de colère et de grande vulnérabilité. Un sentiment de déracinement existentiel. Que vaut mon humanité dans un contexte sociopolitique où mes droits dits fondamentaux, mes « acquis » sociaux flambent à l'air libre du marché ? Que pèse *notre* humanité dans la balance des intérêts socioéconomiques et technologiques à l'heure où vos yeux parcourent ces lignes ?

Voyez-vous, je me sens capituler comme citoyen, comme être humain. Mes genoux flanchent sous le poids des injustices sociales contre lesquelles crépitent piteusement mes poings indignés. Et voilà que se referme sur moi, inexorablement, le piège sournois de mon ressentiment et de ma solitude.

Et pourtant, j'ai encore la force de lutter « sur la place publique ». Je n'ai qu'une volonté : joindre mes mains à l'ardeur des celles qui ont eu l'audace de gifler à pleine paume les injustices sociales au point de les faire saigner du nez. Au ressentiment et à la solitude, je préfère de loin la révolte et la solidarité. Que dit Camus (1951) à ce propos ?

Qu'est-ce qu'un homme révolté ? Un homme qui dit non. Mais s'il refuse, il ne renonce pas : c'est aussi un homme qui dit oui, dès son premier mouvement. Un esclave, qui a reçu des ordres toute sa vie, juge soudain inacceptable un nouveau commandement.

Encore me faut-il répondre à cette question : en quoi la narration autoethnographique¹ de mon expérience individuelle de la précarité résidentielle concourt-elle à l'utilité sociale ? D'emblée me vient à l'esprit une citation célèbre de Victor Hugo (1911) :

Hélas ! quand je parle de moi, je vous parle de vous.

Si cette phrase a le mérite de mettre en relief le caractère socialement partagé des expériences individuelles, je la manipule comme je manipulerais un couteau à double tranchant, dans la mesure où le soi du « je » parlant, par le truchement d'un

¹ L'autoethnographie correspond ici à une « méthode de recherche et d'écriture, un genre autobiographique, qui met en lumière diverses couches de la conscience de l'expérience, ralliant le personnel au culturel » (Denzin, 2006 ; Duarte, 2007 ; Dyson, 2007 ; Ellis et Bochner, 1996, 2000, 2006 ; Engelman, 2006 ; Rondeau, 2011 ; Spry, 2001). J'y reviendrai plus en détail au chapitre 2.

jeu paradigmatique de pouvoir et de définition concurrentielle de la réalité sociale, peut hélas ! subalterner² malgré soi le soi du « vous » dont il parle.

Aussi me reconnais-je davantage dans cette assertion plus nuancée de Frantz Fanon (1952) tirée de *Peau noire, masques blancs* :

Nous estimons qu'un individu doit tendre à l'universalisme inhérent à la condition humaine. (C'est moi qui souligne)

A la lumière de ces considérations, j'ai bon espoir que le partage de mon expérience tendra à arracher au mutisme de la pénombre nombre de réalités socialement éconduites que peut engendrer, chez les locataires précaires, l'adoption de certaines politiques publiques dans les rapports de pouvoir qui président aux relations entre locataires et propriétaires. Il s'agit là, et je l'assume tout à fait, d'un parti-pris à la fois politique, social, éthique et esthétique.

Concrètement, à titre de locataire précaire, de père précaire, de personne issue d'une communauté racisée précaire, de solidaire et de citoyen indigné, je me voue à la tâche d'amener à la connaissance des lecteurs mon expérience de la précarité vécue sous la férule du Tribunal administratif du logement (TAL) en en faisant ressortir les aspects invisibilisés, et ce, grâce au concours de la recherche-création et de l'autoethnographie institutionnelle. Ce processus prend la forme d'un récit littéraire où je reviens de manière réflexive et critique sur certains événements

²Référence au texte de Gayatri Chakravorty Spivak (2009), *Les subalternes peuvent-elles parler ?*

traumatisants entourant une série d'audiences auxquelles j'ai été convoqué au TAL à la suite d'un litige m'opposant au propriétaire actuel de mon appartement à cause d'une augmentation de loyer que je jugeais abusive.

Idéalement, dans un souci pragmatique, ma recherche se veut une poignée d'engrais à même de fertiliser les luttes sociales, réponses on ne peut plus légitimes aux injustices incarnées par la gentrification, la précarité résidentielle et certaines politiques publiques dont ces phénomènes se repaissent ad nauseam. Cet acte me paraît d'autant plus nécessaire que, derrière la crise du logement que nous vivons, résonnent des drames silencieux, des espoirs morcelés et des cris de détresse qui convoquent à la barre notre sens de la solidarité et de la lutte.

Tout compte fait, je dois vous faire une confidence : ceci n'a pas tant vocation à être un mémoire qu'un pavé dans la mare de notre conscience.

2. Structure proposée

Ce mémoire renferme trois chapitres.

Le premier chapitre, qui comprend la problématisation et les considérations théoriques, fait office d'une « boussole » susceptible d'aiguiller mon rapport à la précarité résidentielle. Il vise également à éclairer les soubassements de mon positionnement éthique et épistémologique sur lequel repose ma démarche.

Le deuxième chapitre, qui comprend la définition des concepts clés et la méthodologie, a pour but d'établir un pont entre mes choix théoriques ainsi que mes expériences personnelles de la précarité résidentielle dans le contexte québécois.

Le troisième chapitre demeure le chapitre le plus important et le plus long ; il incarne le champ gravitationnel des deux autres chapitres, que je qualifie de satellitaires. Autrement dit, tout s'organise autour du troisième chapitre, lequel narre sous la forme d'un récit littéraire à caractère autoethnographique mon expérience de la précarité résidentielle. Ce chapitre se subdivise à son tour en trois parties.

La première partie, intitulée « Démembrement », relate l'incompréhension de mon alter ego, qui se trouve pris au dépourvu par le caractère impartial du processus d'arbitrage du TAL en matière de droit au logement. Ici, toutes choses étant égales par ailleurs, un constat s'impose : les propriétaires se trouvent nettement avantagés au détriment des locataires souvent démunis et mus par la nette impression que leurs « droits » sont foulés aux pieds.

Intitulée « Mastication », la deuxième partie voit se cristalliser, en réponse à l'injustice subie, une forme de cynisme qu'invigorent un maelstrom d'émotions vécues par le personnage : colère, peur, tristesse, indignation, méfiance, défaitisme, désir de vengeance, etc.

A la différence des deux premières parties du chapitre 3, où le récit se déroule à la première personne, la troisième partie, intitulée « Indigestion », est narrée à la troisième personne du singulier. Ce changement de focalisation vise à traduire une

dialectique entre l'aliénation, qui atteint son paroxysme, et la lutte singulière que mène mon alter ego pour s'affranchir du joug des injustices sociales.

Enfin, la conclusion du mémoire est l'occasion de revenir sur le processus de rédaction et des difficultés que j'y ai rencontrées. C'est aussi l'occasion de tenter de me projeter dans l'avenir au regard des luttes sociales que nous devons mener pour briser, dans la mesure du possible, le cercle vicieux des aliénations.

3. Chapitre 1

3.1. Problématisation

Les principes nourriciers du droit international accordent à l'épanouissement des personnes une place centrale, et ce, peu importe leur origine, leur situation ou leur statut social. Cet épanouissement participe étroitement de la capacité et de la volonté des institutions étatiques à garantir à leurs sujets le droit fondamental à un logement convenable. C'est ainsi qu'en 1966 le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC), actualisant les principes inhérents à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), vient confirmer le caractère inaliénable du droit au logement.

Art. 11 (1) « Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie. »³

La ratification du PIDESC par le Canada, en 1976, prédisposait d'emblée les institutions publiques du Québec à se conformer aux dispositions du Pacte, considérant le fait que le Québec, malgré son identité distincte, demeure une entité juridique du Canada. Or le Québec a quand même tenu à ratifier le Pacte de son propre chef, la même année. Ce détail s'avère d'autant plus suggestif qu'il présume de la volonté renouvelée du Québec de montrer à quel point les valeurs véhiculées

³Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), (1976) 993 R.T.N.U. 13, [1976] R.T. Can. no 46, art. 11.

par le PIDESC correspondent à celles des institutions publiques de la province (Gallié et Paré, 2023).

Dans cette optique, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale promulgue, en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, laquelle entend renforcer les mailles du filet de la sécurité sociale et économique, condition essentielle s'il en est à « l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains ». Pour ce faire, les institutions publiques québécoises doivent concourir à élaborer des politiques publiques susceptibles, a minima, de « favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable » de façon à endiguer, au niveau provincial, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Mais un « logement convenable », qu'est-ce ? A coup sûr, cette expression ne se limite pas au simple fait de bénéficier d'un toit sur la tête⁴. Selon la définition de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPJ), elle correspond davantage à l'établissement d'un environnement social complexe, relevant à la fois du physique, du psychologique, du culturel, du politique, etc., qui réalise les conditions préalables à la participation active des membres du corps social à la vigueur de la vie citoyenne (CDPJ, 2003).

⁴Observation générale No 4 sur le droit à un logement suffisant, art. 7, adoptée le 13 décembre 1991 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

En ce sens, Bendaoud (2010) établit sept critères auxquels doit répondre un logement pour se réclamer du qualificatif « convenable », conformément à l'esprit du droit international. Ici, seulement quatre des sept critères sont mis en lumière :

1) Le premier critère retenu correspond à la *sécurité juridique*, laquelle présume que les institutions publiques garantissent aux personnes la « protection légale contre l'expulsion, le harcèlement ou autres menaces [par rapport au logement] »⁵.

2) Le deuxième critère concerne le *cout du logement*, lequel ne doit pas disputer aux locataires leur capacité à pourvoir à leurs besoins de base (nourriture, vêtements, soins, etc.). D'après les prescriptions du droit international, les institutions publiques doivent s'engager à fournir aux citoyennes et citoyens de leur territoire « une protection [suffisante] contre les loyers excessifs ou les augmentations de loyer excessives » (Breault, 2017, p. 22).

3) Le troisième critère est la *facilité d'accès au logement* pour les populations vulnérables au regard de leur situation socioéconomique et politique afin de prévenir leur appauvrissement et leur exclusion sociale. Qu'est-ce que cela requiert au juste ? « [Q]ue tant la législation en matière de logement que son application doivent prendre en considération les besoins spéciaux de ces groupes » (Breault, 2017, p. 23).

⁵ Observation générale No 4 sur le droit à un logement suffisant, 1991.

4) Le dernier critère que j'évoque ici met l'accent sur l'importance du *respect et de préservation des dimensions culturelles* des populations du corps social afin d'éviter de noyer ces dimensions dans l'ivresse « des activités de construction ou de modernisation des logements » (Breault, 2017, p. 23).

A ce stade de notre réflexion, posons-nous une autre question : Dans l'état actuel de la situation du logement au Québec, est-il raisonnable de postuler que les politiques adoptées *dans les faits* par les institutions publiques reconnaissent, respectent et protègent le droit au logement convenable tel qu'il a été promu par le PIDESC ?

Pour Breault (2017), force est de constater que l'état actuel du droit, tant au Canada qu'au Québec, ne va pas dans le sens des objectifs du PIDESC : les politiques publiques en matière de logement ne « [respectent] pas non plus les autres obligations relevant du droit international, ni au niveau législatif, ni au niveau des politiques et des budgets déployés pour le mettre en œuvre » (Bendaoud, 2010, p. 119).

La plus récente manifestation de cette tendance s'inscrit sans doute dans l'ossature du projet de loi 31 (PL31) instauré par le gouvernement provincial de la Coalition avenir Québec (CAQ) à l'automne 2023. Le PL31 a provoqué une levée de boucliers dans le monde des organismes communautaires qui y décernent une atteinte flagrante au droit au logement. Dans la foulée de ce projet de loi, des manifestations ont éclaté à la grandeur du Québec pour dénoncer, entre autres, son

intention d'amputer les locataires de la possibilité de céder leur bail selon les prédispositions du droit du logement. La ligue des droits et libertés (2023) souligne le caractère multidimensionnel d'une telle politique : « Les impacts de la PL31 sont multiples et vastes puisque des reculs dans le droit au logement se traduisent également par des reculs ou dénis d'autres droits humains. »

Ainsi le PL31 accorde aux propriétaires la prérogative de refuser une cession de bail pour une raison autre que sérieuse. Les organismes de défense des droits des locataires ainsi que plusieurs experts estiment que, dans un contexte de crise du logement, la cession de bail constitue un levier d'action dont disposent certains locataires vulnérables pour bénéficier d'un logement à loyer décent (FRAPRU, 2023 ; RCLALQ, 2023).

Dans cet ordre d'idées, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), dans son mémoire présenté en septembre 2023 à l'Assemblée nationale sur les dispositions du PL31, s'inquiète de ce que « [les] locataires sont structurellement désavantagés face à des propriétaires qui disposent de moyens beaucoup plus importants. » (p. 5) Ce projet de loi accentuerait l'effritement de la *sécurité légale* des locataires en vertu des dispositions morales et juridiques du droit international et de l'esprit de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Même son de cloche du côté du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) qui, dans son mémoire sur le PL31, explique qu'actuellement « les

propriétaires de logements de moins de 5 ans [échappent] aux règles du logement sur la fixation de loyers. [...] Alors qu'une large partie [des] ménages peine déjà à payer leur loyer, celui-ci peut augmenter considérablement d'une année à l'autre, sans qu'ils et elles puissent s'y objecter. » (FRAPRU, 2023)

Cette réalité décrite par le FRAPRU et par tant d'autres organismes communautaires contrevient au deuxième critère inhérent à la définition empirique du logement convenable au sens du droit international : *le cout du logement*, de plus en plus exorbitant, expose les locataires au risque de voir leur capacité à satisfaire les autres besoins fondamentaux compromise, ce qui vulnérabilise davantage les populations déjà exposées aux vicissitudes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Conséquemment, est-il judicieux d'affirmer que les politiques publiques en matière de logement en vigueur à l'heure actuelle, en plus d'accentuer la précarité résidentielle et sociale, contreviennent de manière flagrante aux principes élémentaires de l'expression de la justice sociale ? Dans ce mémoire, je plaide que oui.

Ces dernières années, la littérature scientifique québécoise a vu émerger tout un champ multidisciplinaire consacré à la mise en évidence des mécanismes sous-jacents à la précarité résidentielle, souvent abordée sous l'angle du phénomène de la gentrification. A ses balbutiements, dans les années 80 et 90, le champ de la recherche a privilégié en grande partie une approche descriptive du phénomène de la gentrification, caractérisée par une tendance socioéconomique de type quantitatif

et compréhensif (Maltais et Bélanger, 2021). Ce choix, renchérit Maltais et Bélanger (2021), s'explique notamment par le fait que le monde de la recherche jugeait alors le phénomène modéré, voire marginal, à l'échelle du Québec, à l'aune de villes comme Vancouver ou Toronto. Bien que cette perspective à tendance behavioraliste ait contribué à une certaine compréhension du phénomène de la gentrification au Québec, elle pourrait être tentée d'amoindrir le poids des facteurs sociopolitiques de la gentrification et des relations de pouvoir inhérentes à la configuration de l'espace urbain. A fortiori, qu'il s'agisse de Montréal ou des autres villes canadiennes, « les tendances de fond [en matière de gentrification] restent les mêmes » (Collin, 2003, p. 10). Pour une compréhension critique du phénomène de la gentrification québécoise ainsi que des luttes pour l'appropriation de l'espace sociourban, les approches de type descriptif et quantitatif se ramifient aux approches de type interprétatif et qualitatif. Ma démarche, résolument critique, s'inscrit pour l'essentiel dans les approches de type interprétatif et qualitatif.

Qu'est-ce que la gentrification ? Grosso modo, la gentrification consiste en la transformation du paysage sociourban et de l'habitat populaire y afférent afin de les infléchir aux impératifs socioéconomiques, démographiques, culturels, etc. propres à l'idéologie capitaliste, laquelle repose ici sur une volonté de marchandisation à tout va de l'environnement sociospatial, consentie par les institutions publiques (Smith, 2005 ; Bryson, 2013 ; Recoquillon, 2014). Retenons ceci en fin de compte : bien que « gentrification » et « précarité résidentielle » ne soient pas tout à fait synonymiques, elles entretiennent une proximité épistémologique particulièrement fertile : dans une

large mesure, la première tend à engendrer et à amplifier la deuxième, qui renforce à son tour les assises de la première.

Maltais et Bélanger (2021) tentent de spécifier les facteurs caractéristiques de la gentrification en contexte québécois. Pour y parvenir, ils adoptent trois axes : les gens, les lieux et les pratiques.

Qu'en est-il de gens ? Depuis les années 90, l'un des principaux facteurs discriminants de la gentrification et de la précarité résidentielle touche au capital socioéconomique et au capital culturel des populations concernées. L'ancienneté ou la nouveauté des gens dans un lieu s'avèrent complémentaires, et ne reflètent pas une variable déterminante du processus de gentrification (Maltais et Bélanger, 2021). En d'autres termes, l'investissement d'un espace urbain par une nouvelle couche de population demeure un signe insuffisant pour considérer que cet espace subit une prédation gentrificatrice. Il importe, en outre, de prêter attention aux caractéristiques économiques et culturelles de ladite population, en accord avec les prérogatives du marché locatif, lequel mise sur l'exclusion des couches populaires moins bien nanties en capital économique et en capital culturel afin de consolider sa domination.

Qu'en est-il des lieux ? La gentrification se développe dans des environnements très divers et culturellement diversifiés : elle sévit autant dans les quartiers urbains à fort potentiel patrimonial, les quartiers périphériques que dans les milieux ruraux. Elle est parfois soutenue par des deniers publics à des fins de

« mixité sociale », de « revitalisation » et d'attraction de fonds privés. Malgré le manque de « consensus sur le contenu et les finalités de ce concept » (Kirszbaum, 2008, p.39 citant Selod, 2004), la mixité sociale répondrait à un idéal politique visant à favoriser, en théorie, la cohabitation spatiale de gens issus de milieux sociaux divers (Kirszbaum, 2008). Notion tout aussi problématique en raison de son instrumentalisation politique et économique (Séguin et Divay, 2004), la revitalisation entendrait mettre en valeur, un espace sociodémographique défavorisé, grâce à l'investissement de fonds privés entre autres, à des fins supposées de développement socioéconomique et d'endigement de la pauvreté.

Que dire des pratiques ? La majorité des enquêtes montrent que le processus de gentrification génère des clivages significatifs entre les différents groupes socioéconomiques, qui se traduisent, entre autres, par la pratique d'une distanciation sociale parfois exacerbée par des facteurs ethnoculturels ou raciaux. (Maltais et Bélanger, 2021)

Bélanger et Lapointe (2021) s'intéressent à la façon dont les discours des acteurs dominants de la gentrification codifient la réalité sociale dans l'optique de produire des espaces urbains, sorte de « bulles touristiques », où se brouillent les frontières symboliques séparant vie quotidienne et tourisme. Dans ces discours, qui traitent les résidents comme des touristes dans leur vie quotidienne, la réalité sociale se trouve idéalisée afin de séduire des clients potentiels.

Les métaphores liées au tourisme concourent à produire un ensemble de codes dans un contexte culturel et spatial donné dans l'espoir d'imposer aux gens une certaine lecture de la réalité sociale, laquelle s'avère conforme aux intérêts économiques et idéologiques des agents instigateurs de la gentrification. Résultat : Les bulles touristiques causeraient une déconnexion entre un idéal social « pasteurisé » à souhait et la réalité sociale, telle qu'elle se vit au point de vue empirique (Bélanger et Lapointe, 2021).

Pour leur part, Gaudreau, Houle et Fauvreau (2021) analysent « l'action des promoteurs immobiliers dans le processus de gentrification du Sud-Ouest de Montréal » (p.121) au tournant des années 2000. Ils avancent l'hypothèse que la forte croissance du développement résidentiel, depuis les années 2000, a vu une évolution de la structure organisationnelle des entreprises de promotion immobilière, dites de 3^e génération⁶. En quoi consiste une telle évolution ? « [Les] entreprises d'aujourd'hui tendent de plus en plus [...] à délaissé leur engagement direct dans la construction résidentielle pour l'externaliser (la sous-traiter) et se concentrer sur des activités en amont et en aval de celle-ci devenues plus stratégiques dans le marché compétitif du condominium. » (Gaudreau, Houle et Fauvreau, 2021, p. 130)

Une poignée de promoteurs immobiliers occupe une place hégémonique dans le processus de gentrification. Ces « acteurs innovants » (Maltais et Bélanger, 2021) préfèrent externaliser la construction pour se consacrer à la conception, la

⁶ Voir figure 1 de l'annexe.

coordination, la gestion, la négociation et la promotion du projet immobilier, ce qui leur permet de réduire les coûts et d'exercer un contrôle accru sur les différentes étapes de la réalisation du projet. Pour rentabiliser leurs projets immobiliers, et ainsi répondre aux exigences des fonds d'investissement (la Fédération des travailleurs et travailleurs du Québec, FTQ, par exemple), les promoteurs immobiliers s'ingénient à fabriquer une réalité sociale qui marginalise certaines tranches de la population en faveur d'une clientèle dotée d'un meilleur capital financier et culturel (Gaudreau, Houle et Fauvreau, 2021).

Les constats de Gaudreau, Houle, Bélanger et Rutland (2018) révèlent une autre facette du problème. Pour eux, le droit au logement est significativement fragilisé par le processus de financiarisation du marché de l'habitat, dont les administrations publiques se font les complices indirectes par leur volonté renouvelée de « revitaliser » à tout prix certains quartiers. Les besoins de rentabilisation des promoteurs immobiliers nourrissent le phénomène émergent de la « condoïsation », ce qui met l'eau à la bouche des administrations municipales. Pourquoi ? La construction de condominiums influence à la hausse les valeurs foncières et les revenus de taxation municipale par la même occasion (Goudreau, Houle, Bélanger et Rutland, 2018).

3.1.1. Le TAL, entre démission et compromission

Alliant ce que j'estime être de l'ethnographie institutionnelle à d'autres méthodes d'enquête quantitatives, les observations de Goyer et Dufour (2023) sonnent comme des coups de marteau qui enfoncent le clou. Les chercheurs se

penchent, entre autres, sur le déroulement empirique des audiences au Tribunal administratif du logement (TAL). Dans leur portrait des reprises de logements au TAL au cours de l'année 2021, que constatent-ils ? « Le droit de propriété [...] a plus de force auprès du TAL que le droit au maintien dans les lieux. » (Goyer, 2023, p. 37) Les points de vue des propriétaires pèsent plus lourd dans la balance du processus judiciaire, structurellement plus perméable à leurs prérogatives, que la réalité des locataires, « surtout ceux à faible revenu », précisent les experts.

Depuis août 2020, le Tribunal administratif du logement (TAL) a repris les fonctions de la Régie du logement, organe administratif institué en 1979 en vertu de la *Loi sur la Régie du logement* (L.Q. 1979, c. 48) dans l'optique de résoudre notamment les différends entre locateur et locataire en tenant compte de « l'intérêt public et de l'intérêt des parties [concernées] » (Thibault-Robert, 1982). Attendu que le besoin de se loger convenablement occupe une place fondamentale dans la vie d'une population, les décisions rendues par le TAL exercent en ce sens une influence sociale et individuelle qui déborde largement de la sphère juridique au sens strict (Paillon, 2022) : ces décisions éprouvent le sentiment de sécurité de la population et son aspiration à l'épanouissement personnel.

Tout compte fait, à cause de sa complaisance envers les propriétaires, à cause des dispositions législatives qui rendent cette complaisance structurellement viable, le TAL contribue à renforcer la précarité résidentielle et les inégalités sociales qui l'étaient. Il s'agit d'une gifle administrée à pleine paume aux principes même de justice sociale, tels que formulés explicitement dans les dispositions du PIDESC et

de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Or, il est indéniable que les politiques publiques et leurs institutions affectent significativement la vie des gens. Elles peuvent contribuer à combattre les injustices sociales ou, au contraire, à les renforcer.

3.1.2. Les manifestations empiriques de la précarité résidentielle

Jusqu'ici j'ai analysé la précarité résidentielle en des termes assez généraux. Si cette stratégie a l'avantage d'orienter les projecteurs de l'attention sur des ressorts sociohistoriques, politiques et institutionnels du phénomène de la précarité résidentielle, elle se caractérise par un inconvénient majeur : celui de tenir pour acquis ledit phénomène, un peu comme si celui-ci se donnait à l'appréciation ipso facto. La présente sous-section vise à remédier à cette situation. Mon objectif ici consiste à montrer succinctement les manifestations empiriques de la précarité résidentielle à l'échelle du Québec.

L'analyse des données du dernier recensement de Statistiques Canada réalisée par le FRAPRU (2023) dans son *Dossier noir sur le logement et la pauvreté* témoigne d'une détérioration généralisée de la situation des ménages québécois par rapport au logement : entre 2020 et 2022, les hausses de loyer moyennes ont atteint jusqu'à 13 %. Le FRAPRU (2023) indique que « 373 615 ménages consacraient déjà plus de 30 % de leur revenu au loyer, avec un revenu annuel médian de 23 800 \$, dont 128 795 plus de 50 % et 49 895 plus de 80 %, avec un revenu respectif de 16 800 \$ et 9 900 \$ par année ».

Cette situation touche particulièrement les personnes seules, les familles monoparentales, les femmes, les jeunes et les personnes âgées, les membres des Premières nations et les Inuits, les ménages immigrants et les personnes en situation de handicap. Concrètement cela signifie que ces personnes doivent mettre dans la balance le paiement du loyer et d'autres dépenses essentielles à leur bien-être (nourriture, soins de santé, etc.) tout en marchant sur la corde raide de la précarité où l'itinérance les guette au moindre faux pas. A ce titre, les données du récent dénombrement québécois montrent que plus de 23 % des personnes en situation d'itinérance visible estiment être dans cette situation à la suite d'une expulsion leur ayant fait perdre leur dernier logement (RAPSIM, 2023). Or, en l'espace de deux ans, le nombre de plaintes introduites ou relancées au TAL pour des reprises de logements s'est accru de 71 % (FRAPRU, 2023), tandis que « dans certains cas c'est jusqu'à 60 % des personnes [qu'on accueille] qui n'étaient pas connues du milieu » (RAPSIM, 2023).

La précarité résidentielle mutile les acquis des femmes et leurs capacités à participer activement au façonnement d'un environnement social sensible à leur singularité (Desroches, 2018 ; Buckingham, 2010 ; Fenster, 2005; Haicault, 2007). D'ailleurs, le FRAPRU (2023) souligne ceci : « Alors que 166 990 ménages ayant comme principal soutien financier un homme dépensaient plus de 30 % de leur revenu pour les frais de logement en 2021, c'était le cas de 206 625 femmes. » Qu'implique cette situation pour les femmes d'un point de vue psychosocial ?

Écoutons les témoignages de certaines femmes précarisées recueillis par le Centre d'éducation et d'action des femmes (CÉAF).

L'une d'entre elles se confie :

Quand je suis arrivée pour la visite d'un appartement avec mes enfants, le proprio m'a regardée d'un air haineux : « tu en as d'autres ? Ici les locataires n'aiment pas entendre chialer les enfants ». C'était pourtant pour un 5½, pas besoin de vous dire que je n'ai pas eu le logement. (CÉAF, 2014, p. 1)

Une autre s'épanche :

Je suis une mère monoparentale et j'ai deux enfants, je travaille au salaire minimum, je vis des conditions d'habitation vraiment horribles. La chambre de mes enfants est tellement remplie de moisissures que mes enfants ont développé des problèmes respiratoires chroniques. Mon médecin m'a conseillé de déménager, mais je n'ai pas l'argent pour payer les coûts liés au déménagement. Par exemple, les coûts de rebranchement, location de camion, etc. (CÉAF, 2014, pp. 1-2)

Une autre encore raconte l'horreur qu'elle a vécu :

Mon proprio me harcelait. Au début, c'était plus *soft*. Devant mes refus, le ton a monté. Un jour, je suis entrée tard. Il avait gardé les lumières éteintes. Il était chez moi et il m'a violée. J'ai peur, j'ai honte. J'en ai parlé à mon chum. Il m'a laissée. Il m'a dit que je devais avoir couru après. [...] (CÉAF, 2014, pp. 1-2)

De quoi ces injustices sont-elles le nom ? La précarité résidentielle, renforcées par les politiques néolibérales, porte gravement atteinte aux droits et libertés des individus. Elle fragilise l'aptitude des gens à s'approprier les lieux et à se projeter dans l'avenir. Elle effiloche le tissu des relations sociales et plonge les individus dans la marmite bouillante du désarroi et de la détresse psychologique.

En un mot, la crise du logement exacerbe la vulnérabilité des locataires du fait que ces personnes occupent une position qui rend les luttes sociales en matière de logement plus difficiles à mener. La précarité résidentielle dispute chaudement leur capacité à entreprendre, sur le plan social et collectif, des actions susceptibles d'améliorer leurs conditions ; elle alourdit la charge de travail des groupes communautaires déjà aux prises avec les problématiques liées au logement, les rendant pour ainsi dire plus perméables à la précarité institutionnelle.

3.1.3. Questions de recherche et perspectives théoriques

La revue de littérature a permis d'actualiser, quoique de façon assez partielle, l'état des lieux de la recherche qui touche à la gentrification et à la précarité résidentielle, sur le territoire québécois. Cette brève excursion révèle que l'habitat populaire, épice de luttes sociopolitiques à des fins de contrôle, vit des transformations complexes, souvent conditionnelles aux aspirations prédatrices du marché et aux velléités des institutions publiques qui jettent de l'huile sur le feu.

Grâce à cette recension des écrits, la table est mise à présent pour une compréhension plus fine des mécanismes institutionnels de la précarité résidentielle. L'étape suivante consiste introduire la principale question de recherche de ce mémoire ainsi que les perspectives théoriques qui la chapeautent. Voici donc la principale question que ce mémoire pose : Comment la recherche-création à dimension autoethnographique peut-elle contribuer à (mieux) outiller les luttes sociales relatives au phénomène de la précarité résidentielle ? Et, par ricochet,

comment cette démarche peut-elle faciliter l'exploration des « structures de sentiment » (Williams, 1977) liées aux savoirs situés en contexte de précarité résidentielle ?

Fusionnée à l'autoethnographie (Rouleau, 2016 ; Dubé, 2016 ; Ellis et Bochner, 2000) de type institutionnel, la recherche-crédation⁷ (Manning et Massumi, 2014 ; Paquin, 2015 ; Springgay, 2018) peut concourir à l'exploration des émotions que vivent les locataires aux prises avec la précarité résidentielle en montrant, à la faveur d'une critique à la fois immanente et singulière, comment leur expérience vécue des relations de pouvoir instille en eux à un sentiment d'aliénation, terreau fertile au cynisme. L'aliénation et le cynisme, tels que je les conçois ici, participent de la formation des « structures de sentiment », que j'exemplifie au chapitre 3 du mémoire.

A la lumière de mes expériences personnelles de la précarité résidentielle, je me pose les questions suivantes : Pourquoi tant de personnes locataires renoncent-elles à défendre leurs droits devant le TAL ? Par exemple, les enquêtes de Simard (2021) sur la précarisation croissante des personnes vieillissantes montrent qu'elles préfèrent encore négocier avec leur propriétaire, même si elles s'estiment lésées, au lieu de s'en remettre à l'arbitrage des institutions publiques. Comment cette situation affecte-elle les locataires émotionnellement ? Quel en est l'effet sur le corps

⁷ La recherche-crédation et l'autoethnographie sont définies au chapitre 2.

social ? Comment le TAL, par ses décisions, participe-t-il au renforcement de la précarité résidentielle ?

Les approches critiques et féministes servent de phares théoriques pour guider mes réflexions à travers la brume de mes questionnements existentiels. Je m'appuie, d'une part, sur la pensée de Verónica Gago (2015, 2019, 2021, 2024) et, d'autre part, sur celle de Jacques Rancière (1995), d'autant que les deux pensées se rejoignent. Pourquoi ai-je choisi spécifiquement Gago et Rancière ? Considérant le fait que je m'intéresse à la façon dont les politiques publiques en matière de logement affectent les subjectivités précarisées, Gago m'a paru être un choix convenable. Adoptant une perspective résolument féministe, ses recherches s'intéressent, entre autres, à la façon dont le néolibéralisme invisibilise les souffrances que ses postulats causent aux subjectivités fragilisées. Quant à Rancière, la dimension dynamique des relations de pouvoir que traduisent ses deux visions du concept politique me semble coïncider dans une large mesure avec la dialectique interactionnelle du concept de structure de sentiment de William (1977).

Gago (2021) entend rendre visible la violence avec laquelle le néolibéralisme anémie les subjectivités jusque dans leur intimité, au prix de souffrances incommensurables. Pour la féministe argentine, la doctrine néolibérale « constitue une rationalité politique particulière qui ne se réduit pas seulement à un appareil de gouvernement, mais qui réprime les subjectivités afin de créer un espace propice à la production de son gouvernement » (Gago, 2021, p. 104). Les institutions sociales

et politiques font partie intégrante des leviers d'action de la *chose* néolibérale, qui mise sur la précarisation du corps social pour mieux asseoir sa domination.

Avant d'introduire la conception de la politique de Rancière, marquons ici un hiatus. Compte tenu de l'influence du néolibéralisme dans le processus de la précarité résidentielle, en esquisser une définition représente une entreprise judicieuse. La tâche de définir le néolibéralisme dresse aussitôt sur le chemin de quiconque s'y frottant un certain nombre d'écueils, tant la complexité du concept déconcerte. Cependant, cet exercice s'avère d'autant plus nécessaire qu'il aide à caractériser une version particulière du néolibéralisme propre au contexte québécois, ce qui favorise à son tour une compréhension heuristique de la précarité résidentielle que traite ce mémoire.

En la matière, les recherches de David Harvey font office de boussole. Dans *A Brief History of Neoliberalism* (2005) Harvey s'intéresse au processus sociohistorique du néolibéralisme qui, au fil du temps, a transformé les institutions publiques en auxiliaires des impératifs du marché. L'auteur conceptualise le néolibéralisme comme un projet politique à caractère économique, idéologique et pragmatique, sans cesse renouvelé, qui vise à perpétuer la domination du capitalisme d'entreprise aux dépens des autres formes d'appréciation et d'expression de la réalité sociale (Harvey, 2007, 2009, 2016; Haber, 2013), phénomène que le sociologue Mark Fisher (2022) traduit par le concept de « réalisme capitaliste » en écho au fameux « There is no alternative » de Thatcher. Ainsi, les prérogatives du marché incarnent

des valeurs absolues qui, au moyen d'institutions publiques captives, façonnent durablement les consciences et les subjectivités (Thompson et Coghlan, 2015).

Précisons enfin que la version particulière du néolibéralisme à laquelle je réfère dans le contexte québécois relève du capitalisme urbain, c'est-à-dire à l'asservissement de toutes les facettes du développement de la ville aux impératifs financiers, dans la mesure où « [...] les acteurs publics ont principalement pour rôle de promouvoir, guider et aider les acteurs privés dans leurs stratégies de production de la ville [...] Les citoyen.ne.s et groupes de la société civile sont associés aux projets par différents mécanismes de consultation, qui ont cependant peu d'influence sur la réalisation des projets. » (Goudreau, Fauveau et Houle, 2021, p. 15). Pour ma part, au diapason des observations critiques de Goyer (2024), mon analyse inspirée par l'autoethnographique est le suivant : le TAL, institution publique rompue à la logique du capitalisme urbain, joue un rôle clef dans la déliquescence des droits des locataires au profit du triomphe de la position hégémonique des locateurs.

Maintenant qu'une définition commode du néolibéralisme a été donnée en guise de clarification, revenons à Rancière (1995) et à sa conception de la politique. Le philosophe établit une différenciation ontologique entre (le) politique comme *police* et (la) politique comme *émancipation et luttes sociales*. La politique comme police, entendue au sens de domination et d'exclusion, institue un ordre naturalisant des relations de pouvoir, soucieux d'explicitier et de légitimer la « distribution hiérarchique des places et des fonctions » (Poirier, 2000, citant Rancière, 1995) dans une société donnée. Elle s'arcboute sur une forme de discrimination

structurelle disposée à réduire au silence les sujets au mode de subjectivation jugée attentatoire par le pouvoir dominant aux conditions idéales d'exercice du pouvoir dominant. En ce sens, « le principe de la "police" a toujours consisté à partager l'humanité entre ceux qui "savent" et ceux dont on dit qu'ils manifestent simplement du mécontentement, de la fureur, de l'hystérie, que sais-je encore ? » (Rancière et Monferran, 2009, p.114)

Qu'en est-il de la politique comme émancipation ? Elle participe de la volonté du sujet exclu de façonner les relations de pouvoir qui le façonnent en même temps qu'elles le façonnent, de manière à les courtcircuiter. Au « pouvoir institué », elle oppose un « pouvoir instituant », c'est-à-dire que la politique comme émancipation procède à un « redécoupage du sensible commun » au profit de sensibilités autres. Essayant de rompre le cadre identitaire dans lequel le pouvoir dominant le cloisonne, le sujet « qui se [déclare doué] d'une égale intelligence [va] identifier [sa] parole comme expression d'une pratique émancipatrice au logos de la communauté politique – la communauté du litige. » (Poirier, 2008, p. 30, citant Rancière, 1995).

Grâce aux théories critiques et féministes, j'estime être en mesure de révéler, même imparfaitement, comment les préjudices des dispositifs jurisprudentiels du TAL influent sur la structure de sentiment des locataires, qui voient leur droit au maintien dans les lieux significativement menacé en faveur du droit de propriété et de la gentrification de l'environnement socio-urbain et culturel. À la politique du TAL et des mécanismes de marché en grande partie responsables de la précarité

résidentielle, j'oppose ici *la* politique de mon vécu de précaire. Après tout, dire, quelquefois, n'est-ce pas faire ? So I will *just do it* !

4. Chapitre 2

4.1. Définition des concepts clés

Le présent chapitre constitue un dispositif épistémologique grâce auquel j'entends faciliter l'articulation entre mes choix théoriques suséposés et mes expériences personnelles de la précarité résidentielle, ancrées dans le contexte québécois actuel. Ce chapitre contient deux composantes : la définition des concepts clés et les repères méthodologiques. Avant d'aller plus loin, il serait sans doute utile de rappeler d'abord ma principale question de recherche : Comment la recherche-création à dimension autoethnographique peut-elle contribuer à (mieux) outiller les luttes sociales relatives au phénomène de la précarité résidentielle ? Plus précisément, comment la créolisation de la recherche-création littéraire à l'autoethnographie institutionnelle peut-elle faciliter l'exploration des « structures de sentiment » (Williams, 1977) liées aux savoirs situés en contexte de précarité résidentielle ?

Ainsi, deux concepts clés façonnent ma démarche : la précarité résidentielle et les structures de sentiment.

Commençons par établir assez sommairement les caractéristiques de la précarité. Provenant du champ de la psychiatrie sociale, Brière (2015) offre une définition commode de cette notion : « La précarité, liée parfois à un affaiblissement, sinon à une disparition des liens sociaux, peut développer le sentiment de ne pas avoir la maîtrise de son existence actuelle et future » (p.1). Elle prédispose le précaire à se désolidariser de ses pairs dans la mesure où il sent se refermer sur lui le piège de

sa situation sociale. Les cartes à jouer pour s'en affranchir demeurent, croit-il souvent, assez limitées, ou pire, préjudiciables. Une telle attitude renforce les mécanismes institués de la précarité au détriment de l'agir capacitationnel du sujet.

A ce titre, la précarité résidentielle est envisagée, dans un premier temps, de manière négative, c'est-à-dire de manière à souligner ce qu'elle n'est pas. Pour ce faire, dans le sillage des travaux de Van Gelder (2010), Hulse et Milligan (2014) et Simard (2021), je la contraste avec la notion de sécurité d'occupation, qui s'appuie sur trois catégories typologiques : la sécurité de type juridique (*de jure*), la sécurité de type empirique et la sécurité de type perceptuel (Van Gelder, 2010 ; Hulse et Milligan, 2014 ; Simard, 2021).

La sécurité de type juridique réfère – en théorie – aux droits et obligations assujettissant les parties signataires d'un contrat locatif. La sécurité de type empirique fait intervenir les contextes social, économique, relationnel, normatif, et conceptualise « le degré de sécurité d'occupation dont les locataires jouissent *dans les faits* » (Simard, 2021, p. 73). La sécurité de type perceptuel s'intéresse à la perception qu'entretiennent les locataires quant à leur sécurité d'occupation d'un logement donné et à leur environnement social, ce qui implique l'éventualité ou non que ces locataires soient forcés au déplacement, à court ou à moyen terme.

Aussi avancé-je l'hypothèse suivante : sous l'influence du néolibéralisme au sens large, les politiques publiques en matière de logement, par un lent et patient travail d'érosion, vident la sécurité de type juridique de sa substance et exposent les

locataires, surtout les plus vulnérables, aux intempéries du marché ainsi qu'à des formes diverses de violences découlant des agissements de nombre de propriétaires crapuleux (Goudreau, 2020 ; Mercure-Jollette, 2021).

Et quand bien même les locataires bénéficient –théoriquement– d'un minimum de sécurité de type juridique, les formalités procédurales relatives au fonctionnement et à l'esprit du TAL, combinées à des facteurs de la vie quotidienne (inflation, revenu insuffisant, maladie, monoparentalité, vieillesse, statut précaire d'immigration, etc.) facilitent l'effritement de la sécurité dont peuvent se prévaloir les locataires dans les faits (Goyer, 2023).

Face à une justice à géométrie variable, face aux vicissitudes de la vie quotidienne, les locataires perçoivent leur sécurité d'occupation inhérente au logement comme facteur socialement négligeable, peuvent se percevoir dans certains cas comme des sujets socialement négligeables. Une telle situation est susceptible de forcer leur sentiment d'aliénation et leur cynisme en plus d'étioler leur confiance envers les institutions publiques (Marcuse, 1975). Les conséquences du point de vue socioaffectif sont épouvantables.

Dans un deuxième temps, la précarité résidentielle est définie de manière positive, c'est-à-dire de manière à signifier *ce qu'elle est*. Il s'agit d'un éventail de conjonctures qui rendent l'accès au logement incertain, inadéquat, voire carrément inabordable. Elle peut se traduire, dans bien des cas, par l'expulsion des locataires,

qu'elle soit légale ou illégale (Van Gelder, 2010 ; Hulse et Milligan, 2014 ; Simard, 2021).

4.1.1. Les structures de sentiment

Dans ce mémoire, la précarité résidentielle participe de ce que Williams (1977) désigne par l'expression « structure de sentiment ». Une structure de sentiment connote les « social experiences in *solution* » (William, 1977, p. 133), « the lived experience of emerging meanings and values as distinguished from already articulated and codified ideologies of established social institutions » (Harris, Nowicki et Brickell, 2019, p. 157). Cette situation engendre une aire de tensions où l'expérience vécue du sujet de la réalité sociale et la perception que privilégient les institutions sociales dominantes de ladite réalité s'entrechoquent.

Les institutions sociales prônent une grille de lecture objectivante pour que soit interprétée subjectivement la réalité sociale mais la réalité sociale *vécue* par les sujets éprouve de façon significative la fixité objectivante d'une telle grille (Williams, 1977), laquelle peut s'avérer plus ou moins inadaptée pour rendre compte de toute la complexité de l'expérience sociale. En un mot, les institutions sociales marchent souvent en décalage avec les changements à l'œuvre dans leur environnement. Pourquoi ? Ces institutions sont elles-mêmes affectées socialement par les changements en cours sans en avoir forcément conscience, ce qui les amène à souvent à considérer les structures de sentiment du sujet « as taken to be private » (Williams, 1977, p. 132), donc comme non représentatives d'un phénomène social de grande ampleur (Harris, Nowicki et Brickell, 2019). Pourtant, à bien des égards, les individus

ressentent les effets des structures de sentiment tant comme membres actifs d'une communauté sociale donnée que comme individus.

Il est donc important de signifier qu'une structure de sentiment revêt un caractère à la fois dynamique et émergent, voire flou (Williams, 1977). Par exemple, une personne locataire en proie à la précarité résidentielle peut *sentir* qu'une rupture historique est survenue dans la configuration sociale tandis que les institutions publiques, pour diverses raisons, peinent à cautionner sur le coup la réalité d'une telle rupture.

Hall (2009), figure de proue des études culturelles, augure ainsi la structure de sentiment dans la conjoncture anglaise des années 80 :

Je pensais que le Thatchérisme représentait vraiment la fin d'une configuration – le système mis en place après-guerre – et le début de quelque chose d'autre. [...] Mais concernant ce qui m'a permis de sentir cette coupure, les gens me demandent souvent : « Comment fais-tu pour le savoir ? » Je n'ai pas de réponse à leur apporter. Il ne s'agit pas d'une méthodologie précise ; ce n'est pas quelque chose que je peux appliquer d'un point de vue externe. C'est interprétatif et historique. Il me faut ressentir l'accumulation de plusieurs choses qui se rencontrent avant de pouvoir évoquer le début d'un nouveau moment, en établissant qu'il s'agit d'un rythme différent. Nous avons vécu selon une certaine configuration, et celle-ci en est une autre. (Highmore, 2022, citant Hall, 2009)

4.1.2. Le cynisme comme structure de sentiment

A la mesure des remarques de Hall (2009), relativement à la précarité résidentielle, j'é mets l'hypothèse que la structure de sentiment actuellement dominante dans le contexte néolibéral du Québec, depuis les années 2000, relève en grande

partie du cynisme, que j'évalue à l'aune de l'aliénation et de mes propres observations autoethnographiques. L'aliénation, qu'est-ce ? Concept cher à la pensée de Marx, l'aliénation relève d'une posture existentielle selon laquelle la réalité sociale répond à l'appel de sens du sujet de manière hostile (Lamoureux, 2021 ; Rosa, 2010). Nous *subissons* cette réalité sociale tout en ayant l'impression que, quoi que nous entreprenions, notre condition d'existence restera inchangée. Toute proportion gardée, la notion d'aliénation s'apparente ici à celle de l'absurde de Camus (1942), ainsi qu'il la conceptualise dans *Le mythe de Sisyphe* : « L'absurde naît de cette confrontation entre l'appel humain [de sens] et le silence déraisonnable du monde. » Je soulignerais en l'occurrence : le silence déraisonné.

Qu'en est-il du cynisme ? Concept polysémique émanant d'une longue tradition philosophique, le cynisme renvoie à une « [...] structure of feeling that feeds political action and inaction, especially in contexts with high levels of violence, prolonged economic crises, political impasses [...] » (Rudakova, 2017, p.160). Il se meut en fonction des contextes, des époques et des cadres, loin des standards souvent réducteurs et sentencieux qu'on peut être tenté de lui attribuer au quotidien.

Par exemple, dans *Losing Pravda* (2017), Rudakova établit une distinction à caractère ontologique et épistémologique entre deux types de cynisme, selon la situation du sujet cynique par rapport aux dynamiques des relations de pouvoir, selon que ce sujet appartient (toute proportion gardée) au camp des dominants ou à celui des dominés. Cette distinction s'avère essentielle pour analyser le déploiement du cynisme dans un contexte donné. Quelle est l'intention de l'essayiste ? Comprendre

les effets des dynamiques de relations de pouvoir à l'œuvre dans la société russe, au tournant des années 2000, sur la perception qu'ont des journalistes de leur métier, alors que les médias affaiblis financièrement palpitent dans les filets des élites économiques et politiques. Ainsi, autant les journalistes, ici dominés, que les élites en situation de domination font preuve de cynisme.

Quel rapport existe-t-il entre le contexte russe des années 90-2000 et la situation actuelle du Québec par rapport au logement ? Un rapport étroit, je le crains. Dans *La stratégie du choc* (2021), Klein affirme que l'effondrement du bloc de l'Est (Russie, Pologne, etc.) et les crises successives qu'il a entraînées dans son sillage, au tournant des années 90, ont établi les conditions structurelles préalables pour que soit imposée à la Russie une thérapie du choc qui va dans le sens d'une consolidation globale des politiques néolibérales, inhérentes à une libéralisation à tout va de l'économie russe. Ainsi, pour Klein (2008), les adeptes du capitalisme marchand voient dans les crises, qu'ils contribuent souvent à renforcer par leurs actions, une occasion d'imposer les valeurs du marché comme solutions potentielles ; au Québec, le poids démesuré accordé au marché pour résorber la crise du logement illustre bien à mon sens les séquelles de cette restructuration mondiale sur des bases néolibérales similaire à cette logique de thérapie du choc imposée aux pays des blocs de l'Est. Le néolibéralisme affaiblit les institutions publiques, les privant de leur capacité à honorer leurs engagements envers de la communauté (Boggs, 2000 ; Brown, 2015). Vue sous cet angle, cette transformation opère un changement paradigmatique où la collectivité, communauté de subjectivités, devient entité sacrificable

à l'absolutisme du privé. La précarité résidentielle, renforcée dans une certaine mesure par le cynisme ambiant, illustre bien cette conjoncture.

Dans le contexte québécois actuel de la crise du logement, je conçois le cynisme comme une tentative du sujet « dominé » pour se préserver en établissant une certaine distance entre sa subjectivité et la réalité sociale dans l'espoir d'atténuer l'hostilité de celle-ci à son égard. C'est donc une stratégie de gestion des émotions qui consiste à se prémunir, tant sur le plan moral que sur le plan psychologique, d'un contexte social où le sentiment d'aliénation fragilise l'expérience vécue (Rudakova, 2017).

Toute proportion gardée, le cynisme peut être pensé comme le produit d'une forme d'aliénation sévère sévissant à l'échelle sociale. Néanmoins, il serait impétueux d'assimiler le cynique dominé au renoncement absolu et au défaitisme total. Ce type de cynique, en dépit de son pessimisme, ne renonce pas pour autant. Il dit non au simulacre sociopolitique. A tort ou à raison, ce type de cynique estime simplement que les conditions dans lesquelles il doit lutter lui sont largement défavorables.

4.1.3. L'aliénation résidentielle et ses capacités incapacitantes

Ainsi, le cynisme s'éclaire à travers le prisme du concept d'aliénation résidentielle mobilisé par Madden et Marcuse dans l'optique « d'illustrer les liens entre la crise du logement et les crises personnelles, souvent traumatisantes qu'elle engendre [...] » (Goyer et Simard, 2018, p. 256.) Le concept d'aliénation résidentielle

permet de mieux saisir la complexité des mécanismes socioaffectifs sous-jacents à la précarité résidentielle. Marcuse (1975) identifie l'aliénation résidentielle à une situation dans laquelle une personne en vient à éviter de créer des liens de proximité affectifs avec son logement compte tenu de son incapacité à s'y sentir en sécurité, et des sentiments d'oppression qui y sont associés (Goyer et Simard, 2018). Mad-den et Marcuse (2016) considèrent que la balance des relations de pouvoir est déficitaire pour la personne aliénée dans la mesure où celle-ci s'expose à la mobilité contrainte, qu'elle soit légale ou non, laquelle « représente une des formes les plus importantes de l'aliénation résidentielle. » (Goyer et Simard, 2018, p. 256). Par conséquent, la précarité résidentielle se trouve renforcée par l'aliénation résidentielle.

4.1.4. La résonance comme forme de lutte sociale

Une autre notion vient étayer la définition d'une structure de sentiment, la résonance. Selon Rosa (2010), le concept de résonance va de pair avec celui d'aliénation. Entre eux s'établit une dialectique. La résonance, que j'identifie à la lutte, c'est le sentiment éprouvé par le sujet que la réalité sociale est sensible à son appel de sens, et qu'il lui est possible de la changer grâce à ses actions (Lamoureux, 2021 ; Rosa, 2010). Le sujet prend alors confiance dans son agir capacitationnel.

Par exemple, les actions d'organismes tels que le Collectif de Recherche et d'Action sur l'Habitat (CRACH), le Regroupement des Comités Logement Associations de Locataires du Québec (RCLALQ), le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), etc. engagés dans des luttes sociales destinées à dé-

fendre et promouvoir les droits des locataires correspondent à des tentatives de redonner aux communautés sociales confiance dans leur capacité d'agir. La lutte se veut une certaine réponse au sentiment d'aliénation et au type particulier de cynisme qu'éprouvent les locataires en situation de domination socioéconomique et symbolique. En outre, il convient d'adopter une perspective historique pour montrer que les luttes sociales ont permis de faire évoluer, quoique très lentement, les relations de pouvoir.

Les concepts « structure de sentiment » et « précarité résidentielle » sont explorés à travers la symbiose de deux approches : la recherche-crédation littéraire et l'autoethnographie institutionnelle. Elles figurent dans la partie « Méthodologie » du présent exposé.

4.2. Méthodologie

Ma démarche méthodologique créolise deux approches. La première relève de la recherche-crédation, laquelle revêt en l'occurrence la forme d'un récit littéraire à teneur réflexive, au fil duquel je me livre à une plongée introspective au cœur de mon expérience de la précarité résidentielle dans le cadre des politiques publiques qui régissent le fonctionnement du TAL.

De fait, la recherche-crédation résonne intimement avec l'autoethnographie institutionnelle mise à contribution ici. Une telle synergie favorise l'exploration des émotions de manière heuristique.

4.2.1. Pourquoi la recherche-crédation littéraire ?

Pour être tout à fait honnête, la raison de ce choix demeure hautement personnelle de prime abord. Elle provient d'un préjugé, j'avoue : j'ai beaucoup plus appris sur la condition humaine par le biais des arts, et plus précisément de la littérature (roman, théâtre, poésie...), que par le biais des formes théoriques correspondant aux standards pour le moment dominants dans le cadre institutionnel de l'université.

Ceteris paribus, les modes dominants de production de la connaissance, du moins tels que je les ai expérimentés durant mes études universitaires, renferment

à mon sens un certain nombre d'angles morts conditionnés par des ornières axiologiques à même d'éconduire certaines expériences sociales et morales qui m'ont profondément façonné pourtant. La recherche-crédation peut favoriser l'« évènement » d'une situation qui permet d'éluder, ne serait-ce que partiellement, cet écueil.

Dans une certaine mesure, cette démarche représente un acte de subversion par excellence. Que dit Springgay (2018) de la recherche-crédation ? « It is grounded not in a set of prescriptive criteria but ontological, epistemological, ethical, and political attunements to creating a different world. » (Springgay, 2018, p. 227) Ma recherche-crédation s'abreuve du récit littéraire pour donner libre cours (libre à quel point ?) à l'avènement de ma subjectivité, que je situe dans la conjoncture de la crise actuelle du logement.

Au demeurant, la recherche-crédation confère au sujet-chercheur la possibilité de recourir au flou en guise de procédé épistémologique et littéraire sans que ce flou paraisse pour autant incongru ou incohérent. Puisque je me confie sur des évènements traumatisants que j'ai vécus, grâce au flou, je suis en mesure d'aménager des zones d'ombre, ici et là, dans le récit que je fais de mon expérience de locataire précaire. Ces zones d'ombre entérinent à certains égards le « droit à

l'opacité » réclamé par Glissant (1990), entre autres lieux, dans *Poétique de la relation*. Je me prévaux donc de mon droit à l'opacité. Opacité envers autrui et, dans une moindre mesure, opacité envers moi-même. De la sorte je garde un certain contrôle sur le degré de vulnérabilité et de transparence auquel je consens à m'exposer aux regards. Et la conscience de cette opacité requiert, toujours à mon sens, une forme de prudence épistémologique quant à la lecture qu'on peut faire de la réalité sociale que nous façonnons, à plus forte raison qu'elle nous façonne pendant que nous sommes en train de la façonner. Tout événement, qu'il soit social ou non, implique forcément une part d'opacité.

D'un point de vue sémiologique, toujours grâce au flou et à l'opacité, l'accent est mis sur l'interprétation et le ressenti du lecteur, éléments émergents et coconstitutifs de mon récit. Il est sans doute utile de revenir succinctement sur le concept de structure de sentiment et de souligner son apport ici. La structure de sentiment, nous l'avons vu ailleurs, suppose que les significations de la réalité sociale vécue par le sujet revêtent une dimension résiduelle et floue. La relation qui s'établit entre un auteur et son auditoire garde des traces de ce flou : la lecture qui sera faite de mon récit m'échappe dans une large mesure, tant du point de vue du lecteur, qui s'en appropriera en fonction de sa subjectivité, que des interprétations

que je ferai de mon expérience de locataire précaire en d'autres circonstances. Par exemple, si je devais raconter de nouveau mon expérience de la précarité dans quelques années, associerais-je cette expérience aux mêmes émotions ? Qu'est-ce qui en émergerait ? Je ne saurais répondre à de telles questions avec certitude, sans courir le risque de verser dans le simulacre.

En ce sens, la recherche-crédation me semble mieux adaptée que les approches critiques de type objectivant pour rendre compte des structures de sentiment pour la simple et bonne raison que la recherche-crédation offre une tolérance accrue au flou et à l'opacité étant qu'éléments émergents des significations sociales.

4.2.2. Quelques stratégies narratives mobilisées

Plusieurs stratégies narratives animent la narration que je fais de mon expérience de locataire précaire. Bien entendu, loin de moi l'idée d'inventorier ici une liste exhaustive des stratégies narratives que j'ai utilisées au fil du récit. Mon but est d'adopter une posture réflexive susceptible de fournir aux lecteurs d'autres portes d'entrée dans le processus narratif.

4.2.3. La mise en récit de soi

Une des plus importantes demeure la mise en récit de soi. Cette stratégie narrative témoigne, en ce qui me concerne, d'une volonté farouche de disputer ma

subjectivité aux institutions sociopolitiques qui l'assujettissent. Ce faisant, je "[cherche] à devenir le sujet [de ma propre expérience] en explorant les différents éléments qui ont contribué à [me] façonner" comme produit social (Gaulejac et Bonetti, 2019, p. 562). Ma subjectivité s'inscrit dans un contexte social et politique qui me raconte, et cette *manière* de me raconter exerce à coup sûr une certaine forme de violence qui dicte (à tout le moins, qui tente de me dicter) le type de rapport existentiel que je *dois* avoir avec moi-même et avec les autres. Le rapport qui lie les locataires aux propriétaires, en contexte néolibéral, n'est-il pas forcément violent ? Le rapport qui lie les locataires aux institutions sociales, complices de leur précarisation, n'est-il pas forcément violent ? Se raconter comme sujet passe a minima par une prise de conscience, fragmentaire il est vrai, des types de relations de pouvoir qui configurent son environnement social. Se raconter passe assurément par une remise en question, plus ou moins radicale, du caractère discriminatoire de ces types de relations de pouvoir. En l'occurrence, se raconter est un acte politique au sens de Rancière (1995). Grâce à la mise en récit de mon expérience de précaire, je redécoupe de la réalité sociale selon un mode de subjectivation autre que celui qu'on voudrait bien m'attribuer. Ainsi, j'instaure une tension dramatique : je me raconte pour tenter d'échapper au sentiment d'aliénation sociale qui m'asphyxie. En un mot : JE me raconte donc nous sommes.

4.2.4. L'alter ego ou l'altérité

Associée à la « caractéristique de ce qui est autre » (Rey, 2011, p.54), l'altérité, ou l'alter ego, comme stratégie narrative alimente celle de la mise en récit de soi.

Quand je songe à la notion d'altérité, mon esprit se tourne instinctivement vers le souvenir de *La lettre du voyant* (2011) qu'Arthur Rimbaud a écrite à Georges Izambard. En voici un extrait : « [...] C'est faux de dire : Je pense. On devrait dire : On me pense [...] JE est un autre. Tant pis pour le bois qui se trouve violon et nargue aux inconscients, qui ergotent sur ce qu'ils ignorent tout à fait ! ». Qui est le sujet qui pense ? Où se situe-t-il ? Comment est-il pensé ? Comment se pense-t-il ? Loin de se contenter d'embrasser à bras le corps les tensions inhérentes à une certaine perception de l'altérité, Rimbaud l'a bourrée d'explosifs. Sa démarche artistique se caractérise ici par la causticité de sa révolte et une volonté farouche de refuser le sort réservé à sa subjectivité.

A certains égards, le *Traité du Tout-Monde* (1997) d'Édouard Glissant s'approprie la posture rimbaldienne de l'altérité en la mettant en relation avec celle de l'antillanité ou d'identité(s) antillaise(s). S'inscrivant dans le contexte des luttes pour l'émancipation des cultures caribéennes (Jongepier, 2021), Glissant emploie la mé-

taphore de « la racine en rhizome » (Glissant, 1997, p. 21) pour exposer sa conception de l'identité : « l'idée de l'identité comme une racine unique donne la mesure au nom de laquelle ces communautés furent asservies par d'autres, et au nom de laquelle nombre d'entre elles menèrent leurs luttes de libération. »

Cette définition glissantienne s'applique au contexte québécois de la précarité résidentielle, me semble-t-il. Le néolibéralisme a pour unique racine la croissance infinie qu'incarne l'impératif catégorique du profit. Et l'asservissement des institutions publiques à cette posture dépouille les communautés locataires de leur humanité : leur identité se voit réduite à celle de consommateurs, au mieux, ou à celle d'entités négligeables, au pire.

La stratégie narrative de l'alter ego m'offre la possibilité de me libérer des liens existentiels auxquels le pouvoir dominant m'aliène. J'aménage des espaces où j'aspire à échapper à ma situation d'aliénation, ne serait-ce que conjoncturellement, en revendiquant plusieurs facettes de mon identité. Je suis un père, un conjoint, un citoyen, un rêveur, un indigné, etc.

Ainsi, je me réapproprie la formule de Rimbaud : JE est un autre. Cela signifie que ma situation, au regard de la précarité résidentielle, fait écho à celle de beaucoup de locataires précaires. Les émotions que je vis d'autres locataires les vivent. Les injustices du TAL m'affectent et affectent pareillement d'autres locataires.

En somme, la stratégie de l'alter ego me permet de conjuguer les voix, de disputer ma subjectivité à un processus déshumanisant, de tisser des liens étroits entre les communautés de locataires précaires. Je suis donc un autre en d'autres circonstances.

Pour finir, je tiens à préciser que ma conjointe Julie, en plus de me donner son consentement pour figurer dans le récit, a participé activement au processus de construction de son alter ego.

4.2.5. L'interpellation directe

Une autre stratégie narrative qui m'a été inspirée, entre autres auteurs, par Camus (*La chute*), Dostoïevski (*Les carnets du sous-sol*), consiste à interpeler directement le lecteur (voyez-vous ; qu'en pensez-vous, etc.) et à lui prêter des intentions imaginaires. J'espère ainsi accroître son sentiment d'implication dans l'édification de la trame narrative, ce qui a pour effet d'amplifier la portée des émotions mises en scène. Le lecteur aura l'impression de participer à l'action au moment même où elle se déroule. À l'interpellation se conjugue l'introspection qui, dans les deux premières parties du récit, prend souvent la forme d'un monologue intérieur. Ce dispositif littéraire, allié à la dimension confession-émotionnelle de l'autoethnographie, traduit ma volonté de faire pénétrer le lecteur dans l'intimité de mon expérience de la précarité, qu'elle soit résidentielle ou autre.

4.2.6. Le processus de métaphorisation

A présent, je voudrais dire quelques mots sur le processus de métaphorisation à l'œuvre dans la narration. Le processus de métaphorisation, souvent sombre et violent, s'y présente selon au moins deux modalités.

D'une part, grâce au recours à un mécanisme rhétorique, elle permet de rendre intelligible au lecteur mon ressenti en établissant des médiations entre plusieurs modes d'existence (Affergan, 1994). Par exemple quand je dis : « Un mur blanc guillotine la salle d'attente en deux moitiés », la référence hyperbolique à la guillotine renvoie à un contexte sociohistorique chargée de violence, en mettant en valeur l'état d'esprit du narrateur. D'autre part, la métaphorisation est co-constitutive de la réalité sociale telle que j'envisage cette dernière (Lakoff et Johson, 2008 ; Semino, 2021). Établir des ponts, c'est déjà transfigurer l'environnement social dans lequel je *suis*. Métaphoriser, à mon sens, c'est induire paradigmatiquement une façon de penser le monde, d'agir sur lui. C'est plaider pour une façon d'*être* au monde. Dans une certaine mesure, tout processus de métaphorisation reflète une certaine interprétation de la réalité sociale, qu'il soit conscient ou pas.

4.2.7. L'humour et l'ironie

Au moins deux autres procédés font partie intégrante de ma stratégie narrative : l'humour et l'ironie.

L'humour, qu'est-ce ici ? « L'humour [est] une conscience particulièrement haute des relations de pouvoir [et] une profonde négation de celle-ci » (Roy, 2016, p. 244). L'humour et l'ironie font office d'actes politiques en ce sens qu'ils opposent une forme de résistance à des formes de pouvoir dominant. L'humour vise à une réappropriation du corps face à un pouvoir diffus qui exerce des contraintes corporelles et symboliques sur l'individu (Rudakova, 2017). Pour Deleuze (1990), sur le plan du discours et des émotions, l'humour émoustille le pathos, comme élément de contre-pouvoir, afin de susciter chez les destinataires une compassion qui les (pré)dispose au partage de mon expérience sociale de la souffrance corporelle. Au contraire de l'ironie, qui nous fait considérer les choses du point de vue d'en haut (Colebrook, 2004), l'humour manifeste une sorte de sincérité attestant de la vulnérabilité (et de la force) du sujet éprouvé, qui évalue les choses du point de vue d'en bas (Deleuze, 1990).

L'ironie, quant à elle, vise à établir une distance psychologique et morale par rapport à la situation d'injustice perçue en la surplombant avec la toute-puissance

de notre autorité morale et intellectuelle (Deleuze, 1990). C'est une tentative de réappropriation de son soi que disputent chaudement les dynamiques de relations de pouvoir, une manière d'affirmer sa résistance et son incrédulité face au discours du pouvoir (Colebrook, 2004 ; Rudakova, 2017).

Dans mon esprit, l'humour et l'ironie procèdent de *la* politique au sens de Rancière (1995) : ils confrontent *le* politique, qu'ils tiennent en respect. Comment ? En s'inscrivant dans un régime de vérité *autre* que le régime de vérité institué. En l'occurrence, tant l'humour que l'ironie pavent la voie à la lutte sociale. En tout cas, ils peuvent constituer des leviers puissants.

4.2.8. L'autoethnographie, pourquoi ?

Un premier élément de réponse provient de Paillé (2007), qui voit l'autoethnographie comme « une méthodologie de la proximité, une manière normale, spontanée, naturelle, quasi instinctive d'approcher le monde, de l'interroger et de le comprendre » (Paillé, 2007, p. 409). J'éprouve le besoin de faire sens de la précarité résidentielle (de ma précarité tout court) de manière à réfléchir avec autrui sur des enjeux qui *nous* affectent notre psyché.

Et, puisqu'il s'agit d'analyser les émotions susceptibles d'animer un locataire piégé dans la toile d'araignée de la précarité résidentielle, je tends volontiers vers

une posture engagée conforme à ma subjectivité, posture que préconisent Dubé (2016), Pelias (2004), Dezin (2006), Ellis et Brochner (2000), entre autres.

À quels styles d'autoethnographie s'assimile mon récit ? Dubé (2016) et Chang (2008) établissent une typologie de 4 catégories : la descriptive-réaliste, la confession-émotionnelle, l'analytique-interprétative et l'imaginative-créative.

- Descriptive-réaliste : Ce positionnement autoethnographique vise à rendre tangible et réaliste pour le lecteur l'expérience narrée par le chercheur, grâce à des « descriptions très précises » (Dubé, 2016) qui fortifient l'authenticité du récit. À ce titre, je mets à profit des documents juridiques, des courriels, des jugements, des procès-verbaux, etc. Je m'efforce également, tout au fil du récit, de dépeindre les lieux le plus fidèlement possible.

- Confession-émotionnelle : Ici, le chercheur se livre volontiers à des confidences concernant des questions existentielles qui le préoccupent et des émotions qui le travaillent. Il ouvre au lecteur une fenêtre à travers laquelle ce dernier peut accéder à son intimité (Dubé, 2016). Dans le chapitre 3 du mémoire, je me confie sur mes états d'âme, mes doutes, mes déceptions, mes espoirs, etc., quitte à me placer dans une position de vulnérabilité au regard du lecteur.

- Analytique-interprétative : « [Cette catégorie autoethnographique] a comme but d'identifier les éléments principaux du récit et d'établir des liens significatifs entre eux » (Dubé, 2016, p.9). Dans les différentes parties du récit, je m'escrime à identifier ce qui, dans mon expérience de la précarité résidentielle, singularise socialement semblable expérience pour les communautés de locataires dans un contexte où le TAL, institution publique de première ligne dans les relations entre locataires et propriétaires, aspire à laisser la préséance aux diktats des « lois » du marché.

- Imaginative-créative : En l'occurrence, « [la] créativité du chercheur est la seule limite à l'écriture autoethnographique. En contrepois, la créativité fait appel à celle du lecteur » (Dubé, 2016, p. 9). Dans le chapitre 3 du mémoire, un des éléments immanents à cette posture autoethnographique concerne le processus de métaphorisation, qui est bien plus que la mobilisation des métaphores à des fins rhétoriques. Dans mon récit, ce processus est constitutif d'un redécoupage atypique des significations dominantes de la réalité sociale. Imaginer et créer, dans une large mesure, c'est recourir à un mode de subjectivation *autre* que celui institué par les relations de pouvoir.

Ma démarche s'enracine au premier chef dans la catégorie confession-émotionnelle et la catégorie imaginative-créative. Cette dernière surtout entretient

des liens forts avec la recherche-cr ation comme pratique  mergente de cr ation de sens et de r appropriation de sa subjectivit  atrophiee.

Comment ai-je choisi les  pisodes narratifs ?

Ils ont  t  choisis en fonction de leur intensit   motionnelle. J'entends : en fonction de l'intensit  des  motions  prouv es. Les  pisodes sont relat s de mani re chronologique, entrecoup s, de temps en temps, de r trospections.

Comment les donn es ont-elles  t  recueillies ?

Les sources de donn es abondent : documents organis s par ma conjointe, discussions avec elle, discussions avec d'autres locataires, prises de notes apr s chaque s ance au TAL, journal de bord,  changes de courriels avec le propri taire, informations contenues de mon dossier du TAL, souvenirs divers et auto-observation.

Enfin, je tiens   souligner qu'une des contributions que j'esp re apporter   la litt rature sur le ph nom ne de la pr carit  r sidentielle, gr ce   la cr olisation de l'autoethnographie institutionnelle et la recherche-cr ation litt raire, touche   ma volont  d'exposer frontalement la fa on dont la violence structurelle des institutions publiques affecte –dans l'intimit – le sujet locataire dans son rapport exp rientiel  

la réalité sociale. Mes recherches ont montré qu'à l'échelle du Québec, et plus largement dans la littérature sur la précarité résidentielle, ce terrain demeure peu exploré pour le moment. Une autre contribution estimable de ce mémoire relève de ma volonté d'humaniser la recherche scientifique sur la précarité résidentielle, tout en contribuant à accorder à la subjectivité des locataires affectés une place de choix. Comme Bloch (2022) le souligne si bien, le champ de la recherche scientifique actuelle en matière de précarité résidentielle tend à évacuer « les indignités, les traumatismes et le sentiment d'étouffement » [traduction libre] (Bloch, 2022, p. 708) qu'implique une telle expérience.

5. Chapitre 3
(Mise en récit)

5.1. Démembrement...

Un mur blanc guillotine la salle d'attente en deux moitiés. Au front du mur, regardez, une horloge à large pupille noire. Elle vous fixe avec dédain. On la croirait presque vivante, œil épinglé au front d'un cyclope. L'avis de convocation du Tribunal administratif du logement (TAL), dans ma main, indique que l'audience est à 9 h. L'ambiance pèse. De temps à autre, à ma droite, clac ! clac ! clac ! des talons choquent le carrelage du corridor que côtoient des salles d'audience aux portes numérotées. Un homme fringué d'un costume bleu marin passe puis disparaît, laissant dans son sillage un parfum légèrement épicé. Bruit de porte fermée.

La salle d'attente du TAL se remplit au compte-gouttes. Des gens s'installent ici et là. Interdiction formelle d'occuper les sièges marqués d'un X rouge, pandémie oblige. D'autres patientent dans la file d'accueil, le visage à moitié avalé par un masque, sous l'œil vigilant d'un vigile, sorte de métissage curieux entre un humain et un suricate. La plupart des gens ont le nez scotché à leur téléphone ou fixent un point invisible dans leurs pensées (invisible à qui ?). Une femme d'un certain âge, cheveux grisonnants, yeux cernés, tique du pied d'une manière qui trahit sa nervosité. D'elle émane un relent de mégots de cigarettes. Pouah ! ça fouette.

Tiens, tiens, devinez qui est assis à la première rangée, face au mur mitoyen. Le proprio. La lumière du lieu, comme une langue artificielle, lèche son crâne calvitie, qu'elle fait étinceler. Il feuillette des documents, son imperméable accroché au bras. A ce moment-là, il tourne la tête. Nos regards se croisent. Je ne bronche pas. Il se retourne puis replonge le nez dans sa paperasse. Mauvais pressentiment. Mieux

vaut réviser mon plan de match une dernière fois avant le passage devant juge.
J'ouvre la chemise jaune où Julie avait soigneusement rangé les documents avec des codes de couleur.

Premier document, deux feuilles rédigées à la main par ma conjointe.

Récapitulation des faits

28 février 2022 : Réception avis de modification de bail (augmentation de loyer de 20 \$)

28 mars 2022 : Réponse par courriel au proprio :

1) Refus de l'augmentation de loyer (910 \$ à 930 \$) qu'on juge abusive ;

2) Ouverture à la négociation si le proprio consent à se justifier.

Selon les calculs faits avec le Comité logement, l'augmentation ne devrait pas dépasser 15 \$.

▶ *Définition erronée de « travaux majeurs » ;*

▶ *Preuves factures : Rénovations ; Assurances ; Entretien ménager*

13 avril 2022 : Demande en fixation de loyer adressée au TAL par le proprio (Donc, refus implicite de négocier)

4 juillet 2022 : La demande en fixation de loyer a été rejetée car le proprio a omis de faire parvenir la preuve de notification au TAL dans un délai de 45 jours

5 juillet 2022 : Demande subséquente faite par le proprio pour prolonger le délai de la demande en fixation de loyer

15 août 2022 (aujourd'hui) : Audience pour demande subséquente

- Les locataires n'ont pas reçu de notification pour la demande subséquente ;

- La preuve de notification ne pourra pas être faite à l'audience ;

C'est donc à deux reprises que le proprio prétend ne pas être au courant de la procédure à suivre au TAL quant aux avis de notification (demande en fixation de loyer et demande subséquente).

- Demande de la fermeture du dossier

Deuxième document, une autre feuille manuscrite résumant le plan de match.

1er argument : Aucune notification n'a été reçue de la part du propriétaire (43 jours/45)

Note : la demande subséquente se trouve à la page 12.

2e argument : Dans la demande subséquente, le propriétaire prétend n'avoir pas compris qu'il fallait notifier une copie de la demande aux locataires. Cependant, dans le courriel qui lui a été envoyé le 13 juillet 2022 par le TAL, il est indiqué à deux reprises qu'il fallait notifier la demande aux locataires.

Citations TAL :

*1) « Il vous appartient de notifier une copie de votre demande à **chacune des parties**. Pour ce faire, nous vous référons à la section **Notification d'une demande à l'autre partie** de notre site internet afin de connaître la procédure à suivre. »*

*2) « **Si la preuve de notification n'est pas déposée dans les 45 jours suivant l'introduction de la demande, le Tribunal fermera le dossier.** Le Tribunal peut toutefois convoquer les parties sans délai lorsqu'il le juge approprié, **auquel cas la preuve de notification devra être produite à l'audience sous peine du rejet de la demande.** »*

3e argument : Le propriétaire comprend bien le français. Par conséquent, il est tout à fait raisonnable de douter du fait qu'il a mal compris. Je dirais qu'il s'agit davantage de négligence.

4e argument : Quand bien même le propriétaire a mal compris, cette incompréhension ne constitue aucunement un motif raisonnable aux yeux de la loi. Admettre un tel motif entraînerait des

conséquences graves pour l'équilibre de la justice, et des abus de la part des propriétaires. Je demande donc la fermeture du dossier.

Après lecture des documents, me suis-je senti mieux ? Pantoute. Je nageote dans le doute. Bois la tasse. M'y noie. Que valent ces arguments sur le plan juridique ? Que valent ces arguments tout court ? Et si quelque chose d'essentiel avait échappé à notre attention ? Ah, si seulement j'avais pu consulter un avocat. Si seulement j'en avais les moyens. Cela aurait-il changé grand-chose d'ailleurs, autre que mon état d'esprit, j'entends ? Si seulement... Arrête, Alex. Ça sert à rien de te mettre dans un état pareil. Et puis de toute façon, dans l'état actuel des choses, les dés sont pipés. Pardon, je voulais dire : jetés. Les dés sont jetés.

La chaleur m'accable. Ou peut-être autre chose, que sais-je. J'ai soif. J'ai faim. Envie de pisser. Mal de ventre. Mais je n'ose bouger, de peur de manquer l'appel de mon nom. J'étouffe sous mon masque. Mes lunettes s'embuent. Mes mains transpirent. Mon cœur, on dirait bien qu'il va me défoncer la poitrine. Mon nœud papillon m'étrangle. Respire, Alex. Inspire par le nez, expire par la bouche. Respire.

Le fouet d'une voix me ramène sur terre. Elle provient des haut-parleurs. Noms et numéro de salle. La dame aux yeux cernés se lève d'un bond puis, après quelques pas, tourne au coude du couloir. Une créature ventripotente, cousin

germain de Jabba le Hutt, la suit en rampant. Un cartable sous le bras. D'une minute à l'autre, mon tour viendra.

Un autre homme-suricate fait irruption dans la salle. S'immobilise à la frontière du mur-cyclope. Ceinture l'espace d'un œil grave. Se replie vers le comptoir de l'accueil. Une femme blonde en tailleur vient se planter devant un babillard qu'elle scrute avec l'index. Fait un signe de la main à une jeune femme noire coiffée de nattes zigzagantes. Elles s'enferment dans une petite salle à baie vitrée, sur ma gauche. Paroles inaudibles. Une avocate et sa cliente, je présume. Jouons à une petite devinette : à votre avis, qui est qui ?

Je regarde tout autour. Un détail frappe : le nombre de Noir.e.s. Des femmes, des hommes. Surtout des hommes. Hum... combien d'entre eux sont ici à titre de proprios ? Et puis, pourquoi sont-ils si mal vêtus ? Voyons donc : ils auraient pu se forcer. Pathétique. Ils n'ont rien compris aux subtilités du jeu. Pas étonnant qu'ils se fassent plumer.

Moi, regardez, je suis habillé comme pour aller à un mariage, veste en moins. Je me suis sapé, comme disent les Africains. Nœud papillon, chemise impeccablement repassée et impeccablement placée à l'intérieur du pantalon, chaussures impeccablement cirées... L'habit ne fait pas le moine ? Ah bon, c'est peut-être que vous n'avez jamais vécu dans un monde austère.

J'ai honte d'être ici. Honte d'être Noir au milieu de mes semblables noirs. Je ne veux en aucun cas être associé à eux, ce ramassis de *losers*. De la chair à

canon, voilà ce qu'ils sont. Du menu fretin. De l'herbe à brouter pour vaches institutionnelles. Des proies faciles. Pas la moindre chance de survie. Ils font pitié. Qui les plaindrait, franchement ?

Ah, que vois-je ? Un Noir fait son entrée. Oh, là ! là ! quelle classe, celui-là ! Costume trois pièces, nœud papillon, Air Jordan aux pieds, montre ostentatoire. Il a fière allure. D'autant plus fière allure qu'il tire une valise à roulettes. Ça lui donne un air pas du tout quelconque. Il exsude le succès. Lui et moi, même ligue : celle des gagnants.

Je me redresse sur mon siège pour avoir fière allure, dans la mesure de mes moyens. On a beau jouer dans la même ligue, faut pas se leurrer : lui caracole en titulaire arborant son brassard de capitaine ; moi, je récure le banc de touche, à moins que ce ne soit les chiottes. Est-ce un propriétaire ? un avocat ? un expert ? un consultant ? un juge ? un promoteur immobilier peut-être ? Qu'importe.

Une voix saïlle des haut-parleurs. Grave, la voix. J'entends mon nom, celui du proprio aussi, et un numéro de salle. Je m'ébranle. D'un coup s'accélère mon pouls. Mon mal de ventre... tagada ! tagada ! rapplique au galop. Je serre les fesses pour éviter de lâcher une fuse. Je longe le couloir et pousse une porte. Elle cède en grinçant au contact de mes épaules. Un parfum épicé m'accueille.

Me voici dans une salle étrange. Je reconnais aussitôt l'homme au costume bleu marin, derrière un ordinateur, sur une estrade face à deux box entourés de plexiglas sur trois côtés. D'ici, l'homme paraît plus jeune, presque mon cadet. Un

premier détail attise ma curiosité : la couleur des yeux. Un bleu tirant sur le gris. Ou un gris bleu. Puis un deuxième détail : ses cheveux, très noirs, frisent. Suspendues au plafond, des tiges noires. Des micros ou des pattes de coquerelles géantes ?

Je me pose dans le box le plus éloigné de la porte. Le proprio, dans l'autre. Je respire un grand coup.

Le régisseur, appelons-le Bouclette, se tournant vers l'autre partie :

- Monsieur Del Piero⁸ ? questionne-t-il.

- Oui, votre honneur, répond le proprio.

- Et moi, c'est Monsieur Blaise, ironisé-je au bout d'un instant.

- La locatrice n'est pas présente ? redirige le jeune homme.

- Non, la colocatrice en question s'appelle Mme D***. C'est ma conjointe. Et je la représente.

Bouclette tord machinalement son cou vers l'ordi.

- Vous êtes donc ici pour une demande subséquente. Puis s'adressant au proprio : Vous voulez être relevé de votre défaut d'avoir transmis les documents au TAL dans les délais prescrits ?

- Oui, votre honneur, répond Del Piero, après un moment d'hésitation.

⁸ Nom fictif ayant une consonance similaire à celui du propriétaire.

- Avez-vous la preuve de notification ?

- Oui, votre honneur.

Le proprio, une feuille à la main, fait claquer ses talons jusqu'au comptoir du juge, qui prend la feuille tendue. Celui-ci fait mine de la scruter. Entretemps, le proprio rebrousse chemin. Cette façon qu'il a de dire « votre honneur »... brrr... ça me tape grave sur la rate.

- Procédons, fait le juge.

- Monsieur le juge, puis-je voir la notification ?

Bouclette a semblé surpris par ma requête. Allez savoir pourquoi. Ma voix, qui tremblotait au départ, a retrouvé sa consistance. Envolé, mon mal de ventre.

- Bien sûr, finit-il par concéder au bout d'un instant.

Je me lève et, après quelques pas, attrape le document. Me voici revenu à ma place. J'enlève mes lunettes et rapproche la feuille de mon nez. A mon tour d'accuser un air attentif.

- Monsieur le juge, j'ai dit, cette notification correspond à la demande de modification de bail pour l'augmentation de loyer. La date d'émission est antérieure à la date de la demande subséquente. Par conséquent...

- Redonnez-moi le document, m'interrompt sèchement Bouclette.

Je m'exécute. Après un coup d'œil, le juge :

- Monsieur Del Piero, vous n'avez donc pas notifié la demande subséquente aux locataires ?

Pas une once de reproche dans la voix. Un ton cordial, presque obséquieux. N'empêche, les choses étant ce qu'elles sont, je garde le cap.

- Puis-je savoir quelles circonstances exceptionnelles ont empêché M. Del Piero de notifier la demande conformément aux indications du TAL ? dis-je.

Le proprio, rougissant comme s'il venait brusquement d'attraper un coup de soleil dans l'ombre, se met à bégayer :

- Euh... votre... votre honneur, j'a...j'a... j'a... j'avais... euh... euh... mal compris qu'il fallait... euh... no... notifier la demande aux locataires. J'ai appelé au TAL et la ma... madame m'a expliqué que ce n'était pas né...nécessaire, vu que les locataires avaient reçu l'avis de con... convocation.

Le juge, dégoulinant de sollicitude :

- Ha, monsieur Del Piero, je suis désolé qu'on vous ait mal informé.

Je manque de tomber en bas de ma chaise. J'hallucine. C'est la seule explication logique. Mes oreilles, ces farceuses, me font une mauvaise blague. Ça doit être ça. J'ai patienté encore un instant pour voir si elles allaient s'esclaffer, pliées en deux ; mais non, elles sont archisérieuses, mes oreilles. Graves, même. N'empêche, les choses étant ce qu'elles sont (mais que sont-elles au juste ?), allons, Alex, ressaisis-toi.

- Monsieur le juge, je voudrais lire un extrait du courriel qui avait été acheminé à M. Del Piero par le TAL en lien avec l'obligation de notifier la demande à l'autre partie...

- Monsieur Blaise, je dois vous interrompre. Ce courriel n'est nullement pertinent en ce qui nous concerne ici. Vous devez vous concentrer uniquement sur la demande subséquente et non la demande de modification de bail...

- Justement, il me semble que le courriel con...

- Monsieur Blaise, je ne me répéterai pas !

En un éclair, le bleu de ses pupilles s'est évaporé. N'y rugit qu'un gris orageux que durcit la fermeté du ton. La raucité de la voix me saisit, seau d'eau froide jeté en pleine figure. J'ai rapetissé illico. Ou lui s'est agrandi en s'il-vous-plait. Allez savoir.

Ses cheveux moutonnent, non, grognent, non, grondent, bouillonnent, non, se cabrent, s'élèvent, jusqu'au ciel s'élèvent, comme d'immenses vagues portuaires prêtes à déferler sur moi. LUI Goliath ; Moi David. Que dieu me vienne en aide. Que dis-je : Dieu m'a abandonné. La foi aussi. Dégainer mon lance-pierre ? Mauvaise idée. A coup sûr, Bouclette me fera bouffer lance et pierre, faisant ainsi d'une pierre deux coups.

Et puis j'ai beau chercher : pas la moindre faille dans son armure rutilante. Pas la peine d'insister. Mieux vaut agiter le drapeau blanc en guise de reddition. Mieux vaut courber l'échine. Que puis-je faire d'autre ? Le remercier peut-être.

Bouclette, le fils de Zeus et Thémis ? un demi-dieu ? un dieu ? Chose certaine : en ce moment, il règne d'une main de feu sur cet endroit. Commande air et lumière. Un claquement de doigts, et voici que surgissent hors terre des géants de pierre. Un autre claquement de doigts, et voici mes os broyés.

- Monsieur Blaise, avez-vous compris ce que je viens de dire ?

Je refais surface, un peu désarçonné.

- Non, pouvez-vous répéter ?

Ma voix s'est remise à vaciller.

- Comme je vous ai expliqué, M. Blaise, monsieur Del Piero avait 45 jours pour notifier la demande subséquente. Nous n'en sommes qu'à la 43e. Il dispose encore de 2 jours. Donc, il a largement le temps. Deux options s'offrent à vous...

Là, il marque une pause, comme pour laisser au silence le soin de travailler mon esprit au corps.

- ... Première option : ajourner l'audience. Deuxième option : procéder. Je vous conseille de régler l'affaire tout de suite. Sinon, vous allez devoir revenir une deuxième fois et une troisième.

Marquant une nouvelle pause :

- D'ailleurs, M. Blaise, rapprochez-vous, voici le document que Monsieur Del Piero aurait dû vous notifier. Je vais noter dans le procès-verbal que je vous l'ai remis...

Je me rapproche chancelant à cause du choc, attrape la notification de ses mains. Regagne ma place.

Ça me prend tout mon p'tit change pour rassembler mes esprits. Un truc me m'embête, et pas qu'un peu. Mais quoi donc ? Règne en moi une confusion étrange comme si... oui, c'est bien ça...comme si on m'avait flanqué, au sens propre, un

coup de massue sur la caboche. D'ailleurs, regardez, à tout hasard, ne suis-je pas en train de saigner du crâne ? Non ? En êtes-vous sûrs ?

N'empêche, les choses étant ce qu'elles sont... je lis.

Demande

Objet de la demande (conclusion recherchée)

Lever la peremton de une demande. Prolonger le délais preveut pour déposer au dossier la prouve de notification au relve des conséquences du défaut de le avoir respecté.

Dieu du ciel ! Je n'y comprends rien du tout. Là, je m'arrête. Je lève les yeux. Avale ma salive. Racle ma gorge. Trois, deux, un... j'y vais.

- Monsieur le juge, je vous remercie pour le document et vos conseils fort judicieux, mais vous conviendrez que je ne suis pas seul dans cette affaire. La moindre des choses serait que je consulte Mme D*** afin d'avoir son consentement. Et puis, étant donné que je viens de prendre connaissance de nouveaux éléments concernant l'affaire, la moindre des choses serait que je prenne le temps de préparer ma défense. Je ne peux agir sur un coup de tête.

Mon intention : gagner du temps pour me remettre du choc. Un repli stratégique ? Une stratégie de repli, je dirais.

Ma voix tremblait, tremble encore. La sueur inonde mes paumes, mon front. Dans ma bouche, une impression de sécheresse. Son excellence hoche la tête

d'une manière qui montre que son excellence semble peu convaincue par mes arguments. Son excellence a l'air même un brin agacée. Son agacement me réjouit.

La vérité ? Je suis à bout de force, lessivé. Je veux décalisser d'icitte. Quand le trou du cul de juge a refusé d'écouter mes arguments, je vous jure, ça m'a scié les jambes. Comment dire ... avez-vous déjà vécu un malentendu à ce point mal entendu que votre faculté même de penser s'émousse comme une vieille lame ? Vous devenez soudain si peu sûr de vous-même que vous figez littéralement, et vous vous liquéfiez de l'intérieur ; si peu sûr de vous-même que frétilent sous votre peau moult sensations bizarres comme autant de cafards. Eh bien, voilà. Moi, j'ai l'atroce impression de m'être trompé d'adversaire. L'impression atroce de m'être trompé de situation. Est-ce moi qui suis debout ici ? moi qui pense en ce moment ? moi qui tremble ? C'est seulement au moment de sortir de la salle d'audience que je me suis souvenu de la présence du proprio. Je n'ai pas osé le regarder.

Une fois le nez dehors, un sentiment de soulagement m'envahit brutalement. La pression baisse d'un coup, c'en est presque vertigineux. Le ciel, bleu à mon arrivée, a viré au gris. Gris comme les yeux de son excellence. Si moribond, ce ciel, que je m'attends à le voir éclater en sanglots à tout moment. Le soleil se débat sous un oreiller de nuages, comme si on l'étouffait.

Me voici marchant, tout étourdi encore par la gifle administrée à l'audience. Là-bas, sérieux, tout sonne très formel et informel à la fois. L'informel au formel se

mêle d'une manière si fulgurante que t'auras beau affuter tes sens, rien à faire : une tâche bien difficile de les démêler. Là-bas : le juge, le proprio et moi. Point barre. Là-bas : aucun témoin, sinon le silence, toujours complice. Que s'est-il passé dans cette salle ? J'y suis entré ivre d'espoir ; j'en suis sorti avec une gueule de bois. Que dis-je... une ostie d'gueule de bois.

A l'intersection Viau/Sherbrooke, la dame empestant les mégots patiente à l'arrêt de bus. Elle fume une clope, adossée au panneau publicitaire de l'abribus. Me dis pas que... si, si... elle pleure. Dès qu'elle m'aperçoit, elle s'empresse d'essuyer ses joues avec l'avant-bras, et se redresse. J'ai envie de lui dire quelque chose, mais quoi ? Je passe mon chemin et coupe à travers le parc Maisonneuve.

Soudain, une sonnette retentit. Je stoppe net. Une trottinette électrique manque de me renverser. En temps normal, j'aurais grogné ; pas aujourd'hui, pas le moral. Les feuilles froufroutent, frottées par le vent. Si frais, le vent. Au loin ronronne un engin. J'avise un avion. Il s'efface derrière la ligne horizontale des arbres.

Le souvenir encore chaud de la gifle me revient à la figure comme attaché à un élastique. Ma tête, une ruche. Elle bourdonne de questions. Que s'est-il passé dans cette pièce ? Ai-je vu ce que j'ai cru avoir vu ? Qu'est-ce qui m'a échappé ? Suis-je à ce point insignifiant ? etc. Toc ! Toc ! Toc ! Qui va là ? C'est moi, ton mal de ventre. Et puis merde, entrez !

Je m'attable sous un conifère à la frondaison luxuriante. Ses branches s'étendent comme des parasols épineux. L'ombre y est fraîche et douce. Une odeur

de mari et de tristesse danse dans l'air. Quelques arbres plus loin, installé à une table de pique-nique, un groupe d'ados fait tourner des joints. Cascade de toux. Rires aux éclats. Musique que le vent charrie.

Many more will have to suffer

Many more will have to die

Don't ask me why

L'espace se disloque. Je perçois le visage du juge, ses cheveux menaçants, sa voix austère, son regard plus austère encore. Pourquoi cette différence de traitement à mon égard ? La question me démange. Et pourtant, aussi obscur que ça puisse paraître, le juge a ses raisons. Le cœur, n'est-ce pas, a ses raisons... et la raison fait souvent office d'un écran de fumée où elles avancent masquées. Cela dit, je me fourvoie, c'est évident.

Maintenant qu'y'y pense, on n'a même pas prêté serment en début de séance, avez-vous remarqué ? Je sais, je sais : un détail, direz-vous peut-être, mais je trouve ce détail troublant. Pourquoi ça ? On aurait dit que le juge voulait gagner du temps, qu'il voulait clore l'affaire au plus sacrant.

Après tout, peut-être que je me trompe. Peut-être était-ce autre chose qu'une salle d'audience. Qu'était-ce donc ? Une sale audience ou, peut-être, une usine à fabriquer des décisions à la chaîne. Je connais bien ça. Déjà travaillé à l'usine, moi. Un mot d'ordre : efficacité ! Et hop ! Encore un autre cas d'expédié. Au suivant ! Je dis ça je dis rien, hein.

Bouclette, du haut de l'estrade, dis-moi, siégeais-tu sur des tessons de bouteilles ou sur des braises administratives ? Tes regards austères, étaient-ce des appels à l'aide ? Songeais-tu au visage, lui-même austère, de ton supérieur ? Voyais-tu fumer ses yeux mécontents ? Pressentais-tu le grincement mécanique de sa voix ? Sentais-tu le corset du temps qui file comprimer ta poitrine ? Tic ! Tac ! Tic ! Tac ! Tic ! Tac ! Pas un instant à perdre ! Ou peut-être étais-tu simplement de mauvais poil. Une mauvaise nuit, ça arrive à tout le monde.

N'empêche, Bouclette, je suis déçu. Devant toi, ô puissant manitou, me suis senti pieds et poings liés. Quoi ! devais-je fermer ma gueule en toutes circonstances et me contenter d'encaisser passivement ? Qui à dit : la défense est un droit sacré ? Un idiot. Rien n'est sacré. Est-ce tout ce que je vaux à tes yeux, Bouclette ? Du menu fretin ? Nos places auraient pu s'interchanger, en d'autres circonstances, tu sais. N'est-ce pas que j'ai raison ? Peu de chance... je sais.

Un souvenir vient de me traverser l'esprit. Et un changement s'opère en moi, le temps d'un cillement. Ma déception a gravi les échelons : la voici colère. Quel souvenir m'a traversé l'esprit ? Une phrase de Bouclette : « Monsieur Del Piero, je suis désolé qu'on vous ait mal informé. » Ma joue brule à présent, j'y sens encore l'imprimé de la paume de Bouclette, lorsqu'il m'a giflé. D'ailleurs, je me demande : le motif de l'ignorance aurait-il le même poids dans la bouche d'un locataire ? J'en doute.

Rien ne prouve que le propriétaire n'ait pas menti. Or, j'avais moi-même téléphoné au TAL. Après un temps d'attente qui m'a paru interminable, quelqu'un avait fini par décrocher. Je lui ai dit : « En quelles circonstances un propriétaire doit-il notifier une demande aux locataires ? » La préposée téléphonique a été formelle : « En toutes circonstances, monsieur. C'est inscrit sur le site internet du TAL et dans les documents envoyés. »

Ainsi, Bouclette a choisi de croire volontiers à la version du proprio. Sundae sur la cerise : il lui a présenté des excuses. Vous imaginez ça, vous ? Rien de moi que des excuses.

Qu'en est-il du respect de ma personne dans tout ça ? Sur le coup, j'avais songé à protester mais je n'ai rien fait, tout pétrifié que j'étais par la tournure des événements. Étrange, n'est-ce pas, que Bouclette ait refusé de m'écouter. Bon, peut-être pas si étrange que ça, étant donné les circonstances. En revanche, il a eu l'amabilité de me prodiguer de judicieux conseils : défends-toi malgré ta prise de connaissance soudaine de la demande. A croire que Bouclette était en mission : Il faut sauver le soldat Del Piero. Le soldat Blaise ? Pfff... de la chair à canon, voyons.

Ironie de la chose. C'est écrit noir sur blanc dans un document que le TAL m'a transmis. Un instant, que je le retrouve. Il doit être... Ah, le voici. Lisez vous-même.

COMMENT SE PRÉPARER À L'AUDIENCE

Tout au long de l'audience, le juge administratif apporte un secours équitable et impartial à chacune des parties.

Hum... je crois que Bouclette a besoin de barniques. Vous en dites quoi, vous ? A mon très humble avis, il a lu « équitation » au lieu d'« équitable ». Pas nécessaire de faire une tempête dans un verre d'eau, j'avoue. Ce sont des choses qui arrivent. Dans le feu de l'action, hihaan ! il a dû me méprendre à un cheval noir, bon à dompter. Le cheval noir, c'est comme un chat noir. Ça porte malheur.

Du reste, mossieu le juge a fourni un effort viable. Une bonne main d'applaudissements pour son horreur. Hourra ! Hourra ! A défaut d'être impartial, il a été impatient. Il a fait la moitié du chemin. Ces deux mots ont « i.m.p.a.t.i » en commun. Soyons raisonnables : n'ayons pas les yeux plus gros qu'la panse.

Pardon ! qu'avez-vous dit ? Non, vous n'avez quand même pas osé ! Raciste, le juge ? C'est vachement plus compliqué que ça, voyons. Ça va de soi. De nos jours, personne n'est raciste personnellement. Au fond, soyons raisonnables, tout ça n'a rien-de-personnel. Et les suspects ne manquent pas : le système, la structure, la procédure, les institutions, et patati et patata. En gros, une force plus ou moins énigmatique qui agit de façon plus ou moins énigmatique. Sauf que le rien-de-

personnel de la hache qui mord sonne, dès le premier coup, très personnel pour le tronc qui est mordu.

Mon expérience du racisme, c'est l'expérience du flou et de l'indécis.

A aucun moment donné, je ne saurais affirmer, avec une certitude absolue, avoir été victime de racisme. Plane toujours sur mes impressions un voile vapoureux. Et même lorsqu'il m'arrive de soupçonner fortement d'avoir fait les frais du racisme, la plupart du temps, j'ose à peine le suggérer du bout des lèvres au lieu d'y aller franco. Pourquoi ?

Eh bien, sitôt qu'on joue cartes sur table, opelaye ! les gens se braquent. L'idée pour eux qu'ils aient pu adopter, d'une quelconque manière, après tout le progrès qu'on a réalisé, un comportement un tantinet raciste les amène à se refermer comme des huitres. Autant parler à une pierre dans le désert. Mieux vaut avancer masqué.

Une anecdote, ça vous dit ? Eh bien, tirez-vous une buche.

Un début d'été, je m'en souviens. Je me rends dans un magasin de grande surface pour acheter des accessoires de vélo : couvre-selle, gants, sac-guidon, etc. J'arrive à la caisse. Une fois le paiement consommé, la caissière me dit :

- Monsieur, on va devoir fouiller votre sac à dos ?

Je me retourne. Plusieurs clients dotés de sac à dos passent aux caisses voisines sans le moindre pépin, tous blancs (en apparence). Simple coïncidence, rassurez-vous.

Je dis à la caissière :

- Je peux savoir pourquoi vous voulez fouiller mon sac à dos ?

- C'est la politique du magasin, répond-elle sèchement.

- Ah d'accord, je comprends tout à fait. Pouvez-vous me convoquer le responsable de la sécurité ?

Surprise, la caissière saisit le combiné du téléphone. Pitonne. Sa voix se répand dans l'espace, amplifiée. Un jeune homme rapplique à la vitesse de la lumière, à croire qu'il s'était tapi dans une faille de l'espace-temps et qu'il attendait cet appel. La caissière va à sa rencontre. Le prend en aparté. Chuchotements. Mais je capte quand même des bribes de leur conciliabule.

- Ah bon, s'étonne monsieur sécurité, c'est lui-même qui a demandé à me voir !

Le jeune homme, walkie-talkie au poing, s'avance :

- Bonjour, monsieur, vous voulez me voir ?

- Oui, que je fais. J'aimerais comprendre pourquoi mon sac doit être fouillé.

- Simplement, comme la caissière vous l'a expliqué, c'est la politique du magasin.

- Et ces gens là-bas, je peux savoir pourquoi la politique du magasin ne s'applique pas à eux ?

Moment d'hésitation de la part de monsieur walkie-talkie.

- Je me demande bien pourquoi j'ai été ciblé en particulier, que je renchéris. Pouvez-vous m'expliquer ce qui me distingue VISIBLEMENT d'eux ?

- Non, non, monsieur, rien ne vous distingue des autres clients. Nous ne faisons aucune distinction entre nos clients. C'est juste qu'on fouille pas systématiquement tous les sacs.

- Tiens ! Tiens ! On dirait que la chance me sourit, j'ai tiré le ticket gagnant. Je devrais peut-être m'acheter un billet de loto pour ce soir...

Quelques clients suivent la scène avec curiosité, immobilisés derrière leur panier. Je sais d'ores et déjà que le fardeau de la preuve me revient. Tout ce que je dis, tout ce que je fais, dès lors, peut être retenu contre moi. J'ai l'habitude. Que pensent ces clients de la situation ? Ah, je paierais cher pour me transformer en insecte et m'incruster dans leurs pensées par l'orifice des oreilles.

D'ailleurs, circonstance oblige, j'évite tout geste brusque. Je garde mes mains croisées à la hauteur de mon sexe, l'air détendu. Je vouvoie. Et surtout j'évite de

lever le ton, même si j'étouffe d'indignation. Rappelez-vous : être Noir, dans bien des circonstances, circonstance aggravante...

- Écoutez, monsieur, la politique du magasin dit que vous devez laisser vos sacs à l'entrée. Comme vous ne l'avez pas fait, c'est normal que...

- Hum, normal, hein... que je l'ai interrompu. Pardonnez-moi d'insister, j'essaie de comprendre. Vous êtes en train de me dire que la politique du magasin a préséance sur la Charte canadienne des droits et libertés ?

- Je ne suis pas sûr de vous suivre, monsieur.

- Je suis un étudiant en droit, que j'ai menti effrontément. Et dans mes cours, j'ai appris que tout individu bénéficie du droit inaliénable d'être protégé contre les fouilles abusives. La seule chose qui pourrait aliéner ce droit serait la violation d'un autre droit inaliénable. En l'occurrence, le fait de voler un truc. Que m'accusez-vous d'avoir volé ?

- Oh, non, monsieur, on ne vous accuse de rien du tout ! a-t-il réagi vivement. Je dis juste...

- Donc, que je l'ai interrompu de nouveau, à moins que je sois en état d'arrestation et que vous aviez appelé les flics, vous ne pouvez pas me retenir ici contre mon gré. Sinon, c'est moi qui appelle les flics pour leur dire que je suis séquestré. J'utiliserais alors un diable pour combattre un autre diable. Je vous pose donc la question : suis-je en état d'arrestation ?

Le mec, qui me barrait la route pendant toute la conversation, a fait un pas de côté, visiblement troublé.

- Pas nécessaire d'en arriver là, monsieur. Essayez d'être compréhensif.

- Pour comprendre, ça oui, je comprends. Même que je transpire la compréhension par tous les trous en ce moment précis.

- Bonne journée, monsieur.

- Je vous en remercie et bonne journée à vous aussi, que j'ai répondu, souriant comme un cave.

Pourquoi je vous conte tout ça ? Au TAL, face à la toute-puissance de ce... ce demi-dieu, je me suis senti pareillement à l'étroit, à la différence que ce coup-ci la corde s'est rudement raidie sous mes pieds de funambule. Un faux pas et le vide m'avale.

Voyez-vous, quand l'étau de la situation se resserre sur moi, j'entends montrer dare-dare patte blanche. En un mot : je brandis tout haut le drapeau blanc de mon civisme, question de dissiper tout malentendu. Regardez, je suis blanc comme neige. Ça peut vous sauver la mise, croyez-moi.

Tant de siècles de déshumanisation, ça laisse forcément des traces. D'une manière ou d'une autre. Et même si, au fil du temps, ces traces s'effacent, la chose, elle, demeure (malgré ce que clament et déclament les grands esprits) mais sous

une forme autre... je veux dire : si raffinée dans le fond qu'elle file en sable entre les doigts de notre conscience, et nous jette une poignée de poudre aux yeux.

Quand je sens l'étau de la situation se resserrer sur moi, voyez-vous, je m'efforce d'établir au plus vite la preuve de ma désintégration. Ah bon, sérieux, j'ai dit : « désintégration » ? Quel malheureux lapsus ! Toutes mes excuses ! Entendez bien : « la preuve de mon intégration ».

Ce Noir n'est pas comme les autres. Il est instruit. Il connaît ses droits. Il tient en laisse ses instincts. Il a de la parlote. Méfions-nous quand même. Descartes a dit quelque chose de brillant à propos du doute raisonnable.

Question à cent piastres : L'état d'esprit du Noir d'aujourd'hui, à cause de tout ce brouillard ambiant où les choses sont tout sauf ce qu'elles sont, ne revêt-il pas une forme de paranoïa existentielle ?

J'oscille, pour ma part, entre cynisme et méfiance. Il m'arrive même quelquefois de jeter un œil dans le miroir et de me retrouver nez à nez avec un drôle de bouffon : je pressens bien que quelque part on se paie ma tête. Mais je m'entête à noyer le poisson. Mon objectif ? Rendre la situation un tant soit peu supportable... Ma tragédie : Je suis un être dilué. J'existe entre deux lieux. Ou, si vous préférez, entre deux non-lieux où les humanités se tutoient sans forcément se parler.

D'une certaine manière, je crois bien m'être résigné à ma condition. Ça rend la tâche plus facile. En vérité, et ça tout le monde le sait, il est plus commode de

renoncer que de résister. Moins de tracas. Moins de doutes. Moins d'énergie gaspillée.

L'astuce, voyez-vous, c'est de tout faire pour que notre conscience se convainque de l'exact contraire. Et pour ça, les occasions ne manquent pas. L'espoir de réussite, une bonne occasion. La réussite, encore mieux. Mais la réussite, qu'est-ce ? Tout au bout de la réussite, à force de don de soi et de sacrifice, que restera-t-il pour soi-même ? Trois fois rien, je crains.

Souvent, je me surprends à marmonner dans ma barbe : Peut-on être Noir et libre en même temps ? Au fait, peut-on *être*, à l'heure actuelle, et se prétendre libre ? Il me semble que l'entreprise la plus aboutie de notre époque est d'avoir asséché le fleuve du rêve et de la liberté jusqu'à l'évaporation. Ça y est, je radote encore. Prière de m'en excuser.

Là-dessus, une cacophonie stridente m'arrache à mes élucubrations. Une nuée de corbeaux tournoient à grands cris sous un ciel de plomb. Que se racontent-ils ? Ils doivent trouver que j'ai une sale gueule. La voix de Bob Marley fluctue dans l'espace :

Many more will have to suffer

Many more will have to die

Don't ask me why

Déjà, au sortir du parc Maisonneuve, j'éprouvais sa présence sous la forme d'une vague impression. Je n'y avais pas fait très attention à dire vrai jusqu'ici, tout absorbé que j'étais par mes pensées. Sauf qu'il était là comme un foutu mal de crâne, suffisamment actif pour incommoder, suffisamment discret pour que je puisse vaquer à mes occupations quotidiennes. Plus j'approchais de mon appartement, plus ça se précisait.

Tandis que je monte les marches de l'escalier, ex abrupto, mes épaules s'appesantissent, comme magnétisées vers le sol. Me voici sur le seuil de ma porte. Au moment d'introduire la clé dans la serrure, ma main s'arrête, hésitante. Un faix m'enfonce dans le plancher. Mon mal de ventre, cavalier intrépide, rapplique au galop... encore une fois.

Quelle est donc cette chose qui me pèse à ce point ? Un éclair de lucidité ouvre une brèche dans ma conscience : j'ai honte. De l'autre côté de la porte, crac ! crac ! crac ! bruits de pas décroissants. D'un coup mon pouls s'accélère. J'ai laissé tomber ma conjointe. J'aurais dû mieux la défendre face à ce satané juge. J'aurais dû mieux me défendre. J'aurais dû insister. Je me suis écrasé sous l'effet de la pression. Je me suis dégonflé. J'ai pris mes jambes à mon cou. Pourtant, on avait planifié l'audience pendant des heures, pleins d'optimisme, Julie et moi...

Ce sentiment d'impuissance, où la réalité sociale répond à notre appel de détresse par un rugissement hostile, est-ce le propre de la condition humaine ? Que

j'aille droit au but ? D'accord, allons-y : dans bien des cas, le social avilit l'humain. C'est d'ailleurs à ceci qu'on devine, entre autres signes, une époque décadente.

La décadence, c'est l'impression farouche qu'au fur et à mesure l'étoffe de notre humanité s'effiloche à feu doux sous le fardeau de mille humiliations qu'on finit par justifier socialement. Camus a dit : « La plaie qu'on gratte avec tant de sollicitude finit par donner du plaisir. » Sacré Camus ! Encore des excuses, dites-vous ? Quelle lucidité, ma parole ! Vous m'avez démasqué. J'avoue : je me cherche encore des excuses. Mais nommez-moi une personne, une seule, qui ne s'en gave pas à notre époque. Autrement, vivre serait un gouffre tout bonnement insupportable.

Je ponctue ces réflexions d'une grande respiration. J'ouvre enfin la porte de l'appart. Longe le couloir. Mes pas s'alourdissent à mesure que j'avance. Odeur de café. Me voici dans la cuisine. Julie, assise devant une tasse qui fume, lit un bouquin, *Les goulags de la démocratie* d'Angela Davis. Je m'assois à l'autre bout de la table. Elle renverse le bouquin.

- Alors, comment ça s'est passé ? m'interroge-t-elle en soufflant sur son café.

- Pas très bien.

Moment d'hésitation. Chargé du friselis des feuilles, un vent frais s'insinue dans la pièce par la porte entr'ouverte. Une mouche, posée sur la moustiquaire de la fenêtre au-dessus de l'évier, épie notre conversation.

- Qu'est-ce qui ne s'est pas très bien passé ?

Elle avale une gorgée de café.

- Plusieurs choses, que je soupire.

Silence. Son regard m'interroge avidement.

- Le juge a refusé d'écouter mes arguments. Il a ajourné la séance.

Elle immobilise la tasse à mi-chemin entre la table et sa bouche restée bée.

Repose la tasse.

- Pardon ! Il a refusé d'écouter tes arguments !? Tu veux dire...

- Je veux dire qu'au moment où je devais présenter mes arguments, il m'a interrompu.

- OOOOK...euh... et il t'a dit quoi au juste ?

Entretemps, la mouche s'était approchée. Elle arpente la table. Par moments, elle se cabre et frotte goulument ses pattes avant. Bizarre. Une mouche journaliste ? Elle vient de dénicher un scoop. Si ça se trouve, demain, à la première heure, cette conversation figurera à la une de tous les quotidiens à mouches.

- Le juge a dit que mes arguments n'étaient pas recevables. Et il m'a ordonné de me taire.

- Pas recevables, mais pourquoi ?

- Je suis pas sûr d'avoir bien compris la raison.

Julie fume des oreilles. Déception ? frustration ? colère ?

- C'est pas ce qui me dérange le plus, ajouté-je d'une voix quelque peu pitoyable.

- Qu'est-ce qui t'a dérangé le plus ?

- Le ton sur lequel ce salopard s'est adressé à moi.

- Sur quel ton ?

- Un ton disciplinaire, menaçant, dégradant. Je me suis senti comme... comme une merde écrasée sous une botte. Ça a remué des tas de souvenirs de mon enfance.

- Ah bon, explique-moi, s'étonne-t-elle en s'accoudant à la table.

- Je me suis senti comme cet enfant d'autrefois à qui mon père ordonnait, sur le ton de la foudre qui frappe, de se tenir à carreau. J'étais pétrifié et je retenais mon souffle, de peur qu'au moindre mouvement la toute-puissance mon père me fasse léviter à coups de fouet.

Une main chaude et attendrissante vient chevaucher la mienne.

- Je suis désolée, fait Julie, je n'aurais pas dû te laisser y aller seul.

- Dis pas n'importe quoi, s'il te plait. C'est moi qui ai choisi d'y aller seul. D'ailleurs, je préfère ça. Je veux surtout t'éviter le stress d'une audience dans un

tribunal. Souviens-toi de ce que ton médecin a dit : tu dois éviter le plus possible les situations stressantes...

- Je sais mais... en tout cas, je me sens mal, même si j'apprécie.

- Le pire dans tout ça... le juge parlait au proprio avec beaucoup de respect. Un peu plus, il lui ferait des courbettes. Tandis que, moi, j'avais l'impression que je le dérangeais chaque fois que j'ouvrais mon clapet.

- Hum... je me demande pourquoi.

- Je me suis demandé la même chose après coup. En fait, je me suis même demandé si c'est pas parce que je suis Noir. Peut-être parce qu'il est lui-même propriétaire. Ou ses parents. Ça peut être tellement de choses. Je suis confus.

Dès que j'ai fait allusion au racisme, la mouche...zzzz ! s'est envolée à tire-d'aile, sans doute pour marquer son objection.

- Tu sais, Alex, je voulais pas te le dire, mais c'est en partie pour ça que je voulais t'accompagner au tribunal. C'est triste à dire, mais le fait que t'es accompagné par une femme blanche aurait peut-être fait une différence.

- Peut-être.... Peut-être... je peux pas m'empêcher de me demander toutefois si le juge avait raison. Si, moi, j'ai tort.

Julie se redresse sur sa chaise. Aucun doute là-dessus : elle est en colère. Très en colère. Comment je sais ? Son accent occitan a refait surface. Ça arrive quelquefois.

- En théorie, rien ne justifie qu'il te parle ainsi. C'est tout à ton honneur de te poser la question mais, dans un sens, ton raisonnement est peut-être la preuve que t'as intériorisé malgré toi certaines formes d'injustice ou, à tout le moins, certaines pratiques injustes et dégradantes à ton égard, à force d'y être confronté. C'est ta façon de te protéger, je suppose.

La voix de Julie a retrouvé son calme.

- Hum, intéressant, continue...

- A mon sens, t'éprouves le besoin d'être « raisonnable », continue-t-elle en mimant des guillemets avec les doigts. C'est d'ailleurs un impératif social. Tu dois t'efforcer de correspondre à une image que tu crois qu'on attend de toi. Tu veux surtout pas être ce Noir déraisonnable et victimaire. Or, dans certaines situations, c'est pas la raison que ça prend mais du courage.

- Du courage ?

La mouche s'était rapprochée, attentive à la tournure des évènements.

- Attention, je dis pas que t'es pas courageux mais, simplement, que parfois la chose qu'on vit est tellement absurde que ça prend du courage et du temps pour

simplement admettre cette absurdité. La raison, si chère à nos yeux, est souvent un obstacle majeur à cette admission parce que la raison est elle-même faite de préjugés.

- Eh bien, cou'donc, que je rigole, tu devrais sérieusement songer à publier un essai sur le sujet.

- Tu veux que je me fasse crucifier sur la place publique ? Merci, mais non merci.

- Pourquoi ça ?

- Je suis Blanche, je te rappelle. Je vis pas ta réalité comme tu la vis au quotidien dans ta chair et dans ton esprit. Une personne blanche peut-elle réellement comprendre ce que vit, par exemple, une personne noire ou une personne autochtone ? Possible, oui, mais de manière assez limitée, je pense. Je peux imaginer et me mettre à ta place, mais parfois se mettre à la place de l'autre est un acte réconfortant, narcissique en réalité. Ça nous rappelle que, fort heureusement, on n'est pas à la place de l'autre. Se mettre à la place de l'autre, tout confit de bonne volonté qu'on soit, c'est déjà prendre implicitement ses distances par rapport à sa situation.

- T'as peut-être pas tort mais le racisme, pour moi, ça a rien de racial. Ce qu'on défend, c'est pas une couleur de peau et encore moins une race, mais un idéal social. A mon avis, un « Noir » n'a pas à se sentir particulièrement

reconnaissant envers un Blanc ou qui que ce soit parce que cette personne combat le racisme. Le racisme est une plaie sociale. Noir, blanc, jaune, vert, violet, caca d'oie, peu importe. Ça rabaisse l'humain en soi. Et puis les personnes les plus racistes que j'ai côtoyées étaient très rarement blanches.

- Va dire ça à tous ces excités de la gâchette qui tirent à tout propos sur le Far West des réseaux sociaux. Ou même dans certaines universités. T'as vu comment on a lynché publiquement cette prof de l'Université d'Ottawa. Comment s'appelle-t-elle déjà ?

- Lieutenant-Duval⁹.

- C'est dommage, hein. Parce que ça renforce les cloisons dressées entre les communautés. Ça nourrit les préjugés. Les Blancs, on dirait, ne savent pas comment aborder adéquatement la question du racisme sans qu'ils se sentent blancs justement. Ça étouffe toute possibilité d'un dialogue sincère et sain. Je suis pas sûre que ça serve les intérêts de la société, mais comme j'ai dit, conclut-elle aussitôt, qui suis-je pour en parler ?

- Ça sert des intérêts, certainement. Mais lesquels ? Sûrement pas ceux de la société dans son ensemble. Comment fera-t-on pour étudier, entre autres choses, les différents courants de pensée qui animent la négritude ? Je pense au *Cahier*

⁹« En septembre 2020, la professeure Verushka Lieutenant-Duval a été retirée temporairement de ses fonctions à l'Université d'Ottawa après avoir utilisé le mot en n, en entier et en anglais, dans le cadre de la présentation d'un plan de cours » (Radio-Canada, 2023).

d'un retour au pays natal de Césaire. Ou encore à ces vers : « le mot nègre/sorti tout armé du hurlement/d'une fleur vénéneuse/le mot nègre/tout pouacre de parasites... »

- Surtout quand on considère les contributions majeures de la négritude aux luttes sociales à l'échelle mondiale, sans parler de ses influences multiples. Je pense au livre de Pierre Vallières...

Là, elle hésite comme à l'entrée d'une zone interdite.

- *Nègres blancs d'Amérique* ?

- Oui, c'est ça... Paradoxalement, en agissant de la sorte, je me demande si on est pas en train de brimer une culture au lieu de la défendre. Et au nom de quoi ? Au nom d'une soi-disant justice sociale, qui n'ose même pas regarder son visage balafre dans la glace.

- Au fond, Julie, je crois pas qu'on soit plus avancé en matière de justice sociale. D'ailleurs, la justice sociale, qu'est-ce que c'est ? S'il y a une chose dans quoi on est plus avancé, comme société, c'est en matière de malaise et d'hypocrisie. A chaque époque, sa spécialité : notre spécialité à nous, c'est de balayer les problèmes sociaux sous le tapis.

Sur ce, Julie aligne quelques pas jusqu'au comptoir de la cuisine. Dispose sa tasse dans le micro-ondes que son index fait bipper. L'appareil se met à ronronner. La tasse à pivoter.

- Pour revenir à ce qu'on disait. Ça sert à rien de te prendre la tête, Alex, tu sauras jamais pourquoi ce salopard a fait ce qu'il a fait... et, en pratique, les arguments manqueront pas pour justifier raisonnablement ses agissements, aussi dégueulasses soient-ils. Tu connais cette chanson de Cabrel : « Même la morale parle pour eux... »

Bip... bip... bip... alerte le micro-ondes. Tasse à la main, Julie revient à table. Le courant d'air qui s'infiltré par la porte s'est encore rafraîchi. Au-delà de la ligne de l'horizon, de gros morceaux de nuages se meuvent comme un essaim d'assassins.

- Maintenant que j'y pense, reprend-elle après une gorgée de café, le proprio a dit quoi pour la notif qu'il ne nous a pas remise ?

- Exactement ce qu'on avait prévu : qu'il savait pas qu'il fallait nous notifier la demande subséquente. Un employé du TAL lui aurait fourni la mauvaise information.

- Le juge a répondu quoi ?

- Qu'il est désolé qu'on l'ait induit en erreur.

- Mais puuuutain ! C'est quoi ces conneries !? Le juge a-t-il la preuve que le proprio dit vrai !? C'est écrit à je sais pas combien d'endroits qu'il faut envoyer la notification à l'autre partie ! C'est un manque total de respect envers toi ! Quoi, il pense que t'es trop con pour faire ce raisonnement !? Ou il en avait rien à foutre de ta gueule à ce point !?

L'accent occitan a repris le dessus.

- Julie, calme-toi, s'il te plait. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Souviens-toi de ce que ton médecin a dit.

- Je suis franchement dégoutée, t'as pas idée. Faut porter plainte contre ce salopard.

Gorgée de café.

- Et tu crois que cette plainte a la moindre chance d'aboutir ? Ce serait ma raison contre celle du juge. Que vaut ma raison en l'occurrence ? A en croire une fable de Lafontaine, rien du tout.

- Te rends-tu compte d'à quel point c'est grave ? Ça veut dire qu'un propriétaire peut se permettre de ne pas respecter les prescriptions du TAL, et s'en tirer à bon compte. Tu m'étonnes que tant de locataires renoncent volontiers à aller au TAL pour faire respecter leurs droits ! À quoi bon, sérieusement ? En fait, ces locataires démissionnaires sont plus lucides que toi et moi. Ils gagnent du temps et de l'argent tout en s'épargnant une bonne dose de mauvais sang.

Un orage éclate à proximité. Oups, méprise : c'est la toux caverneuse de notre voisine de palier. Sa voix grave fait des tonneaux dans l'espace. S'ensuit aussitôt un remugle de cigarette. Julie se retourne vivement et ferme la porte derrière elle.

- C'est grave, vraiment très grave, répète-t-elle comme à part soi. Le TAL est une institution publique censée garantir la protection des droits fondamentaux à tous.

- Ça dépend de ce qu'on entend par « tous » et « fondamentaux », je suppose...

- Alors, quelle confiance peut-on accorder à une telle institution ? Est-il même sain d'esprit d'accorder sa confiance à une institution pareille ? T'imagines la détresse des gens. Ce sont des familles entières, des personnes comme toi et moi qui paient les pots cassés. Dans ce cas-là, dis-moi, comment tu fais pour te protéger du TAL ? C'est une chose terrible quand ton protecteur attiré devient ton pire bourreau...

Puis, secouant encore la tête, Julie :

-...tu sais ce que je trouve le plus déprimant ? C'est des gens somme toute, des mères, des pères, des sœurs, des frères, des filles, des fils... qui ont décidé qu'il valait mieux que d'autres mères, d'autres pères, d'autres filles, d'autres fils soient à la rue pour grattouiller quelques sous ici et là. Et je ne parle pas que des propriétaires.

Pendant un court instant, à travers les lucarnes embuées de son regard, j'ai cru entrevoir le vent de ses pensées changer sensiblement de direction.

- Il y a une chose qui m'épatera toujours... lâche-t-elle en hochant de nouveau la tête.

Interlude de silence.

- ... on vit dans une époque remplie de paradoxes. Je sais que toutes les époques ont leur lot de paradoxes. Et sans doute que d'autres personnes, à d'autres époques, ont déjà dit ce que je dis là, mais je me demande tout de même si, dans l'histoire, il y a déjà eu une époque aussi chargée en paradoxes que la nôtre...

- A quoi tu penses ?

- A la discussion qu'on a eue l'autre jour.

- A quel sujet ?

- Au sujet de la FTQ. Ce mastodonte syndical se targue de défendre les intérêts des travailleurs, mais utilise l'argent des travailleurs pour mettre des travailleurs à la rue. N'est-ce pas foutrement paradoxal ?

Autre moment de silence. Julie semble farfouiller dans quelques recoins de ses pensées.

-Tu parles du fait que la FTQ est un fonds d'investissement qui finance des projets immobiliers à but vachement lucratif ?

- Oui, précisément... en finançant ces projets immobiliers, elle engraisse les requins qui vont bouffer la laine sur le dos des travailleurs, surtout les plus précaires. En l'occurrence, elle contribue à aggraver la crise du logement.

- Tu donnes aux travailleurs dans une main, rigolé-je, et avec l'autre main tu leur arraches un bras.

- C'est plus ou moins mon feeling, oui. Je dis ça mais le pire tu sais quoi ?

- Non, dis-moi...

- C'est la FTQ qui gère mes REER. Et je serais insatisfaite si ses rendements venaient à diminuer.

- Et donc ?

- Et donc, d'une certaine manière, par mes choix, je contribue personnellement à ce désastre social qu'est la crise du logement, et à tant d'autres désastres.

Nouvel interlude de silence.

- Que faire dans ce cas-là ? dis-je.

- Que faire ? Tu veux la réponse cynique ou la réponse sincère ?

- Les deux.

- La réponse cynique : Il vaut mieux éviter d'y réfléchir, tout bonnement. La réponse sincère : Je ne sais pas quoi faire. Je suis larguée, prise dans un genre d'engrenage infernal à tous égards. Si j'arrête de faire affaire avec la FTQ, c'est moi et moi seule qui serai perdante. Je ne trouve pas de meilleur rendement sur le marché. J'hypothéquerais mes projets de retraite. Et pour quel résultat ? Dans quel but ? D'ailleurs, tu vois, c'est pile-poil le type de raisonnement qui renforce le statu quo... Et même si toutes les personnes qui font affaire avec la FTQ disent : « Ça suffit, FTQ, nous ne voulons plus que tu investisses notre argent dans ce type de projet ». Que va-t-il se passer ensuite ?

- J'en sais rien. Explique-moi.

- Eh bien, on aura rendu service aux concurrents de la FTQ qui évoluent dans cet écosystème pourri. Ils y verront une brèche, et que feront-ils à ton avis ?

- Ils vont s'empressez de s'y engouffrer.

Le frigo, muet jusqu'ici, remplit soudain le silence d'un bourdonnement plaintif.

- A mon échelle, reprend Julie, quels sont les choix que j'ai ? De quelque côté que je regarde, au vu de la situation, je ne vois pas d'alternative viable. J'ai beau hurler à pleins poumons, marteler ma poitrine à coups de poing, m'arracher les cheveux, me cogner la tête contre les murs ; aucune issue.

- A mon avis, avancé-je, ça prendrait une prise de conscience collective assez brutale pour que les choses commencent à changer...

- La prise de conscience ne suffit pas en elle-même, modère-t-elle. Des tas de gens sont parfaitement conscients de la merdicité du monde mais ils ne font rien. Ils savent très bien que notre société est en train de couler, qu'elle a percuté l'iceberg de plein fouet, que notre individualisme crasse... Regarde, moi par exemple, je suis consciente de toutes ces choses. Je suis consciente que la compagnie pour laquelle je bosse prend quotidiennement des décisions que je sais néfastes pour l'économie, néfastes pour l'être humain, néfastes pour l'environnement... En même temps, c'est grâce à cet employeur que je touche un salaire. Ce même salaire qui m'empêche d'être à la rue, de crever la dalle ; qui me permet de payer mes factures, de vivre... non, rectification : de vivoter. Je pense que, devant l'ampleur et la sévérité du désastre, l'être humain devient défaitiste pour mieux encaisser les chocs successifs.

Et c'est comme ça que le pire finit par triompher. Je ne sais pas si tu vois ce que je veux dire.

- Si si, je vois.

Moment de silence. Dans l'intervalle, le frigo s'est tu.

- Ça prend, répète-t-elle, beaucoup plus qu'une prise de conscience collective, brutale ou pas brutale. Ça prendrait au moins des actions collectives et perturbatrices, qu'importe. Une volonté radicale de changer nos modes de vie, nos imaginaires, notre rapport les uns aux autres, individuellement ET collectivement. A supposer que ces changements, salutaires ici, ne causeront pas que misère et hécatombe ailleurs.

- Malheureusement, Julie, je...

- Excuse-moi de couper en sautant du coq à l'âne, mais je viens de penser à quelque chose et je ne veux pas oublier...

- Quoi donc ?

- Dans les documents du TAL c'est écrit que le proprio a 45 jours pour nous envoyer la notification, sinon sa demande sera rejetée. L'audience d'aujourd'hui s'est tenue au 43e jour. Si on s'était pointés en cour trois jours plus tard, la demande

aurait été rejetée. Or, le proprio a dit qu'il ne savait pas qu'il fallait nous notifier la demande. C'est bien ce qu'il a dit, n'est-ce pas ?

- Oui, presque mot pour mot.

- Ça veut dire qu'il n'avait pas l'intention de nous envoyer la notif de toute façon. Donc, je m'explique mal les raisons pour lesquelles le juge n'a pas fermé le dossier.

- Hum, j'y avais pas pensé mais ça fait du sens.

Le timbre d'une sonnette se répercute dans l'appartement.

- Ça doit être l'épicerie, fait Julie en se dirigeant vers l'entrée.

Je me surprends tout à coup à bailler à table. Mes yeux piquent, imprégnés de larmes. A vrai dire, je n'ai qu'une envie : dormir.

5.2. Mastication...

A compter de cette discussion, Julie ne se donnait même plus la peine de farder sa déconvenue. Hier encore inébranlable, sa détermination avait reçu un piano sur la tête. Plus de recherche. Plus de prises de notes. Plus d'appels au Comité logement. Plus rien. Cuites, les carottes ? C'est peu dire : chiées, les carottes. Et, ça, Julie le pressentait dans son for intérieur. J'ai mieux à faire, raillait-

elle. Elle s'était entourée d'une sorte de carapace sur laquelle ruisselait le cours des événements.

Toute cette affaire a commencé un an plus tôt, en avril 2021¹⁰, à la réception de cet avis d'augmentation de loyer. Non, en fait, je rembobine : ça remonte à plus loin encore... à la signature du bail en réalité. En 2020, au moment de déménager, les anciens locataires nous avaient fourni une copie de leur avis d'augmentation à l'insu du propriétaire. L'augmentation prévue se chiffrait à 10 \$. C'est là que Julie et moi, on a découvert le pot aux roses : comme par enchantement Del Piero avait ajouté 65 \$ au loyer.

Rien ne justifiait à mon sens une telle augmentation. Signons le bail, avais-je suggéré, et contestons l'augmentation dans les délais établis par la loi (10 jours, je crois). Julie s'y était opposée.

- C'est pas une très bonne idée d'amorcer la relation avec le nouveau propriétaire du mauvais pied.

Personnellement, mauvais pied ou pas mauvais pied, je m'en foutais comme de l'an 40, mais je me suis quand même rangé à sa volonté.

L'année suivante, avril 2021, au moment du renouvellement du bail, lorsque Del Piero nous a balancé à la gueule une nouvelle augmentation de 10 \$, mon sang n'a fait qu'un tour. Quand je lui ai signifié mon désaccord, arguant qu'on avait subi

¹⁰ Voir tableau en annexe pour la chronologie des événements.

une augmentation abusive de 55 \$ à la signature du bail. Il m'a dit sur le ton le plus détaché :

- Dans l'état actuel du marché, M. Blazé (rares étaient les fois où il prononçait mon nom correctement), avec la crise du logement et l'inflation, j'aurais pu augmenter le loyer de beaucoup plus. A ce prix-là, estimez-vous chanceux, je vous ai fait une fleur.

Mon œil a tiqué sur ses arguments. C'était peut-être l'inflexion de sa voix plus qu'autre chose qui m'avait fait sourciller, ou la réflexion plus ou moins obscure de la lumière sur son cuir chevelu, ou ce sourire niais qu'il arborait, ou sa posture nonchalante sur le seuil de ma porte, ou la déformation de mon nom, ou un mélange de tout ça.

J'ai répliqué du tac au tac que j'entendais contester, coup de bluff. Il m'a presque ri au nez, sachant que je n'aurais pas la moindre chance de succès devant le TAL, le cas échéant. Il savait qu'il avait raison. Et savait que je le savais. Je savais qu'il savait ce que je savais. Je suis devenu vert de ressentiment.

D'ailleurs, je me demande : le ressentiment, n'est-ce pas la chose du monde la mieux partagée ? Mieux que le bon sens, certain. Plaute avait vu juste mais... à l'envers. L'homme, un loup pour l'homme ? Ce ne serait pas l'inverse ? Le loup, un homme pour le loup.

Où je veux en venir ? Une époque qui justifie, encourage, systématise et banalise à ce point l'asphyxie, une société qui expédie sans broncher devant le peloton d'exécution les valeurs morales dont elle se réclame, une époque schizophrène en somme, n'est-elle pas condamnée à errer à coup sûr dans les limbes de l'absurde, sans mémoire, sans visage ?

Je me suis posé la question un nombre incalculable de fois : moi, à la place du proprio, qu'aurais-je fait ? N'aurais-je pas saisi la balle au bond, comme lui ? Peut-être bien... mais par quel tour de force prodigieux une action injuste, à force de répétition, se trouve-t-elle blanchie de toute iniquité ? La justice, finalement, n'est-elle qu'une question de perspectives, de positions ?

J'ai connu des gens qui ont longtemps vécu suspendus au bord du gouffre. Une fois plus ou moins tirés d'affaire, ces infortunés se sont mis à souffrir d'un mal étrange : les abus qu'ils avaient subis, ils les reproduisent sans s'encombrer du moindre scrupule. Fais à autrui ce qu'on t'a fait autrefois, mais fais pire : tel est le credo de notre temps. Comme si les injustices qu'on leur a infligées autrefois justifient tout à coup les injustices qu'ils infligent aujourd'hui à autrui et à... eux-mêmes quelque part. Le serpent qui se mord la queue, vous connaissez ?

Devant l'expression bien involontaire de mon agacement, Julie se confondait en excuses.

- Je suis désolée, Alex. Tout ça, c'est ma faute. T'avais raison, concédait-elle, on aurait dû contester l'augmentation de 65 \$ immédiatement après la signature du bail. Je pensais pas qu'il allait augmenter le loyer encore cette année.

Je m'évertuais alors à minimiser les choses.

- Pas grave, ça a rien à voir avec toi.

Mais, quelque part, je devais sonner affreusement faux. A sa manière de me regarder, Julie semblait dubitative.

- J'aimerais quand même t'expliquer pourquoi j'ai préféré accepter l'augmentation de 65 \$, a-t-elle amorcé.

- Tu sais, Julie, c'est vraiment pas nécessaire qu'on revienne...

- ... je sais mais j'y tiens, qu'elle m'a interrompu vivement.

- Vas-y.

- À l'époque, on était confinés dans notre 2 ½ à cause de la pandémie. Et je t'avoue que ça commençait grave à me peser. On se marchait littéralement sur les pieds. Pour travailler je m'installais sur le canape du similisalon et toi par terre dans la cuisine, tu t'en souviens ? On dirait que l'appart rétrécissait au jour le jour. Mais, ça, à la rigueur, j'aurais pu gérer. Y'avait autre chose, plus importante.

- Ah bon ?

- Ismaël.

Je n'ai pas su quoi répondre. Julie, renchérissant :

- C'est durant cette même période que tu faisais des démarches juridiques pour être reconnu légalement comme son père et avoir accès à ton fils, que tu n'avais pas pu revoir depuis 8 mois. Tu déprimais comme un chien, ça se voyait. Et au train où allaient les négociations entre les avocats, c'est clair que ne pas avoir un appartement adapté où accueillir Ismaël, ça aurait considérablement compliqué les choses pour la garde partagée.

-...

- D'un autre côté, tous les jours, je voyais défiler les annonces d'apparts en ligne avec des prix qui donnaient le tournis. Et je me disais : puuuutain, comment on va faire ? Sur internet, à l'exception de la pandémie, on parlait sans arrêt de pénurie de logements. Pénurie par-ci. Inflation par-là. Je voulais un appart où Ismaël aurait sa chambre. Je voulais te voir heureux. Donc, quand le proprio a accepté de nous louer, je me suis pas posé dix-mille questions. J'ai saisi l'occasion au vol.

-...

- Lorsque tu m'as dit que tu voulais contester l'augmentation, que moi aussi je jugeais abusive en passant, j'ai eu peur que le proprio trame de quoi pour essayer de nous évincer. L'émotion a pris le dessus. J'avais besoin de me sentir à l'abri psychologiquement, tu comprends. L'éviction, ça arrive tous les jours. On y pense

pas forcément jusqu'à ce que ça nous tombe dessus. Les journaux regorgent de cas comme ça, et encore c'est seulement la pointe de l'iceberg, mais où sont les gens qui ont été victimes d'éviction aujourd'hui ? Ont-ils tous obtenu justice ?

Après un profond soupir, Julie :

- Souvent, la meilleure façon d'obtenir justice, c'est d'éviter de te trouver dans une position où tu as besoin de faire appel à la justice.

Les arguments de Julie m'ont paru irréfragables, comme gravés dans le marbre même de l'évidence. La culpabilité rongait mes intestins. Ma réaction avait-elle été disproportionnée ?

- Ce n'est pas tant les 65 \$ qui me font chier, Julie, que l'impression persistante qu'on s'est fait avoir en beauté. En fait, pour être cent pour cent honnête, la vraie raison de ma colère, c'est pas tout à fait clair à mes yeux. Je crois que c'est un mélange de plein de choses. Rien à voir avec toi, je tiens à le préciser.

Pour la petite histoire, voici comment cette affaire a commencé, deux ans plus tôt. Donc, vous imaginez un peu ma tête que j'ai faite quand, par une journée glaciale de février 2022, j'ai ouvert l'enveloppe renfermant l'avis d'augmentation de 20 \$.

Dès le lendemain, j'ai laissé un message sur la boîte vocale du Comité logement Rosemont. L'interlocutrice, qui m'a rappelé le surlendemain, m'a posé un certain nombre de questions. Puis au bout d'un moment :

- Monsieur, d'après les données que vous nous avez fournies pour l'année 2021-2022, l'augmentation devrait se situer entre 13 et 15 \$. Si vous avez l'intention de refuser l'augmentation de loyer par courriel, comme vous l'avez dit, je vous conseille d'y mentionner trois choses.

- Donnez-moi un instant, le temps que je prenne de quoi noter... Allez-y, je suis prêt.

- Premier élément important : dites que vous refusez l'augmentation de loyer. Deuxième élément : dites que vous voulez garder votre logement. Troisième élément : dites que vous êtes ouvert à la négociation. Bien entendu, vous pouvez aussi lui demander de vous fournir les factures suivantes : assurances, coûts des travaux majeurs qu'il prétend avoir effectués dans l'immeuble et dans l'appartement.

Voici le courriel qu'on a écrit au proprio :

Objet : Réponse formelle à l'avis d'augmentation de loyer

Bonjour M. Del Piero,

Nous tenons à vous remercier de nous avoir transmis, en même temps que l'avis d'augmentation de loyer, les renseignements relatifs à celle-ci.

Par la présente, nous tenons donc à vous informer formellement que nous refusons la présente augmentation ET que nous voulons garder notre logement.

Toutefois, soyez avisé que nous sommes tout à fait ouverts à la négociation, à condition que vous consentiez à nous communiquer les pièces justificatives suivantes :

1. Preuves détaillées du coût des assurances de l'immeuble pour la période concernée ;
2. Preuves détaillées et conformes du coût d'entretien de l'immeuble pour la période concernée ;

3. Preuves détaillées des travaux "majeurs" que vous estimez avoir effectués dans l'immeuble pour la période concernée ;

4. Preuves détaillées des travaux "majeurs" que vous estimez avoir effectués dans notre appartement.

Nous vous suggérons de consulter le site du TAL au besoin pour obtenir de plus amples informations.

Nous vous remercions de votre sollicitude.

Cordialement,

Julie et Alex

Voici ce qu'il a répondu le 29 mars :

Monsieur,

Pour faire suite à votre courriel et ma discussion avec Mme Tremblay du Tribunal Administratif du Logement, vous avez reçu les calculs de l'augmentation conformément aux dispositions de la loi.

Si vous prévoyez contester, prière de compléter le formulaire du TAL, ci-joint. Une demande de fixation de loyer sera déposée, une fois reçue.

Bien à

Julie, après avoir parcouru le courriel, a dit comme si elle réfléchissait à haute voix :

- Hum, bizarre tout de même que, dans son courriel, il s'adresse juste à toi alors qu'on a signé le nôtre solidairement.

- Comment ça, bizarre ?

- Dans le courriel, il dit juste « Monsieur ». En tout cas, a-t-elle renchéri, on sait maintenant qu'il refuse toute négociation. Ça pourrait nous servir au TAL.

J'ai opiné du bonnet. Dans l'intervalle, j'étais persuadé que le proprio tentait de nous imposer sa volonté, histoire de montrer qu'il manœuvrait le gros bout du bâton. Persuadé aussi que son message renfermait un piège que je m'expliquais mal. La méfiance battait son plein. Je n'ai rien dit à Julie.

Et voici notre réponse à sa réponse :

Bonjour M. Del Piero

La réponse à l'avis d'augmentation de loyer vous a été fournie dans le courriel du 28 mars 2022.

Cordialement,

Julie et Alex

Environ un mois plus tard, Julie est revenue de la boîte aux lettres en agitant deux avis de livraison de Postes Canada. Courriers recommandés. Un pour chacun de nous. On a tout de suite su que ça émanait du proprio. Ça sentait le pourri.

Le lendemain, j'ai décacheté mon enveloppe dès que j'ai mis le pied hors du bureau de poste, le cœur battant la chamade. Sans surprise en a émergé un premier formulaire du TAL, « Demande de modification du bail ». Mes yeux ont obliqué aussitôt vers le bas de la page.

Objet de la demande

Fixer le loyer mensuel au montant de XYZ \$ à compter du 2022-07-01.

Puis :

Motif de la demande

L'avis de modification du bail a été donné le 2022-02-28 et le défendeur a répondu qu'il la refusait le 2022-03-28.

Un deuxième document du TAL a fait surface, rempli au stylo, « Fixation de loyer 2022-2023 ». Dans la sous-section « Loyers de l'immeuble », une donnée est complètement passée sous le radar de mon attention à l'époque. C'est plus tard que j'allais en saisir toute l'importance.

L'immeuble que j'occupe renfermait au même moment un logement inoccupé, qui a soi-disant été « rénové » depuis. Prix indiqué dans le formulaire (avril 2022) : 895 \$. Pertinence de cette information ? Au moment où je rédige ces lignes, aout 2023, le loyer de cet appartement a subi une méchante prise de masse.

Comme l'appartement X était à louer pour le début du mois, et comme je voyais défiler en ligne toutes sortes de témoignages abracadabrantésques concernant les couts encore plus abracadabrantésques des logements, dans le

sillage du projet de loi 31 de notre bon papa Legault, ça m'a intrigué de connaître le nouveau loyer du logement autrefois inoccupé.

Recherche rapide en ligne avec mon code postal pour satisfaire ma curiosité. Une annonce est vite apparue sur le site duproprio.ca. Nouveau loyer... roulement de tambour... 1 600 \$. Presque le double en moins de deux ans. D'apprendre ça, j'avoue, mon moral s'est ramassé au tapis, complètement KO. Je ne savais que maudire : le proprio ? l'environnement pourri qui avait rendu ça possible ? moi-même ? ou autre chose ?

Peu de temps après la première audience avortée au TAL, j'ai pu accéder au procès-verbal disponible en ligne.

Procès-verbal

Remarques : la demande d'être relevé du défaut n'a pas été notifiée aux locataires [par le propriétaire].

M. Blaise en reçoit copie à l'audience, mais souhaite tout de même une remise de l'audience afin de prendre connaissance du document. Copie devra être notifiée à Mme D*** avant la prochaine audition.

J'ai relu ces lignes un nombre incalculable de fois, cherchant un sens caché, une énigme, n'importe quel indice susceptible d'éclairer ma lanterne. Les mots, inflexibles au possible, ébranlaient mon esprit avec la brutalité foudroyante d'un uppercut. Un par un je les soulevais en quête de... euh... de... je ne sais quoi.

J'observais la silhouette cursive des lettres, leurs muscles saillants. Elles s'enlaçaient, fourmillaient bras dessus bras dessous, souveraines, altières, me fixant avec un air de défi.

Cette phrase en particulier m'avait martelé : « M. Blaise en reçoit copie à l'audience, mais souhaite tout de même une remise de l'audience [...] ». J'ai googlé « tout de même ». Ça disait : « Malgré ce qui vient d'être dit, en dépit de ce qui est arrivé ». J'ai traduit : M. Blaise aurait pu, non... aurait dû, accepter de plaider sur le champ mais il a préféré gaspiller l'argent des contribuables, preuve de sa mauvaise foi.

Pavese affirme dans *Le métier de vivre* : « La plus atroce offense qu'on puisse faire à un homme c'est d'ignorer qu'il souffre. » Atroce, ma souffrance. Elle me remplissait à la manière d'un pot de chambre sur le point de déborder. Et pourtant je me contenais. Ai-je vraiment le choix ? A force de contention, j'éprouvais à la longue une sorte d'engourdissement muet.

Je me suis rappelé une autre phrase que son excellence avait prononcée à l'audience (sur ce ton solennel qui lui sied si bien) : « Je vous conseille de régler l'affaire tout de suite. Sinon, vous allez devoir revenir une deuxième fois ET une troisième. » Traduction : J'ai jugé de la cause avant même de l'avoir entendue.

C'était couru d'avance. Moi, je me démenais pour reprendre mon souffle. Alors pourquoi m'obstiner à vouloir me battre ? Justice sociale ? Bien commun ? Euh, pardon ! vous pouvez répéter ? Je crois que j'ai les oreilles qui sifflent.

La musique de ce temps joue à grand bruit. La fête bat son plein. Les murs tremblent. Tout le monde danse, danse, danse. Alors, je danse, danse, danse. La zique, m'emballe-t-elle pour autant ? Pas un chouia. Savez-vous ce que je suis ? Un bouffon. Un vrai de vrai. Ah bon ! déjà dit, ça ? Toutes mes excuses : je radote.

Pas question que je me laisse faire. Cette phrase, encore et encore je me la redisais, comme pour conjurer l'inévitable. Via le site citoyens.soquij.ca, j'ai farfouillé des jours durant dans la jurisprudence du Tribunal administratif du logement/Régie du logement en utilisant comme mots-clés « demande subséquente » et « notification ». Une tonne de résultats m'ont enseveli, au moins 10 000. C'était comme chercher une aiguille dans une botte de foin.

Je restais à lire jusque tard le soir, et parfois après une journée intellectuellement et physiquement éreintante à l'université. Mes paupières en devenaient lourdes d'épuisement. Tous les jugements consultés dans lesquels un propriétaire n'avait pas envoyé la notification aux locataires dans les délais prescrits avaient tranché en faveur du premier.

La seule affaire lue et à l'issue de laquelle, m'en souvient-il, le tribunal avait rejeté la demande subséquente pour faute d'avoir fourni la notification concernait... un locataire. Tout devenait encore plus nuageux qu'avant.

Me payer un avocat pour éclairer ma lanterne, ça, j'y ai pensé. Et même très fort. Mais payer avec quoi ? La peau de mes fesses peut-être. Là encore, aux dernières nouvelles, ma peau, elle est noire et socialement précaire ; double

malédiction. En un mot, elle ne vaut pas tripette sur le marché social de la précarité. On n'échappe pas aux « lois » impitoyables du marché tout comme on n'échappe pas aux lois, quoique plus indulgentes, de la pesanteur.

J'ai téléphoné à une clinique juridique. Une semaine plus tard, retour d'appel. Nous ne donnons pas de conseils juridiques, m'a expliqué d'emblée mon interlocuteur. J'avais beau lui expliquer ma situation, j'avais l'impression qu'un mur d'incompréhension nous séparait. Son conseil, entre autres ? M'en remettre à la procédure et à l'impartialité du juge. Tu parles d'un conseil ! J'ai dit merci puis j'ai raccroché. Case départ, me revoici.

D'où vient donc cette volonté de te battre, Alex ?

La question revenait inlassablement. Parfois, aux moments les plus impromptus. Et puis une chose extraordinaire s'est produite. Comme une sorte de relâchement des nerfs. Soudain tout était clair. Je ne me voilais plus la face. J'étreignais ma vérité à bras-le-corps. J'embrassais ses plaies purulentes.

Je me bats par esprit de vengeance, voilà qui est dit. J'ai été offensé et humilié, atteint dans mon orgueil. A défaut de souffler sur les braises de la justice, je souffle à pleins poumons sur les braises du ressentiment. J'entends rendre au trouduc de juge la monnaie de sa pièce. Lui cracher en pleine gueule ses quatre vérités. S'il pense que je vais me coucher sans me battre, comme la dernière fois, il se fout le doigt dans l'œil. Ce coup-ci, je ne me tromperai pas d'adversaire. Je

rendrai coup pour coup, ce coup-ci. Celui que je dois craindre le plus ce coup-ci, c'est le juge. Pas le proprio.

L'énonciation de mon nom à travers les haut-parleurs m'arrache à mes pérégrinations mentales. Encore cette salle d'attente. Encore cet œil sinistre de cyclope rivé au mur. Encore ces vigiles-suricates qui arpentent les lieux d'un pas lent et lourd. Encore cette atmosphère viciée. Et encore ces regards pétris de tristesse et de solitude.

Aujourd'hui, jour d'audience ; prise 2.

Même salle que la dernière fois. Mêmes murs. Bouclette juche au même endroit que la dernière fois. Le proprio prend place dans un box, le même que la dernière fois ; moi, dans le même box que la dernière fois.

Sitôt assermenté, je crache la première salve :

- Monsieur le juge, j'ai lu le procès-verbal avec attention et j'avoue avoir été surpris de n'y trouver aucune mention du motif invoqué par M. Del Piero pour avoir omis de notifier la demande subséquente. J'estime que cette omission de votre part me cause du tort, dans la mesure où si pour une raison quelconque je dois faire appel de votre décision, il n'y aura aucune trace de ce fait pourtant significatif.

- Monsieur Blaise, ce n'est pas le sujet de l'audience d'aujourd'hui. La décision est déjà rendue.

- Je sais bien, mais vous avez quand même pris une décision que j'estime injuste en accordant l'ajournement à M. Del Piero. Le fait de n'avoir pas noté l'excuse fournie par le propriétaire m'est préjudiciable advenant le cas où je décide de porter plainte en déontologie pour faute professionnelle. Bref, le motif invoqué par le propriétaire est pour moi déraisonnable. Je m'évertue à comprendre le bien-fondé de votre décision qui m'est préjudiciable...

Les yeux de Bouclette enflent de stupéfaction. Mais quelle mouche vous a piqué, M. Blaise ? La mouche du ressentiment, votre horreur. Dans son regard, si je tends suffisamment l'oreille, je peux presque ouïr par intervalles le crépitement ahuri des points d'exclamation, des points d'interrogation. Il réfléchit. Je profite de l'occasion pour appuyer sur le champignon, vroom, vroom !

- ... M. Del Piero a plaidé l'ignorance. Il a dit qu'il ignorait qu'il fallait me notifier la demande subséquente parce qu'un employé du TAL lui aurait soi-disant expliqué que ce n'était pas nécessaire. Vous lui avez même gentiment présenté des excuses. Or, ma conjointe et moi-même avons appelé au TAL et, chaque fois, on nous a expliqué que c'était impératif de notifier la demande de la part du demandeur. Sans compter que, dans les courriels que le TAL a transmis à M. Del Piero, il est mentionné plusieurs fois qu'il lui fallait établir la preuve de notification au moment de l'audience...

Le proprio assiste à la scène, bouche bée. Non, il a... il a quand même pas osé ! devait-il s'étonner.

- L'excuse avancée par M. Del Piero devait répondre à deux critères. Le premier : les locataires ne devaient pas subir de préjudices graves. Le deuxième : le motif du propriétaire devait être raisonnable. Or, la deuxième condition n'était clairement pas respectée. Par conséquent...

Bouclette, s'étant ressaisi, me tacle.

- Mais, M. Blaise, il aurait fallu dire tout ça la dernière fois.

- Pour ça, la dernière fois, il aurait fallu que vous me donniez l'occasion de m'exprimer. A tout le moins, vous auriez pu m'inviter à exprimer mes opinions.

- Je ne suis pas votre avocat, rétorque-t-il en durcissant le ton. C'est votre responsabilité de vous informer de vos droits avant de venir dans un tribunal.

- Ça, monsieur le juge administratif, je l'avais très bien compris. J'espère que vous n'êtes pas non plus l'avocat du propriétaire.

- Qu'est-ce que vous sous-entendez par-là ?

- Je ne sous-entends rien du tout, monsieur le juge. J'essaie de dissiper tout malentendu. Car vous n'avez pas dit : « Je ne suis l'avocat de personne ici », mais bien : « Je ne suis pas votre avocat ».

La mâ... mâchoire du proprio s'é... écrase au plancher. Bien naïf celui-là qui croit que je me bats pour gagner. Ceci est un règlement de compte. J'avance à pas feutrés, masqué. Mode furtif activé.

- Écoutez M. Blaise, je vous prie de ne plus m'interrompre. Il y a d'autres affaires que la vôtre en attente. J'ai fait preuve d'assez de patience à votre égard.

- Je vous remercie de votre patience, monsieur le juge. Vraiment. Mais je crois que c'est mon droit d'essayer de comprendre les tenants et aboutissants de votre décision, n'ayant pas d'avocat pour me les expliquer. Et puis, sauf erreur de ma part, ce tribunal n'est pas une usine à fabriquer des décisions à la chaîne. Votre tâche, corrigez-moi si je me trompe, consiste aussi à m'expliquer ce qui est en cours. A moins que vous ne m'accusiez de mauvaise foi.

Là encore, pendant un instant, Bouclette semble décontenancé. Et j'avoue : j'agis tout à fait de mauvaise foi. La preuve : Bouclette, je ne l'écoute déjà plus. Ses lèvres s'activent, je le vois bien, mais que racontent-elles ? D'ailleurs, silence, s'il vous plaît : entendez-vous ce gargouillement ? Oui ? C'est mon ventre. A manger ! scande-t-il. Il menace d'entrer en grève, faute de nourriture. Pire : de faire sécession.

Soudain, hum, un fumet exquis embaume l'air. Aguiche mon odorat. J'ai les papilles tout excitées à présent. D'où peut bien provenir une telle odeur ? J'hallucine, ma parole. Voyez-vous ce que je vois ? Attends, que j'enlève mes lunettes pour frotter mes yeux. Rien n'y fait. Le juge... oui, c'est bien ça... le juge s'est métamorphosé, et 3 fois plutôt qu'une.

Mais pas de panique, vu que vous n'avez rien vu, je me ferai volontiers votre humble chroniqueur. Je vous raconte tout ce qui s'est passé, dans les moindres détails. Vous ne manquerez rien. Analyse et dissection, clé en main. Voici les 3 métamorphoses de son excellence.

Première métamorphose : la saucisse-déjeuner.

Tandis qu'il ergote du haut de son perchoir, son nez se ratatine. S'élargit. Enfle. Fait un tour complet sur lui-même. Puis s'allonge. S'allooonge. S'alooooonge. Le bout s'arrondit. Crépite. Des stries s'y dessinent. Ça brunit. Miam ! miam ! J'en ai l'eau à la bouche.

Une bouchée, votre honneur. Juste une bouchée, s'il vous plait.

Deuxième métamorphose : le bacon.

Ses oreilles se détachent. Effectuent un mouvement de révolution autour de sa tête comme deux planètes autour du soleil. S'agitent comme deux ailes. Puis, s'élargissent. S'élargissent. **S'ÉLARGISSENT**. Au point de livrer férocement concurrence aux oreilles légendaires de Dumbo. Elles se rattachent à sa tête honorable, sorte d'éventails de bacon croustillant à point.

Votre honneur, une bouchée, s'il vous plait. Même une toute petite.

Troisième métamorphose : l'œuf.

La coquille du regard craque. Le gris bleu des pupilles livre passage à un jaune luisant. Le jaune se mélange un tantinet au blanc des yeux. Dégouline des orbites, et se répand en minces filets alléchants sur les joues. Le tout se met à frire dans l'huile de la face. Ça sent un mélange d'épices : thym, ail, persil, cumin, etc. Une pincée de sel. Une pincée de poivre. Et tadam ! repas servi.

Vite, une bouchée ! Rien qu'une minuscule bouchée, votre honneur.

Je m'imagine à présent les dents accrochées au nez-saucisse-déjeuner-de-son-excellence, comme suspendu. Une oreille-bacon-de-son-excellence dans chaque main. Et puisqu'on parle de main, quelque chose manque à ce petit-déjeuner honorable : deux tranches de pain. Mes œufs, je les aime prélassant entre deux tranches de pain toastées.

Soudain... attendez, attendez... une quatrième métamorphose.

Les mains du juge se mettent à palpiter, épis de blé au vent. Se crispent. Se jettent sur le dos, les 5 fers en l'air. Hennissent. Se redressent. Se cabrent. Galopent. Fendent l'air. Piaffent. S'enfoncent dans la surface du meuble. Puis resurgissent enfin, deux tranches de pain éjectées d'un grille-pain.

Hmmm... delicioso ! Une bou...

Une voix irritée plonge comme un trémail dans les eaux troubles de mon esprit pour me ramener des profondeurs de ma rêverie.

- Monsieur Blaise, je vois que vous souriez mais c'est important ce que je vous dis. Désormais, je ne tolérerai de votre part aucun écart de conduite. M'avez-vous compris ?

- Oui, je comprends tout à fait.

Sur ces entrefaites, s'étant dressé sur ses jambes, le proprio prend la parole. Sa braguette, ouverte, tire une langue de couleur semblable à sa chemise. Il débite à grande louche le bouillon réchauffé de ses arguments. Une formalité. Il aurait pu se taire s'il le voulait, ça reviendrait au même. Ma panse digère encore le petit-déjeuner honorifique. Je ronronne.

- Votre honneur, plaide-t-il d'une voix mielleuse, j'ai fait la demande subséquente dès que j'ai su que ma demande de fixation de loyer était périmée. J'ai envoyé la notification de la demande subséquente avant les 45 jours. Et puis je ne crois pas que M. Blazé...

- Monsieur Blaise, que je recadre vivement...

- Pardonnez-moi... que M. Blaise a subi des dommages graves parce que je n'ai pas envoyé la notification.

Après quoi, il s'assoit. Le juge paraît repu de la plaidoirie. Va-t-il commencer à flatter sa bedaine en ronronnant de satisfaction ? Il remercie le proprio.

- Je voudrais réagir à ce que vient de dire M. Del Piero.

- D'accord, mais, tempère le juge sur ce ton impatient qui lui sied si bien, soyez bref, M. Blaise.

Je reste rivé sur mon séant. Pourquoi ? Bah, la chaise et mes fesses s'embrassaient avec fougue et passion. Je me voyais mal les interrompre.

- ...

Au moment de prendre congé, comme le proprio me précède, une idée se présente à mon esprit. Je m'exécute. J'ouvre grand la porte de la salle d'audience. Ensuite ? Bah, ensuite, je la laisse telle quelle. De la sorte Bouclette n'aura d'autre choix que de descendre de son perchoir pour venir la fermer avant la prochaine audience.

- Monsieur Blaise ! bêêêê le greffier spécial.

Domage, j'ai manqué son appel de peu. Néanmoins...vous êtes bien sur la boîte vocale de monsieur Blaise. Monsieur Blaise se trouve dans l'impossibilité immédiate de répondre à votre appel. Veuillez, s'il vous plait, laisser un bref message ainsi que vos coordonnées après le bip, et monsieur Blaise vous rappellera dès qu'il en aura l'occasion. Merci et bonne journée. Bip !

Quelques semaines plus tard, une enveloppe brune a atterri dans ma boîte aux lettres, le jugement. Aucune surprise, pas même un pincement au cœur. Je l'ai lu d'une traite comme on avale d'une traite un sirop au goût franchement dégueulasse.

Décision

[...]

[6] Bien que le locateur n'ait pas produit au dossier cette preuve de notification, le Tribunal estime que la péremption de la demande de fixation de loyer n'est pas le remède approprié (Létourneau c. Blais, 2021 QCTAL23868 CanLII). Si ce défaut crée des complications administratives dans le traitement du dossier du locateur, c'est ce dernier qui s'en voit pénalisé par une mise au rôle retardée et la nécessité d'encourir des frais additionnels pour demander de lever la péremption.

[7] Ce qui importe ici, c'est que les locataires n'ont subi de préjudice puisqu'ils ont été notifiés dans les délais. Le Tribunal croit crédible le témoignage du locateur lorsqu'il mentionne, malgré cet accroc, avoir fait preuve de diligence en déposant sa demande d'être relevé du défaut aussitôt avoir appris que son dossier était périmé.

[8] **CONSIDÉRANT** l'ensemble de la preuve faite à l'audience ;

[9] **CONSIDÉRANT** l'absence de préjudice aux locataires qui ont bien reçu notification des documents dans les délais requis ;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[10] **ACCUEILLE** la demande du locateur pour être relevé de son défaut ;

[11] **LÈVE** la péremption ;

[12] **DEMANDE** au maître des rôles de convoquer les parties devant un greffier spécial afin qu'elles soient entendues au mérite sur la demande de fixation de loyer.

Vous m'en direz tant ! Ma seule satisfaction dans cette affaire, c'était de savoir que cet enfoiré de proprio avait dû déposer une belle somme pour en arriver là. Bien fait pour sa gueule. Un plaisir plutôt médiocre, je sais, mais rappelez-vous la

maxime de Lao-Tseu : « Mieux vaut allumer une bougie que de maudire l'obscurité. »

Le juge, lui, demeurait divinité inatteignable, bien au-dessus du mortel que je suis.

J'ai bon espoir qu'un de ces quatre, son père Zeus, pris d'une fureur noire, lui foudroiera le cul.

5.3. Indigestion...

La veille de la troisième audience, le locataire n'a presque pas fermé l'œil de la nuit. Il tournait en rond dans son lit. Ou plutôt, son mal de dos l'empêchait de tourner. La douleur s'irradiait des lombaires. Et le seul moment où elle lui accordait une trêve, c'était quand il s'allongeait sur le dos. Sur le ventre ou sur les côtés, c'était intenable. Chose insolite, durant le jour, la douleur s'éclipsait, pour ne revenir en force qu'à la tombée de la nuit.

La veille du jour J donc, le sommeil a posé un lapin au locataire. Ses pensées, véritable essaim d'abeilles, bourdonnaient, emplissaient si bien son crâne qu'elles s'échappaient par les oreilles, et commençaient quelquefois à scintiller dans l'obscurité de la pièce, comme des lucioles. A quoi songeait le locataire ?

Il songeait à l'humiliation à venir, cette pilule de la taille d'un gode qu'il allait devoir avaler, sous l'œil bienveillant d'un juge tout confit de pourvois divins. Il songeait à cette cage de fer moderne où il se tient recroquevillé à longueur de journée à défaut de pouvoir se tenir debout. Et les barreaux de la cage il se figurait, marmoréens, froids, glacials, brûlants... Une cage assaillie de bêtes à sale gueule qui le reluquent en bavant. Le seul facteur qui troublait ses réflexions c'était le voisin du dessous. Celui-ci faisait sans doute un rêve aérien. Il ronflait comme un hélico volant à basse altitude.

Le lendemain matin, à l'heure de l'audience, un jeune homme aux épaules courbaturées par la résignation qui s'est pointé au Tribunal administratif du logement

(TAL). Un damné en somme. Il considérait ses mains avec bizarrerie ; elles piquaient sa curiosité. On aurait dit qu'il pouvait presque voir à travers elles. « Suis-je en train de devenir invisible, de disparaître ? » La question n'avait rien de métaphorique. Il marchait péniblement : ses bottes, plus lourdes qu'à l'habitude, semblaient coulées dans le béton. Exit la sape à l'Africaine. D'ailleurs, le matin même, la tentation de déclarer forfait lui avait traversé l'esprit. Il était à deux doigts d'y céder. Mais il a songé à l'arrogance du proprio, et s'est ravisé. Qu'il aille se faire foutre, pestait-t-il à part soi, hors de question que je me laisse enfirouaper comme ça. Cela dit, une fois à l'audience pour fixation de loyer, le locataire savait son sort joué d'avance. Une formalité administrative, qu'il serinait.

L'audience se déroulait dans une salle sans fenêtre, aveugle. Dans le souvenir du locataire, cette salle s'imprègne d'une odeur de moisi et d'une atmosphère à ce point oppressante que l'air, gluant, obstruait sa gorge. De longues pattes de coquerelles, qui ressemblaient à s'y méprendre à des micros filiformes, remuaient au plafond, où une ampoule clignait de l'œil. Les murs, fissurés de toutes parts, s'écaillaient. Un arbre frappé par la foudre, l'air desséché, trônait à la place du juge. En fait, méprise : c'était le juge. Ou plutôt, la juge. Ses cheveux, parcourus de mèches grisonnantes, étaient coiffés de manière impeccable. Un collier à grosses billes blanches enserrait son cou strié comme une écorce. Une paire de lunettes à double foyer chevauchait son nez assez long et distingué.

Sitôt les parties installées dans leur box respectif, l'arbre s'est adressé à elles en pinçant une branche de ses lunettes :

- Jurez-vous de dire toute la vérité, rien que la vérité ?

- Je le jure, votre honneur, a miaulé le proprio avec ce ton doucereux qui faisait à la partie défenderesse l'effet d'un crissement d'ongles sur un tableau.

Au moment d'être assermenté, le locataire s'est rendu compte qu'il avait envie de couler un bronze.

La juge a débité à flots rapides des explications concernant le déroulement d'une audience pour fixation de loyer. Sa voix, plutôt raide et sèche, frappait les esprits. Comme Del Piero répandait des documents sur son bureau, tête baissée, l'arbre l'a interpellé :

- M. Del Piero, je vous prie de faire attention à ce que je dis. Cela vous concerne aussi. Certaines personnes pensent que cela ne concerne que le locataire, ce qui est faux.

- Je m'excuse, votre honneur, a caqueté le proprio en sursautant. Je range ça tout de suite.

Là, la juge a appuyé sur le pont de ses lunettes avec l'index et a grimacé un sourire à l'adresse du jeune homme, qui semblait à moitié dans les vapes. Pour être honnête, l'intervention de la juge l'a rassuré en un sens. Par ses propos, la juge ne venait-elle pas de statuer que son cas à lui méritait considération ? Dieu merci, il incarnait autre chose que ce paillason bon qu'à décrotter les semelles boueuses

de la justice. En tout cas, vrai ou pas vrai, le locataire voulait y croire, et de toutes ses forces.

Il logeait à la même enseigne que ces optimistes indécrottables croyant mordicus que l'acharnement au travail finit tôt ou tard par payer grassement. Il dérivait dans les eaux blanches de la déprime et, comme tant de gens, il lui fallait une bouée pour s'accrocher. Normal, ça change le mal de place.

Del Piero s'est approché du comptoir pour remettre à la juge la notification qu'elle avait demandée. En lisant, elle roulait du pouce et de l'index une bille du collier comme un chapelet. Puis, au bout d'un instant :

- M. Del Piero, il y a un truc qui ne fonctionne pas avec les informations de la section 12 de la demande de fixation de loyer...

- Ah bon, vo... votre honneur ? s'est troublé le proprio...

- Ce que vous avez mis comme réparations majeures ne sont pas des réparations majeures, ce sont plutôt des travaux d'entretien.

Le locataire a consulté vite fait le document. Il éprouvait une certaine fierté sur ce coup car il avait vu juste.

12. Réparation ou améliorations majeures et mise en place d'un service

Nature de la dépense (Inscrivez une seule dépense par ligne)	Date d'exécution des travaux ou mise en place du service An/mois	Nombre de logements concernés	Dépense d'immobilisation	Nouvelles dépenses d'exploitation
1. Réparer escalez terrasse	21/07	8	827,85 \$	\$
2. Réparer escalez externe	21/10	8	101,30 \$	\$
3. Réparer et peindre escalez	21/10	8	488,39 \$	\$
4. Moustiquaire	21/07	1	39,08 \$	\$

- Je... je suis désolé, votre honneur, s'est excusé le proprio. Je.... Je...

- Écoutez, M. Del Piero, voici ce qu'on va faire. Je vais vous demander un certain nombre de factures. Apportez-les-moi au fur et à mesure pour que je puisse faire mes calculs.

- Oui, votre honneur.

- M. Blaise, voulez-vous consulter ces factures ?

- Oui, votre ho... euh... oui, madame la juge.

Une à une, les factures atterrissaient entre les mains du locataire après avoir transité par celles de la juge qui, penchée sur son bureau, pitonnait sur les touches

d'une calculatrice invisible au reste de la salle. Pour la première fois depuis le début de l'audience, et peut-être même depuis des jours, l'embryon d'un sourire a incurvé légèrement les lèvres du locataire. Cette expression recelait un goût de triomphe. Et voici pourquoi.

Dans un courriel envoyé au proprio, rappelez-vous, le locataire avait exigé de consulter ces factures pour évaluer l'augmentation de loyer, et il s'est buté à un mur. Là, il tenait ces documents, encore qu'il avait le tournis à cause de tous ces chiffres qui dansaient pêle-mêle sous ses yeux. Dans le feu de l'action, il ne savait même pas quoi regarder. Il se contentait de simuler un air absorbé, songeant davantage à savourer le fruit de son faux triomphe qu'à vérifier l'exactitude des informations fournies. Mais soudain son front s'est plissé. Son regard, devenu soudain grave, couvrait une certaine inquiétude. Qu'est-ce qui l'inquiétait ? Bonne question. Ses efforts pour y répondre ont débouché dans la brume. Tout au plus, çà et là saillaient des bribes de réponse, avalées aussitôt par la brume. Le locataire éprouvait le sentiment plus ou moins obscur que sa « réjouissance » le couvrait de ridicule plus qu'autre chose. Y avait-il de quoi se réjouir, vraiment ? Cette réjouissance n'est-elle pas symptomatique d'une société malade ? N'est-ce pas l'aune à laquelle se mesure, dans toute sa profondeur, l'abîme de son insignifiance à lui ? L'agriculteur aurait-il de quoi se réjouir qu'on veuille bien lui jeter des miettes après que ses terres, fertiles à souhait, ont été spoliées et vendues pour une bouchée de pain ? S'efforçant de chasser ces idées, le locataire s'acharnait à croquer la pomme de son triomphe

pour en savourer la chair mais, cette fois-ci, il a senti un truc se tortiller dans sa bouche : un ver résidait dans le fruit, qu'il a recraché avec dédain.

Une voix rêche a évincé le locataire-damné de ses pensées. L'arbre, au proprio :

- Là, là, M. Del Piero, quelque chose ne fonctionne pas avec vos assurances.

- A...Ah bon... vo...votre honneur, a bégayé le proprio qui s'était mis à pâlir de la tronche.

- Le montant total de vos assurances pour l'année correspondante, a repris la fonctionnaire en ajustant ses lunettes, ne s'accorde pas aux montants mensuels multipliés par 12.

- Ah bon, votre honneur, je... je... ne sais pas pourquoi. Il doit y avoir une erreur quelque part.

- En fait, M. Del Piero, bonne nouvelle pour vous : le montant inscrit est inférieur à ce qu'il devrait être....

La tronche du proprio a retrouvé sa couleur, d'un seul coup. Ce revirement perturbait le locataire, qui n'a pas osé réagir pour se montrer bon joueur.

- Votre honneur, a intervenu la partie demanderesse, ça ne me dérange pas que le montant soit inférieur. Vous pou...

La juge, sans doute tombée dans le chaudron de la probité dès les premières lueurs de l'enfance, a assommé cette idée farfelue d'un coup de maillet. Elle refusait mordicus que sa cour soit le cirque d'une telle aberration.

- Appelez votre assureur, M. Del Piero, je veux tirer ça au clair...

Le proprio a dégainé son téléphone, qu'il a failli échapper, et s'est exécuté prestissimo. Quelqu'un a décroché à l'autre bout, Del Piero a amorcé une convo en anglais. La juge y a coupé court :

- Mettez le haut-parleur et donnez-moi le téléphone.

Le proprio a obtempéré le temps de le dire. Clac ! clac ! clac ! jusqu'au comptoir. Clac ! clac ! clac ! jusqu'à sa chaise. La régisseuse s'est introduite auprès de l'interlocuteur. Le locataire avait beau tendre l'oreille mais, à cette distance, il ne captait que les résidus d'une voix nasillarde émise par l'appareil.

- Ah bon, a fait la juge, vous comprenez mal le français ?

Dans un anglais assez approximatif, elle a renouvelé ses explications, caressant son collier des doigts. Puis a enjoint l'assureur à prêter serment. L'assureur a prêté serment. La fête pouvait commencer.

La juge, avec un lourd accent :

- ...how do explain the... the... écart of plus de 500 \$?

L'interlocuteur se livrait à un exercice de contorsionniste. Les plis du front de son excellence se crispaient au fur et à mesure du spectacle. Sans attendre, pendant le hiatus d'une pause, elle a signifié son mécontentement avant de reposer la question, à peu de chose près, avec les mêmes mots. L'assureur a ouvert grand la champlure. Les explications inondaient la salle. Le locataire ? Hein, qui donc ? Ah oui, ce fantôme laiteux ? Il assistait à la scène, une main posée sur la joue, les pieds dans l'eau, s'évertuant de conjurer son insignifiance par la pensée. La juge ne fait que son travail, songeait-il. Mais son for intérieur rejetait cette pensée comme le corps rejette violemment une greffe d'organe. En lui fluait une marée noire. Elle a contaminé chaque mètre cube de son être. La justice, se répétait-il, c'est une violence légitimée à force de banalisation. Tout est fait pour que ceux qui la subissent finissent par croire qu'elle agit dans le sens de leurs intérêts. Et encore : « Le proprio, une salve ; la juge, une arme chargée à bloc ; les politiques publiques ? Le peloton qui flingue mes acquis à bout portant. D'où vient l'ordre d'ouvrir le feu ? Pourquoi ? Mystère et boule de gomme. Chose certaine : je redoute moins le proprio que la juge, et encore moins la juge que les institutions politiques qui l'ont chiée. »

Une voix dure comme la matraque a expulsé le locataire hors de ses pensées. La juge, qui avait enlevé momentanément ses lunettes, les a replacées sur son nez.

- Monsieur, s'est-elle agacée dans un anglais énigmatique, I going to ask you the question a new time : how do explain the... ?

Un silence a saturé la salle. Puis au bout d'un moment, l'interlocuteur a bredouillé quelque chose, que seule la juge a dû entendre. Ses traits d'excellence se sont illuminés.

- Il s'agissait donc d'une erreur, a-t-elle repris l'air rassasiée, il manque un montant de 500 \$ à la facture. Merci pour votre coopération. Je n'ai pas d'autres questions.

Sitôt que la fonctionnaire a raccroché, la panse du proprio s'est ébranlée jusqu'au comptoir où il a repris le téléphone. Tandis que le nez de son excellence vaquait à ses occupations, le damné contemplait les murs qu'il entendait respirer et rire à travers les fêlures.

Il songeait : « Combien de destins ont été brisés entre ces murs ? Combien de familles, éclatées ? Combien d'espoirs, égorgés ? » L'envie lui prenait de secouer ces murs de toutes ses forces pour leur arracher des aveux. Le souvenir d'un article lu sur son téléphone est venu raviver les braises de sa colère. Chapô : Un octogénaire, ayant trimé toute sa chienne de vie, se voit réduit à vivoter dans sa fourgonnette à cause des couts gastronomiques du logement. Si, si... gastronomiques... c'est bien ce que j'ai voulu dire et non... astronomiques. Je vois bien, à vos yeux, que ce choix adjectival vous surprend. Pourtant, dans l'état actuel des choses, il ne devrait pas : les locataires se font bouffer, kilos de viande crue à un festin d'ogres.

« Bon dieu de merde ! 80 ans, t'imagines ! Une fois seul avec lui-même, qu'est-ce qui peut bien passer par la tête de ce vieillard ? D'ailleurs, dans ce genre de situation, n'est-on pas forcément seul avec soi, la présence des autres nous enfonçant subtilement dans les sables mouvants de notre solitude ? Lui arrive-t-il de songer à la mort avec soulagement ? Que pense-t-il de la modernité ? Ses poings crispent-ils de rage quand il pense à ses galères ? La haine fait-elle gonfler ses veines ? Ou peut-être... je dis bien : peut-être... qu'il est tellement épuisé, lessivé, essoré, claqué comme on dit, qu'il n'a même plus la force de rager, de haïr, ni même d'être quoi que ce soit, miskine ! Il appelle la foudre de ses vœux, les bras en croix. Ô foudre, réduisez-moi en cendre et offrez-moi un ultime voyage sur les ailes du vent, dispersez-moi hors de ce monde pourri. Délivrez-moi de moi-même ! »

La juge a postillonné quelque chose. Quoi donc ? Sans importance. Un autre souvenir est venu bousculer le premier. Dans Rosemont-La-Petite-Patrie, depuis quelques années, entre une voie ferrée et une piste cyclable, campe un peuple de damnés, fantômes errants au milieu des décombres de notre modernité : visages défaits, yeux vitreux, bouches édentées, jeunesse éculée, espoirs éventrés... Tourne, tourne et tourne, la roue de l'infortune. Tourne le jour. Tourne la nuit. Tourne toujours. C'est une loterie à laquelle les gens de son espèce sont à peu près sûrs de gagner. Un jour pas si lointain, peut-être ses os à lui qui seront broyés. Un jour comme aujourd'hui, peut-être ses restes à lui qu'on viendra décoller de l'asphalte avec une pelle, à la façon d'un écureuil écrapouti par une voiture. Tourne et tourne et tourne, la roue de l'infortune.

D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, à la suite d'une éviction, le damné avait déjà un pied sous la roue quand Julie, aujourd'hui sa conjointe, est venue le tirer de là, in extremis. Son corps s'en souvient comme d'une large cicatrice. Connaissez-vous ces vers d'Aragon ?

Il n'aurait fallu
Qu'un moment de plus
Pour que la mort vienne
Mais une main nue
Alors est venue
Qui a pris la mienne

N'était-ce la main nue de Julie qui a attrapé la sienne, à l'heure actuelle, que serait-il advenu de lui ? Il ne vaudrait guère mieux que cet écureuil au milieu de la route, dont la carcasse écrapoutie roussit au soleil. A l'époque, redoutant le pire, il n'avait pas attendu qu'un huissier vienne tambouriner à sa porte en agitant l'avis d'expulsion du TAL sous son nez, pour commencer à chercher un logement à louer. De visite en visite, il coltinait son chagrin et une boule au ventre, terrifié (mais vraiment terrifié) par la perspective d'échouer à la rue. Cette pensée le rendait malade, oui, malade au point de noyer ses nuits dans les eaux pouacres de l'insomnie. A chaque visite de logement, des files dociles de locataires s'étiraient à vue d'œil, le visage rongé par le désespoir. Les locateurs, eux, complètement

submergés, innovaient en matière de stratégie pour tenter d'endiguer ce flot de damnés. Ils chronométraient les visites, qu'ils faisaient faire en petits groupes. A fournir : numéro d'assurance sociale, historique professionnelle, numéros de deux collègues de travail, historique de crédit, antécédent criminel, couleur de sous-vêtements, dernier repas avalé, etc. C'était une expérience déconcertante, tout droit sortie d'un roman à intrigue kafkaïenne.

Au bout du compte, les efforts du damné n'ont rien donné. Les jours avançaient à grands pas, et toujours pas de logement en vue. La rue le reluquait comme un prédateur mate sa proie, l'estomac dans les talons. Il regardait désormais les itinérants avec une compassion nouvelle. Alors qu'il se croyait foutu, dans Côte-des-Neiges, à quelques minutes de l'Université de Montréal, un marchand de sommeil lui avait loué une chambre infestée de coquerelles épicuriennes, qui aimaient ambiancer de jour comme de nuit.

N'était-ce la main de Julie, à l'heure qu'il est, il aurait fallu qu'il renonce au désir d'entreprendre des études supérieures. Ce projet, radeau de fortune, se serait cassé la figure sur le littoral de l'espoir avant même de décoller. Et le monde, songe le damné quelquefois, aurait continué à tourner... comme si de rien n'était ; les universités auraient continué à charger et décharger leurs cargaisons d'étudiants... comme si de rien n'était ; les profs, à tenir leurs assemblées délibératives, spéculant à qui mieux mieux sur les meilleures stratégies à adopter pour maintenir le naufrage institutionnel à flot ; les clients, à inonder les centres commerciaux en quête d'un exutoire pour éponger leur mal-être ; les condos auraient continué à pousser, amas

de champignons vénéneux ayant pignon sur rue ; les couples auraient continué à s'envoyer en l'air à la tombée de la nuit.

Oui, le monde continuerait à tourner, ni vu ni connu. Comme il tourne aujourd'hui, malgré ce vieillard esseulé macérant dans la sauce de son indigence (d'ailleurs est-il toujours en vie ?) ; malgré cette mère monoparentale, employée friable, abonnée platine aux banques alimentaires, qui perd ses cheveux à force de s'inquiéter du moment où le cavalier blanc de la crise du logement viendra faucher le toit sur sa tête. Ainsi va le monde. Ainsi meurt l'humain.

« Que faire pour protéger mon fils de ce borbier ? Que faire pour me protéger, moi, de ce merdier ? M'acheter une maison ? La belle affaire ! Autant appliquer un pansement sur une plaie purulente. Quand bien même le voudrais-je, dans l'état actuel des choses, une maison me semble aussi inatteignable qu'un rêve lunaire. Et puis, vous savez, je n'en demande pas tant. Éviter d'échouer à la rue, ce serait déjà pas mal. Crise du logement ? Crise de mon cul, oui ! A mon sens, tout ça n'a rien à voir avec une quelconque crise du logement, en tout cas moins qu'on le pense. Qu'est-ce donc ? Je m'en vais vous le dire, moi. Une crise des valeurs. Ou plutôt une crise de dévalorisation des gens ordinaires. Une crise de civilisation atteinte du syndrome de l'autruche. Une crise de société malade, gravement malade. La situation du logement, seulement un symptôme, voilà ce que je pense. »

Lorsqu'Alex a émergé, il s'est aperçu qu'il traversait un boulevard sur un feu rouge. La conductrice qui a klaxonné gesticulait derrière son volant. Il a quitté le tribunal, quand ça ? Que s'est-il passé à l'audience ? Aucune espèce d'importance. Plus vite il oublie, mieux sa santé mentale se portera... n'est-ce pas ? Le froid de janvier giflait, mordait les lèvres, perçait les os avec les aiguilles du vent. Un relent singulier, le même qui émanait de la salle d'audience, le pourchassait. Il avait beau s'éloigner du TAL à grandes enjambées, rien à faire : la puanteur lui collait aux basques. A moins que ce ne soit, supposait-il, la chair de notre humanité qui pourrit dans la panse de l'ogre. Ce raisonnement lui a paru farfelu, qu'il s'est empressé de chasser. Un coin de rue plus loin, il s'est surpris en train de fredonner un air qui lui est familier, *Le mal du pays* de Manno Charlemagne :

Quand tu rêves la nuit, exilé de ton île
Entends-tu tous ces cris, ces rumeurs de ta ville
Les musiques dans les cours, les jaseries des commères
Les enfants de Carrefour et les vagues de la mer ?
Toi, tu traînes ta vie et ton mal du pays, ami
Le long de ces hivers, tellement loin de la mer...

Près de 20 ans il a fallu pour que le mal du pays chope ses burnes. Ou plutôt, le mal *des* pays : songer à son Camp-Perrin natal fait grincer son cœur, violon amer ; or vivre ici tue. Vingt putains d'années, vous imaginez ! Parfois, il se dit : « En Haïti, c'est une violence brute qui vous tombe dessus et vous bute d'un seul coup, basta. Cette violence, n'importe qui saurait la reconnaître et la désigner de l'index, même l'enfant né de la dernière pluie ou du dernier cyclone. Ici, de manière générale, c'est

une violence douce, pacifiée, pasteurisée, confuse à souhait, qui n'en finit pas de vous effriter l'être. Ici, j'avance en boitant dans le vertige d'une course folle. Mes hanches me font un mal de chien. Un chien, peut-être est-ce ce que je suis. Je cours en boitant ou boite en courant. Et pourquoi faire ? Je n'en sais trop rien. Je sais juste qu'il faut maintenir la cadence, impératif absolu. Pourtant, je rêve de tout lâcher. De dévier de la piste, de marcher lentement, très lentement, hors des sentiers battus. De prendre mon temps pour une fois au lieu de me faire prendre tout le temps par le temps. Tout le monde n'a pas cette force. Je n'ai pas cette force. Alors je cours à en perdre haleine. Et cours à en perdre la tête. Alors je nage dans le vertige d'une course folle, emporté par le courant. »

Ces jours-ci, l'exilé passe un temps fou à écumer YouTube, Facebook et Insta à la recherche de vidéos comme autant de portes dérobées sur les paysages, désormais exotiques, de son île natale : Jacmel, Jérémie, Cap-Haïtien, Fort-Liberté, Port-Salut...

Il ferme les yeux et soudain voici que ses pieds foulent la terre lointaine de Camp-Perrin où les roches brillent au soleil comme des galettes d'argent. Chhhhhhhh ! tendez l'oreille, quelle est donc cette rumeur, sourde et continue ? C'est le concerto des cascades du *grand-canal*¹¹ qui caresse ses tympans, magnifié par le tapage des momes s'y baignant. Et le vent chargé de gouttelettes picore le visage

¹¹Du nom officiel canal D'Avezac, ce système d'irrigation, achevé en 1765, traverse toute la commune de Camp-Perrin. Il prend sa source dans la Ravine du Sud.

des passants. L'exilé tend les bras et soudain voici que les feuilles frémissantes de rosées pourlèchent ses paumes. Il ouvre la bouche et, attendez, le gout d'un *mango-francisque*¹² émoustille ses papilles ; le suc tiède coule sur ses babines. Il inspire une grande bouffée et partout, oui partout, éclate l'odeur du café ; elle tournoie dans l'air avec la grâce d'une ballerine, sur la pointe des pieds.

Il ferme les yeux et soudain émerge une maison champêtre, rien de sophistiqué, et un jardin vivant où les *pipirits* viennent chanter leurs amours à toute heure du jour et de la nuit. Une maison tout à fait ordinaire, avec ce qu'il faut de paix et de solitude, un havre invisible aux violences de la modernité. Au loin, regardez encore, le vent ébouriffe la verte chevelure des mornes. L'exilé ouvre les yeux et soudain le voici pris entre l'enclume et l'écume blanche de la nostalgie. Ici règne l'hiver. Un couvercle bas et gris pèse la ville, pèse la vie. Le vent beugle comme un animal blessé.

N'empêche, l'exilé n'est pas dupe. Lui-même se dit : « Tout ça, c'est un fantôme. C'est comme cette fillette, Mélissa qu'elle s'appelait. J'en étais amoureux fou dans mon enfance. Imaginez un peu qu'aujourd'hui, je m'attends à la retrouver inchangée après toutes ces années, comme figée dans le temps, indépendamment des épreuves qu'elle a subies, des traumatismes qui l'ont façonnée. Admettons un instant qu'elle n'ait pas changé. Eh bien, moi, j'ai changé, et pas qu'un peu. » Non, pas dupe du tout, l'exilé. Il sait que ces fantasmes sur Haïti, ces sensations pour ainsi dire,

¹²Sorte de mangue charnue et juteuse cultivée dans le Sud D'Haïti.

resteront lettre morte. Tout au plus, ils le réconforteront un certain temps, même s'il estime que tout lâcher sur un coup de tête, sur un coup de gueule, et partir, oui partir loin, demeure peut-être le geste le plus sain d'esprit à poser. Après tout, à bien y réfléchir, Haïti aussi a besoin que ses enfants viennent mettre l'épaule à la roue du progrès. Pourquoi lutter ici serait plus louable que lutter ailleurs ? Ici comme ailleurs, les peuples ne vivent-ils pas d'espoir et de lutte ? Un jour peut-être jugera-t-il opportun de claquer la porte. Il n'en fera rien pour le moment.

Encore que... un drôle de bibitte, le progrès. Darwin n'avait raison qu'à moitié : toute société qui se refuse au progrès est vouée à l'anéantissement. Or le progrès, dans l'état actuel des choses, voue à coup sûr toute civilisation à sa perte. Ce processus, souvent insensible à la conscience, met simplement plus de temps à se manifester. Progresser, n'est-ce pas aussi signer en un sens notre arrêt de mort ? La question, dans l'état actuel des choses, est sans doute moins ridicule qu'elle en a l'air.

Non, fuir n'est pas une option viable pour le moment. Puisqu'il a un fils désormais. Pire : un fils noir. A défaut d'enlever la cible qu'Ismaël trimbale sur le dos, il veut au moins en faire une cible furtive. Le genre à passer, dans la mesure du possible, sous le radar de certaines formes criantes d'injustice. Il éprouve le besoin impérieux de protéger son fils. De quoi ? C'est plus ou moins nébuleux. De qui ? Au moins de lui-même. Les parents constituent souvent les premiers incubateurs de la servilité des enfants. Oui, un beau merdier, tout ça.

Sérieux, comment raviver la flamme de son humanité ? Il a beau s'essouffler à souffler sur les braises, rien. Rien qu'un amas de cendre. Comment faire confiance à des semblables si cruellement dissemblables ? Comment rapailler ce qui a été irrémédiablement déchiqueté et éparpillé aux quatre vents ? Il ne ressent aucune connexion profonde avec les gens, tous étrangers à son étrangeté. Et ça l'amuse, parfois. La vérité ? Ce qui le fascine ce ne sont pas les efforts fournis par l'être humain pour se tirer du trou où il se trouve. Non, ce qui le fascine c'est l'ardeur avec laquelle il continue de creuser. La vérité ? Lorsqu'il considère un instant le visage de son prochain, à une surface mate que ses yeux se butent. Aucun miroir attendrissant ne réfléchit les nuances de son humanité. Blackout général !

Tenez, pas plus tard que l'été passé, le damné s'en allait à l'épicerie quand il a avisé une forme étrange sur le trottoir. Il s'en est approché, intrigué. Un type accompagné d'un chiot gisait sur le sol. Les gens passaient, l'air pressés. Journée caniculaire. Le soleil tapait comme un diable forgeron. Une vapeur âcre montait du bitume. Personne ne s'est arrêtée, mine de rien. En fait, si, un couple d'ados. La fille s'est accroupie pour caresser le chiot, s'est relevée, a attrapé le bras de son acolyte avant d'enjamber la masse de chair immobile. Au début, l'idée est venue au damné d'emboîter le pas aux passants mais il s'est ravisé, honteux d'y avoir songé. Il s'est rapproché de l'homme dont les yeux étaient entrouverts ; l'homme haletait. « Est-ce que tout va bien, monsieur ? » a lâché le passant stupidement. L'inconnu, peut-être la cinquantaine, a signé non de la tête. « Aide-moi à m'asseoir », a-t-il murmuré. Une fois assis, il a ajouté : « As-tu de l'eau ? » « Il y a un dépanneur juste au coin. Je vais

chercher une bouteille d'eau. » L'inconnu s'efforçait de sourire mais le sourire a échoué en chemin. « Voulez-vous que j'appelle une ambulance ? » s'est enquis le passant. L'inconnu a fait oui de la tête. Quelques instants plus tard, après deux ou trois gorgées, le type était assis là, bouteille d'eau à la main, yeux dans le vide. On aurait dit qu'il réfrénait une envie de pleurer. De temps en temps, le chiot léchait sa main. Quelque 15 minutes plus tard, le hurlement des sirènes secouait l'air chaud de l'été.

Cet incident, et tant d'autres encore, avait marqué sa conscience au fer rouge de la colère et du ressentiment. A tort ou raison, il se disait souvent : « S'il y a un moment où toute la misère du monde me semble supportable, c'est bien quand je suis seul. » Il s'emmurait. Mais à vouloir tellement se protéger des autres, il s'est entouré d'une épaisse carapace qui menace aujourd'hui de l'écraser. Sans même s'en rendre compte, au fil du temps, il manifestait envers les gens une sorte d'hostilité devenue presque une seconde nature, et, tout naturellement, les gens la lui rendaient bien. Quelquefois, ça le chagrinait mais il s'était si bien enfoncé dans son amertume qu'il ne savait plus comment s'en dépêtrer. Par-dessus le marché, il refusait obstinément de se l'avouer, comme s'il avait trop peur des implications d'un tel aveu.

Tant de questions fourmillaient dans son esprit, pêle-mêle : En quoi sommes-nous encore des êtres humains ? Cette expression a-t-elle encore un sens ? Que signifie appartenir à une communauté ? Notre humanité a-t-elle été essorée au point de n'en rester qu'une substance exsangue, friable à main nue ? Que sommes-nous

devenus les uns pour les autres ? Des chewing-gums bons à être recrachés après mastication ? Cela a-t-il toujours été ainsi ?

Son incapacité à répondre à ces questions le chiffonnait. Il faisait de son mieux pour les éluder. Pas évident du tout. Et puis, au milieu de la tourmente, surgissait quelquefois le visage lumineux d'Ismaël. Il se répétait alors : « Mon fils, un fil mince mais puissant qui me relie au reste de l'humanité. Peut-être est-ce largement suffisant. Après tout, comme souvent se trompe l'histoire, peut-être qu'on se trompe sur le compte de Rosa Parks. Peut-être se trompait-elle elle-même sur son propre compte, Rosa. Peut-être que son refus de céder sa place dans le bus n'a rien à voir, a priori, avec une quelconque lutte pour les droits civiques. Peut-être que tout ce qu'elle avait à l'esprit au moment d'agir c'était le visage d'une fille, d'un fils, d'une nièce, d'une filleule, d'un neveu... ce seul visage où confluent tous les visages opprimés, tous les sourires édentés, tous les nez explosés à coups de matraque, toutes les possibilités déracinées... Oui, parfois, un seul visage suffit à illuminer le monde. »

Alex avançait à pas lents. Le vent tenait à présent la bride de ses chevaux fous et de gros flocons laiteux tourbillonnaient dans l'air, encore imbibé d'une haleine mauvaise. Des phares découpaient la grisaille à intervalles irréguliers, éblouissaient les façades des immeubles l'espace d'un instant. Les voitures roulaient pesamment en fumant leur pipe à l'envers. Les yeux scotchés à ses pensées, la tête légèrement inclinée, Alex songeait à Rosa Parks érigée en mythe des temps modernes, en figure héroïque. Le mythe a parfois ceci de fâcheux qu'il tend à allonger la distance entre

les gens ordinaires et l'action. Loin d'élever, il écrase. Loin d'inspirer, il confine à la passivité, comme quoi seul quelqu'un bien au-dessus de la mêlée pourrait y aspirer.

Qu'en est-il de tous ces gens, ordinaires somme toute, qui, comme Rosa, ont redressé la tête et, à cause de ce geste, ont vu leur crâne fendu par la hache de la justice ? L'« extraordinaire » bravoure de Rosa aurait-elle toujours un sens sans la bravoure tout à fait ordinaire de toutes ces personnes qui ont pris cher dans le silence, et dont les noms gisent telles des épaves dans les fonds marins de l'histoire ? L'extraordinaire, c'est l'ordinaire placé hors de la portée des gens à des fins dissuasives. L'extraordinaire, dans bien des cas, un piège à cons. En quoi la ségrégation du temps de Rosa diffère-t-elle de notre situation actuelle au regard du logement ?

Le TAL est un autobus ségrégué. Chaque juge, ce chauffeur qui ordonne aux locataires précaires de céder leur place aux propriétaires. Et pourtant, tant de locataires ont refusé. Tant de locataires ont pris cher dans le silence. « Ce matin, s'est dit Alex, dans cette sale audience, j'étais Rosa, et j'ai l'impression d'avoir cédé ma place. Qu'aurais-je pu faire ? » Espérer ! Il répétait le mot, encore et encore.

Et c'est ici qu'il mesure toute l'étendue du mot « courage ». Espérer contre vents et marées ! Espérer contre froid et brouillard ! Espérer malgré soi ! Espérer malgré tout ! En vérité, ça prend parfois plus de courage pour aspirer à l'espoir que pour se jeter à corps perdu devant la gueule d'un canon qui fume sur un champ de bataille. L'espoir, un poids plus pénible à porter que la pierre poussée par Sisyphe.

Une lutte de tous les instants. Et ça n'a rien d'extraordinaire. Un lent et patient travail, tout à fait banal, voire ennuyeux, toujours à recommencer.

Alex réfléchissait à tout ça, comme à haute voix, tandis qu'il franchissait le coin de rue menant à son bloc. Il prenait conscience d'une chose : son cœur a toujours oscillé entre son désir d'espérer et sa peur d'être déçu. La déception effraie parfois plus que l'échec ou la solitude. Les êtres humains sont-ils pires aujourd'hui qu'hier ? Rien n'est moins sûr. Mais le ressentiment, un nid tellement plus confortable, tellement plus douillet que le champ déchirant de la lutte ; il a ceci de commode, le ressentiment, qu'il anéantit tout espoir une bonne fois pour toutes, solution pratique.

Chemin faisant, ses pérégrinations intérieures ont fini par dériver vers un lieu d'où lui parvenaient, comme murmurées par le vent, les paroles de Paul Valéry : « Nous autres, civilisations, nous savons que nous sommes mortelles. » En un mot, les choses changent. Pour le meilleur parfois. Pour le pire souvent. D'une manière ou d'une autre, peu importe notre avis sur la question, les choses, elles, changent. Tous autant que nous sommes, nous sommes condamnés à l'espoir, condamnés à la lutte. C'est notre tragédie.

Quelle face Janus nous montrera-t-il au bout de la nuit ? De quel côté tombera le dé que nous avons lancé ? Nous n'en savons rien. Lutter, espérer et rêver, voilà tout ce que nous pouvons faire... en attendant. En attendant quoi ? Ça aussi, nous l'ignorons. Chaque époque, comme pour obscurcir la conscience de sa fragilité,

érige à la gloire de ses émissaires des monuments si grandioses que ceux qui vivent à leur ombre, gris et pâles insectes, désespèrent de voir un jour la lumière du soleil. Et pourtant, chaque époque et ses monuments, que sont-ils appelés à devenir ? Du fumier propre à fertiliser la mémoire de l'histoire, tôt ou tard. Notre incapacité à concevoir leur effondrement, rien n'y pourra changer.

Sur ces pensées, le locataire s'est immobilisé brusquement. Il a levé les yeux pour embrasser l'espace. Devant lui, un immeuble qu'il connaissait ; pas le sien. Il a rebroussé chemin jusqu'à un bâtiment voisin à l'allure vétuste, le sien. En gravissant les marches intérieures, il a ouvert le col de son manteau parce qu'il avait chaud. Une grande fatigue lesteait ses épaules. Le sommeil tirait sur le rideau des paupières. Dans l'escalier, la puanteur de la cigarette et celle de la mari se livraient une guerre de territoire. Au dernier palier, Alex s'est arrêté sur le pas de sa porte, l'oreille tendue. Pas un bruit. Au moment d'introduire la clé dans la serrure, une pensée résiduelle l'a pris au dépourvu : « A l'échelle de l'histoire, si ça se trouve, les puissants n'ont toujours eu pour seul atout qu'une illusion de puissance, une sorte de mirage, qui met du temps à s'effriter aux yeux de ceux qu'elle atrophie. Encore faut-il que ceux-là veuillent voir. Et que feront-ils quand ils auront « vu » ? Les êtres humains sont ainsi tragiques que, bien souvent, ils préfèrent perdre la vue que leurs chaînes. Que suis-je au bout du compte ? Je suis ce chasseur des savanes africaines qui veut trancher les membres de l'ogre, et quand j'y serai parvenu, l'ogre mangera les membres que j'ai tranchés. Et l'ogre se sera fortifié. Que suis-je au bout du compte ? Je suis un esclave, et pas n'importe lequel, attention ! Un esclave moderne qui a la

liberté de choisir la couleur de ses fouets. Et la nuit venue, couché à même le sol de ma solitude, je rêve de marronnage et de solidarité. Et, voyez-vous, je rêve que mes rêves s'improvisent rage de titan propre à rompre la mâchoire de mes chaînes. »

Dehors, comme la neige a neigé... a neigé ! Quelqu'un, quelque part, grelotte les yeux fermés, pour mieux imaginer la chaleur d'un foyer... la chaleur d'un foyer... l'entourant de ses bras. Le claquement glauque de ce cœur au bord de l'éclatement... au bord de l'éclatement, l'entendez-vous... vous ?

6. Conclusion

Que faudrait-il retenir de cette aventure au bout du compte ? D'un point de vue épistémologique, la pensée critique de Gago (2015, 2019, 2021, 2024) ainsi que celle de Rancière (1995) forment davantage un horizon théorique qu'un cadre au sens strict. La dualité du concept politique, chez Rancière, et le concept de subjectivité, chez Gago, représentent un fil conducteur, plus ou moins visible, qui concourt à la cohérence du tout. Même si, il est vrai, j'ai fait très peu de mentions de Gago et Rancière, après avoir exposé leur pensée, leur critique des rapports de pouvoir nourrit substantiellement mes réflexions.

La dialectique existant entre la politique comme *police* et la politique comme *émancipation* m'aide à cerner, avec une certaine acuité, les dynamiques de relations de pouvoir propres à différents modes de subjectivation de la réalité sociale. La politique comme *police* s'efforce de légitimer, sur le plan institutionnel, les intérêts des acteurs socialement dominants tandis que la politique comme *émancipation* entend vermouler cette domination en lui opposant une lecture alternative de la réalité sociale.

Ici, la notion de subjectivité de Gago prend tout son sens dans la mesure où elle souligne la nécessité, pour les communautés d'individualité, de se prévaloir de leur capacité à rendre visibles les souffrances que le statu quo institué par le néolibéralisme veut caviarder, voire nier. Qu'est-ce que cela implique ? Une réappropria-

tion de sa singularité profonde face aux subjectivités rompues aux valeurs marchandes. Cela implique aussi une résistance accrue aux stratégies de choc de la domination néolibérale.

Pour Gago et Rancière, le ver du capitalisme marchand ronge les institutions sociopolitiques au point de les transformer en fruits avariés, impropres au bien-être de l'intérêt commun. En l'occurrence, comme en témoigne le champ de la recherche québécoise en études urbaines, la sphère résidentielle se trouve infestée à son tour, et cette situation instaure de facto une relation asymétrique de pouvoir entre propriétaires et locataires, qui estropie le droit au logement et consolide le droit à la propriété (Goyer, 2023). C'est à l'aune de ces considérations que s'ébranle une des notions cardinales de ce mémoire, à savoir la précarité résidentielle.

La précarité résidentielle (Simard, 2021), ai-je postulé, suscite un maelstrom d'émotions susceptibles de confronter les personnes touchées à un environnement hostile où les institutions publiques, intoxiquées à l'évangile du capitalisme marchand, servent servilement son absolutisme¹³. Le Tribunal administratif du logement (TAL), archétype éloquent s'il en est, veille à assouvir au mieux la boulimie du marché aux dépens des locataires.

¹³Bien entendu, il serait imprudent et injuste d'assimiler le TAL à un bloc monolithique, puisqu'il est possible d'observer certaines tensions et luttes à l'intérieur même des institutions publiques. Je réfère davantage aux tendances de domination dont le TAL est sujet qu'au TAL lui-même. Mon but n'étant pas d'essentialiser les institutions publiques, qui peuvent autant servir la justice sociale que l'entraver, mais de souligner comment ces tendances de domination affectent substantiellement son fonctionnement.

Une telle situation apprête le terrain social à l'émergence du cynisme comme structure de sentiment (William, 1977) car, pris entre l'enclume du marché et le marteau des institutions publiques, les locataires aliénés tendent à se retrancher dans le cynisme pour se prémunir émotionnellement et psychologiquement contre diverses formes de violence institutionnelle (Rudakova, 2017) ; nombre d'entre eux estiment que les jeux sont faits. Cette conjoncture prélude à l'effilochement du tissu social, au déclin du sens de l'appartenance à la communauté, et à l'incapacité des sujets précarisés à concevoir les voies du changement en soumettant les institutions publiques à une cure de désintoxication. Conséquemment le sentiment d'aliénation s'intensifie ; en résultent alors une perte de confiance dans lesdites institutions ainsi qu'un assèchement de l'esprit de solidarité, carburant essentiel aux luttes sociales.

Pour examiner l'influence potentielle des politiques publiques sur les émotions des locataires précaires, j'ai adopté une posture de type subjectivant, créolisant ainsi l'autoethnographie institutionnelle à la recherche-crédation littéraire. J'espère éclairer certains angles morts que les recherches sociales à tendance objectivante, même dans le champ critique, ont pu négliger. Ma contribution la plus significative en ce sens tient de ce que j'ai fondé ma démarche analytique sur la primauté des émotions socialement situées en illustrant la complexité des souffrances intimes qui circonscrit la précarité résidentielle. Une autre contribution, corollaire celle-là, touche à ma volonté d'humaniser davantage le champ de la recherche actuelle en matière de logement, qui tend à faire abstraction des souffrances vécues, du

moins à les enfermer dans des conceptions souvent froides et rigides, au risque de vider ces souffrances de toute subjectivité.

De fait, l'autoethnographie (Paillé, 2007) mobilise mon expérience subjective de la précarité résidentielle pour attirer l'attention sur les manifestations existentielles et institutionnelles du phénomène à l'échelle sociocommunautaire. La recherche-création (Manning et Massumi, 2014) fournit quant à elle au sujet précaire que je suis les dispositifs épistémologiques pour insuffler aux émotions explorées une vitalité capable de les rendre perméables à la sensibilité des lecteurs.

Dès lors, tant l'autoethnographie que la recherche-création posent les bases d'un contre-discours à la fiction discursive¹⁴ que privilégient les institutions sociales dans le contexte québécois de la crise actuelle du logement. Ce métissage méthodologique favorise également une compréhension intersectionnelle de l'expérience de la personne précaire, qui déborde de la seule sphère de la précarité résidentielle pour accentuer les traits significatifs de celle-ci.

Plusieurs stratégies narratives participent à l'esquisse de ma cartographie exploratoire des émotions inhérentes à la précarité résidentielle. La mise en récit de soi constitue une de ces stratégies. Elle se veut une réponse critique aux politiques publiques qui alimentent la précarité résidentielle, une tentative délibérée de me ré-approprier ma subjectivité, captive des institutions sociales elles-mêmes captives du capitalisme marchand. A ce titre, dans la deuxième partie du chapitre 3, intitulée

¹⁴Ici, je m'inspire librement de la leçon inaugurale de Foucault (1971) donnée au Collège de France en 1970.

« Mastication », les métamorphoses successives du juge administratif visent à renverser le rapport de force dans les relations de pouvoir, puisque désormais je *suis* celui qui, par son imagination et son ardeur combative, offre un récit alternatif à la fiction sémiologique de l'institution du TAL, récit dans lequel l'agent du pouvoir que le juge symbolise se trouve à son tour piégé. Une autre caractéristique singulière de ce passage du récit concerne la facture surréaliste de la narration, qui a pour but de faire ressortir l'absurdité des procédures du TAL et des politiques publiques y afférentes. Comment décrire l'absurdité politique à laquelle sont confrontés les locataires précaires dans la vie quotidienne ?

La stratégie narrative de l'alter ego fait corps avec celle de la mise en récit de soi : elles se complètent et se renforcent mutuellement. L'alter ego, tout autant que la mise en récit de soi, s'attaque aux carcans asphyxiants dans lesquels les discours dominants s'efforcent de confiner ma subjectivité. La stratégie narrative de l'alter ego se joue des simplifications outrancières induites par les rapports de pouvoir, qu'elles soient de nature idéologique, socioéconomique, politique, etc. En un mot, JE n'est pas¹⁵ que locataire, consommateur, etc., autrement dit un produit social réductible à sa seule capacité de contenter l'appétence du marché. Nos identités sont multiples, complexes, équivoques et, autant pour soi que pour autrui, elles conservent une part d'opacité salutaire aux relations sociales (Glissant, 1990).

¹⁵Référence au « Je est un autre » de Rimbaud (2011).

Toujours dans le chapitre 3, la stratégie narrative relative au processus de métaphorisation s'avère tout aussi capitale. Grâce à elle, j'ancre mon expérience de la précarité résidentielle dans une quotidienneté incarnée. Ma conception de la métaphore, sans nier l'apport de l'approche aristotélicienne en la matière (Barthes, 1970), s'identifie à la famille épistémologique de l'approche coconstitutive (Lakoff et Johnson, 2008 ; Semino, 2021). Autrement dit, pour moi, la métaphore ne constitue pas qu'un simple artifice du langage qui permet d'agir sur les autres dans un contexte donné, elle façonne constitutivement le contexte dans lequel j'interagis ; elle en est un élément substantiel. Prenons un exemple. La métaphore de la digestion traverse tout le récit. L'emploi du terme « panse » dans le titre, les sous-titres « Démembrement », « Mastication » et « Indigestion » ne visent pas qu'à persuader du caractère bestial et violent des relations sociales qui contribuent à forger la précarité résidentielle, ce processus de métaphorisation renvoie avant tout à un état d'esprit, sorte de ressenti constitutif du sens que j'attribue à la réalité sociale telle que je l'éprouve dans ma chair, à un moment donné.

Quand j'ai conçu le projet de ce mémoire, j'avais au moins deux préoccupations majeures.

La première : résister le plus possible à la tentation de calquer la mise en récit de mon expérience de la précarité résidentielle sur des modèles théoriques élaborés par les recherches émergentes en la matière (ma démarche, je la voulais intuitive). J'ai trouvé une solution assez simple pour éviter cet écueil : rédiger d'abord le récit

avant d'entamer une réflexion plus ou moins conséquente sur ses implications théoriques et méthodologiques.

Ma deuxième préoccupation majeure, la voici : faire en sorte que ce mémoire, à tout le moins la partie création littéraire (chapitre 3), puisse être accessible au plus grand nombre, sans qu'il soit nécessaire de lire ou de comprendre les parties consacrées à la théorisation (chapitres 1 et 2). Je souhaitais apporter un témoignage qu'on pourrait utiliser à des fins de mobilisations sociales, en dehors du cercle institutionnel de la recherche scientifique. Si j'ai pu satisfaire assez facilement la première préoccupation, il en est autrement pour la deuxième. Dès que je me mettais à penser à l'accessibilité de mon mémoire, le doute m'assailait. Tantôt j'étais persuadé d'avoir atteint mon objectif, tantôt persuadé d'en être passé complètement à côté.

Et puis le 11 décembre 2024 est arrivé, jour où je devais présenter mes recherches aux Échos du CRACH (Collectif de Recherche et d'Action sur l'Habitat), sorte de conférence mensuelle à laquelle participent essentiellement le milieu de la recherche sur le logement et celui des organismes communautaires. J'avais l'habitude d'assister aux Échos, c'est même une des raisons qui m'a convaincu de la pertinence de mes recherches. De type souvent objectivant, les présentations du CRACH tranchaient sur la mienne, de type résolument subjectivant. La crainte d'une inadéquation me gagnait petit à petit.

Pour l'occasion ma directrice Tamara m'avait proposé l'idée de lire un extrait de mon récit. Je trouvais que c'était une bonne idée. Ma conjointe Julie a choisi

l'extrait. Je m'attelais à la tâche de le lire et relire à voix haute et théâtrale quand Julie a pris les feuilles entre mes mains et, comme pour donner le ton, s'est mise à interpréter. Et là, dès les premières lignes, sidération : elle avait donné au texte tant de reliefs que j'avais du mal à croire que c'était celui que j'avais écrit. Les personnages se détachaient de sa voix et prenaient vie devant moi, dans une atmosphère pénétrante. J'ai renoncé aussitôt à l'idée de lire le texte moi-même. J'ai convié Julie à le faire à ma place lors de la conférence ; elle a accepté. D'autant plus que mon récit renferme des éléments d'oralité qui renforce son esprit participatif.

Si je raconte ceci c'est pour signifier qu'après mon Écho, Violaine Jolivet, chercheuse du CRACH et professeure de géographie à l'Université de Montréal, m'a proposé d'adapter le mémoire en balado à des fins d'éducation populaire. Je me suis enthousiasmé d'accepter. Au-delà des réactions plutôt encourageantes des personnes présentes à la conférence, je ne m'attendais pas à une telle évolution. Le projet débiterait durant la session d'hiver 2025 et se terminerait à l'été de la même année. Le but étant d'enraciner dans le commun l'expérience d'injustice que j'ai vécue au TAL par souci de briser l'isolement et le sentiment de désolation que peuvent induire, chez les locataires précaires, ces dysfonctionnements institutionnels, trop souvent invisibilisés. Partager, dans une certaine mesure, c'est déjà résister ; c'est former une communauté sociale déterminée à faire échec au sentiment d'aliénation.

A bien y penser, la lutte pour s'appropriier l'espace urbain, comme tant d'autres luttes sociales, n'implique-t-elle pas une lutte pour la réappropriation de

notre imaginaire et de notre subjectivité évincée ? En tout cas, j'en suis intimement convaincu.

Bibliographie

Affergan, F. (1994). Textualisation et métaphorisation. *Communications*, 58(1), 31-44.

Barthes, R. (1970). L'ancienne rhétorique. *Communications*, 16(1), 172-223.

Bélangier, H., et Lapointe, D. (2021). Revitalisation et « bulles touristiques » : une gentrification instantanée par la touristification du quotidien? *Recherches sociographiques*, 62(1), 149-173.

Bendaoud, M. (2010). Le droit au logement tel que vu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : sa mise en œuvre québécoise est-elle conforme ? *Revue québécoise de droit international*, 23(2), 51-123.

Bloch, S. (2021). For Autoethnographies of Displacement Beyond Gentrification: The Body as Archive, Memory as Data. *Annals of the American Association of Geographers*, 112(3), 706–714. <https://doi.org/10.1080/24694452.2021.1985952>

Boggs, C. (2001). *The end of politics: Corporate power and the decline of the public sphere*. Guilford Press.

Breault, G. (2017). *Étude des conséquences psychosociales des conflits en habitation chez les personnes locataires demanderesses de services-conseils d'une ressource communautaire montréalaise* [thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal]. Archipel. <https://archipel.uqam.ca/10656/1/D3271.pdf>

Brière, J. (2015). Editorial. *Pratiques en santé mentale*, 61, 1-1.

<https://doi.org/10.3917/psm.152.0001>

Brown, W. (2015). *Undoing the demos: Neoliberalism's stealth revolution*. Boston: MIT Press.

Bryson, J. (2013). The nature of gentrification. *Geography Compass*, 7(8), 578-587.

Buckingham, S. (2010), « Examining the Right to the City from a Gender Perspective », *Cities for All*, 57.

Cambre, C., Chapman, O., Couillard, P., Cowan, T. L., Cussans, J., Cutler, R. L.,... et Truman, S. E. (2020). *Knowings and knots: Methodologies and ecologies in research-creation*. University of Alberta.

Camus, A. (1951). *L'Homme révolté*. Gallimard.

Camus, A. (1958). *Discours de suède*. Paris : Gallimard.

Centre d'éducation et d'action des femmes, CÉAF. (2014), *Citations femmes et logement*. Montréal, Centre d'éducation et d'action des femmes.

Chang, H. (2008). *Autoethnography as method*. Walnut Creek, CA : Left Coast Press Inc.

Colebrook, C. (2004). *Irony*. Routledge.

Collin, J. P. (2003). Montréal, tableaux d'une métropole moyenne. *Canadian Journal of Urban Research*, 12(1), 8-15.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2003). *Après 25 ans, la Charte québécoise des droits et libertés. Volume 1 : Bilan et recommandations.* Québec, Canada.

De Gaulejac, V., & Bonetti, M. (2019). Roman familial et trajectoire sociale. In *Dictionnaire de sociologie clinique* (pp. 562-564). Érès.

Deleuze, G. (1990). *Logique du sens.* New York : Columbia University Press.

Denzin, N. K. (2006). Analytic autoethnography, or Déjà vu all over again. *Journal of Contemporary Ethnography*, 35(4), 419-428. *des relations entre locataires et propriétaires.*

Denzin, N. K., Lincoln, Y. S., Giardina, M. D., et Cannella, G. S. (Eds.). (2023). *The Sage handbook of qualitative research.* Sage publications.

Desroches, M. È. (2018). Le logement comme clé pour le droit à la ville des femmes. *Métropoles*, (22).

Duarte, F. (2007). Using autoethnography in the scholarship of teaching and learning reflective practice from 'the other side of the mirror'. *International Journal for the Scholarship of Teaching and Learning*, 1(2), 1-11.

Dubé, G. (2016). L'autoethnographie, une méthode de recherche inclusive. *Présences : revue transdisciplinaire d'étude des pratiques psychosociales*, 9.

- Dyson, M. (2007). My story in a profession of stories : autoethnography – an empowering methodology for educators. *Australian Journal of Teacher Education*, 32(1), 36-48.
- Ellis, C., et Bochner, A. P. (1996). *Composing ethnography : alternative forms of qualitative writing*. Walnut Creek, CA : AltaMira.
- Ellis, C., et Bochner, A. (2000). Autoethnography, personal narrative, reflexivity: researcher as subject. Dans N. Denzin, et Y. Lincoln (Éds), *Sage handbook of qualitative research* (2e éd.) (pp. 733-768). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Ellis, C., et Bochner, A. (2006). Analyzing analytic autoethnography. An autopsy. *Journal of Contemporary Ethnography*, 35(4), 429-449
- Emmanuelle, P. (2023, 29 septembre). « Mot en n » : entente confidentielle entre l'Université d'Ottawa et Lieutenant-Duval. *Radio-Canada* [consulté le 2 janvier 2025, en ligne].
- Engelman, A. (2006). A student researcher's experience initiating and engaging in a community-based research project with youth (Thèse de doctorat inédite). Université de Denver, Colorado.
- Fenster, T. (2005), « The Right to the Gendered City: Different Formations of Belonging in Everyday Life », *Journal of Gender Studies*, 14, 3, pp. 217-231.
DOI : 10.1080/09589230500264109
- Fisher, M. (2022). *Capitalist realism: Is there no alternative?*. John Hunt Publishing.

Foucault, M. (1971). L'ordre du discours leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970. Gallimard.

Front d'action populaire en réaménagement urbain, FRAPRU. (2023). Mémoire : *Pas de reculs du droit au logement !*

Gago, V. (2015). Financialization of popular life and the extractive operations of capital: A perspective from Argentina. *South Atlantic Quarterly*, 114(1), 11-28.

Gago, V. (2019). Mapping neoliberalism from below. *Dialogues in Human Geography*, 9(3), 353-355.

Gago, V. (2021). Le féminisme, une force contre le néolibéralisme. Dans : Socialter éd., *Pour sortir de l'impasse* (pp. 98-111).
<https://doi.org/10.3917/soci.latou.2021.01.0098>

Gago, V. (2024). Feminists strike against neoliberalism: social reproduction, financial extractivism, and debt. In *Research Handbook on Feminist Political Thought* (pp. 368-380). Edward Elgar Publishing.

Gallié, M., & Paré, B. (2023). La protection des aînés contre les expulsions locatives et le principe de proportionnalité—Un bilan de l'article 1959.1 du Code civil du Québec (2016-2022). *Les Cahiers de droit*, 64(4), 725-751.

Gaudreau, L. (2020). *Le promoteur, la banque et le rentier : fondements et évolution du logement capitaliste*. Lux éditeur.

- Gaudreau, L., Houle, M. A., et Fauveaud, G. (2021). L'action des promoteurs immobiliers dans le processus de gentrification du Sud-Ouest de Montréal. *Recherches sociographiques*, 62(1), 121-147.
- Gaudreau, L., Houle, M. A., Bélanger, H., et Rutland, T. (2018). Droit au logement fragilisé par la financiarisation. *Ligue des droits et libertés*, 14.
- Glissant, E. (1990). *Poétique de la relation*. Éditions Gallimard
- Glissant, É. (1997). Traité du Tout-Monde. *Poétique IV/Éditions Gallimard*.
- Goyer, R., et Dufour, P. (2023). *Portrait des reprises de logement au Tribunal administratif du logement en 2021 : De la demande à la décision*.
- Goyer, R., et Simard, J. (2018). Contre les inégalités : le logement. *kult-ur*, 5(10).
- Guay, E., Vansintjan, A., Reiser, C., Renzi, A., Jolivet, V., Vukov, T.,... et Darwish, A. (2020). *MIL façons de se faire évincer* (Rapport de recherche, Comité d'action de Parc-Extension (CAPE), du Réseau de recherche-action communautaire de Parc-Extension (CBAR) et du Collectif de recherche et d'action sur l'Habitat (CRACH)).
- Haber, S. (2013). Le néolibéralisme est-il une phase du capitalisme ?. *Raisons politiques*, 52(4), 25-35.
- Haicault, M. (2007), « Les femmes, le droit à l'espace et à la politique urbaine. Une approche par image de trois villes : Rennes, Marseille, Liège », dans M.-

- B. Tahon et C. Widmer (dir.), *Les femmes entre la ville et la cité*, Montréal, Éditions du remue-ménage, pp. 17-27.
- Hall, S., et Back, L. (2009). In conversation AT HOME AND NOT AT HOME. *Cultural Studies*, 23(4), 658-687.
- Harris, E., Nowicki, M., & Brickell, K. (2019). On-edge in the impasse: Inhabiting the housing crisis as structure-of-feeling. *Geoforum*, 101, 156-164.
- Harvey, D. (2007). *A brief history of neoliberalism*. Oxford University Press, USA.
- Harvey, D. (2009). Is this really the end of neoliberalism?, Counterpunch, 13/15 March.
- Harvey, D. (2016). Neoliberalism is a political project. *Jacobin magazine*, 26, 1-12.
- Highmore, B. (2020). Formations of feelings, constellations of things. *Cultural Studies Review*, 22(1), 144-167. <https://doi.org/10.3316/informit.947602516257089>
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb425907112>
- Hulse, K., et Milligan, V. (2014). Secure occupancy: A new framework for analysing security in rental housing. *Housing Studies*, 29(5), 638-656.
- Hugo, V. (1884). *Contemplations. 1845-56*. Hachette.
- Jongepier, M. (2021). L'altérité et la construction de l'identité analysées à l'aide de la focalisation dans *La Lézarde* et *La case du commandeur* d'Édouard Glissant.

Kirszbaum, T. (2008). Mixité sociale dans l'habitat. *Revue de la littérature dans une perspective comparative*.

Klein, N. (2021). *La Stratégie du choc : Montée d'un capitalisme du désastre*. Éditions Actes Sud.

Lakoff, G., et Johnson, M. (2008). *Metaphors we live by*. University of Chicago press.

Lamoureux, S. (2021). « J'me suis laissé presser comme un citron ». *Communication. Information médias théories pratiques*, Vol. 38/2, Article Vol. 38/2. <https://doi.org/10.4000/communication.14397>

Ligue des droits et libertés. (2023, 15 juin). *PL31- Un coup bas pour le droit au logement*. <https://liguedesdroits.ca/?s=pl+31>[Consulté le 13 décembre 2023]

Madden, D., et Marcuse, P. (2016). In defense of housing. *The politics of crisis*.

Maltais, A., et Bélanger, H. (2021). La gentrification au Québec : les gens, les lieux, les pratiques. *Recherches sociographiques*, 62(1), 7-34.

Manning, E., & Massumi, B. (2014). *Thought in the Act: Passages in the Ecology of Experience*. U of Minnesota Press.

Marcuse, P. (1975). Residential Alienation, Home Ownership and the Limits of Shelter Policy. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 3(2), 181-203.

- Mercure-Jolette, F. (2021). Le promoteur, la banque et le rentier. Fondements et évolution du logement capitaliste, de Louis Gaudreau, Montréal, Lux, 2020, 445 p. *Politique et Sociétés*, 40(3), 252-254.
- Olivier, L., et Dufort, J. (2016). *Humour et politique, De la connivence à la désillusion*. Presses de l'Université Laval.
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative : une méthodologie de la proximité. *Problèmes sociaux*, 3.
- Paillon, E. (2022). L'appel des décisions du Tribunal administratif du logement : un délai à géométrie variable. *Les Cahiers de droit*, 63(4), 865-906.
- Paquin, L. C. (2015). Méthodologie de la recherche-création. *Acesso em*, 31.
- Pelias, R. J. (2004). *A methodology of the heart: Evoking academic and daily life* (Vol. 15). Rowman Altamira.
- Poirier, N. (2000). Entretien avec Jacques Rancière. *Le Philosophoire*, 13, 29-42.
<https://doi.org/10.3917/phoir.013.0029>
- Rancière, J. (1995). La méésentente. *Paris : Galilée*.
- Rancière, J., & Monferran, J. P. (2009). La politique n'est-elle que la police ?. *entretien repris dans Et tant pis pour les gens qui sont fatigués, Paris, éditions Amsterdam*, 116.

- RAPSIM (2023). *Mémoire du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal* (RAPSIM).
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, RCLALQ. (2023). *Mémoire : Un projet de loi qui amplifie le déséquilibre*
- Recoquillon, C. (2014). Néolibéralisation et (in) justice spatiale : Le cas de la gentrification de Harlem. *Justice spatiale-Spatial justice*, 6, <http-www>.
- Rey, A. (2011). *Dictionnaire historique de la langue française*. Le Robert.
- Rimbaud, A. (2011). *Lettres du voyant*. Les Éditions de Londres.
- Rondeau, K. (2011). L'autoethnographie : une quête de sens réflexive et conscientisée au coeur de la construction identitaire. *Recherches qualitatives*, 30(2), 48–70. <https://doi.org/10.7202/1084830ar>
- Rosa, H. (Ed.). (2010). *High-speed society: Social acceleration, power, and modernity*. Penn State Press.
- Ross, A. (2021). Tout va très bien, madame la ministre : crise du logement–entrevue. *À bâbord ! Revue sociale et politique*, (88), 24-25.
- Roudakova, N. (2017). *Losing Pravda: Ethics and The Press in Post-Truth Russia*. Cambridge University Press.
- Rouleau, J. (2016). Bricolage méthodologique : autoethnographie et recherche-crédation. *COMMposite*, 19(1), 94-113.

- Roy, M. (2016). L'humour : un mauvais sujet politique. *Humour et politique : De la connivence à la désillusion*. Sous la direction de Julie Dufort et Lawrence Olivier, 243-269.
- Séguin, A. M., et Divay, G. (2004). La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée. *Lien social et Politiques*, (52), 67-79.
- Selod H. (2004), « La mixité sociale et économique », in Maurel F. et al. (dir.), *Villes et économie*, La Documentation française.
- Semino, E. (2021). “Not soldiers but fire-fighters”—metaphors and Covid-19. *Health communication*, 36(1), 50-58.
- Simard, J. (2021). Vieillir et se loger. Précarité résidentielle et gentrification dans les quartiers centraux montréalais. *Recherches sociographiques*, 62(1), 65-93.
<https://doi.org/10.7202/1082613ar>
- Smith, N. (2005). *The new urban frontier: Gentrification and the revanchist city*. Routledge.
- Spivak, G. C. (2009). *Les subalternes peuvent-elles parler?*. Paris : Amsterdam.
- Spry, T. (2001). Performing autoethnography: an embodied methodological praxis. *Qualitative Inquiry*, 7, 706-732.

Thibault-Robert, L. (1982). LA RÉGIE QUÉBÉCOISE DU LOGEMENT. *Revue générale de droit*, 13(2), 285-301.

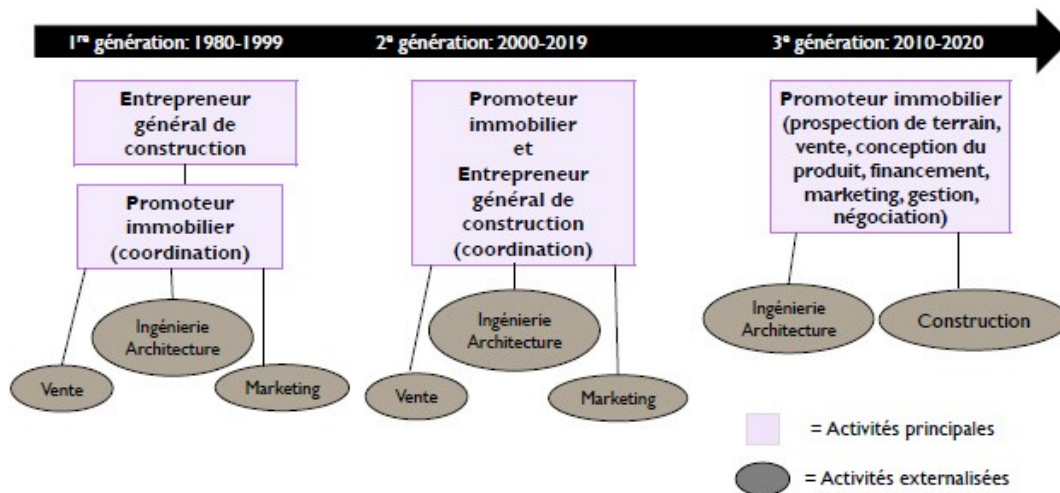
Thompson, L. J., et Coghlan, J. (2015). Neoliberalism by stealth: Exposing the flaw of neoliberal understandings of freedom'. *Social Alternatives*, 34(3), 60-66.

Van Gelder, J. L. (2010). What tenure security? The case for a tripartite view. *Land use policy*, 27(2), 449-456.

Williams, R. (1977). *Marxism and literature*. Oxford UP.

Annexe

Transition de l'entreprise de promotion immobilière résidentielle dans les quartiers centraux de Montréal



Source : Gaudreau, Houle et Fauvreau, 2021, p. 134

Historique des augmentations de loyer

Années	Augmentation de loyer	Notes
2020-2021	10 \$	Anciens locataires/cession de bail
2020-2021	65 \$	Nouveaux locataires
2021-2022	10 \$	
2022-2023	22 \$	L'augmentation demandée par le propriétaire était de 20 \$. Refus de l'augmentation par les locataires. Demande en fixation de loyer. Le TAL accorde une augmentation de 22 \$ au propriétaire, soit 2 \$ de

		plus.
2023-2024	20 \$	PL31
2024-2025	45 \$	